



HAL
open science

De l'Académie delphinale à l'Académie delphinale La Société des sciences et des arts de Grenoble (1796-1844)

René Favier

► **To cite this version:**

René Favier. De l'Académie delphinale à l'Académie delphinale La Société des sciences et des arts de Grenoble (1796-1844). 2024. hal-04826637

HAL Id: hal-04826637

<https://hal.science/hal-04826637v1>

Preprint submitted on 13 Dec 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

De l'Académie delphinale à l'Académie delphinale La Société des sciences et des arts de Grenoble (1796-1844)

Si l'activité des sociétés savantes au XIX^e siècle a été longtemps méconnue, voire regardée avec une certaine ironie pas toujours infondée, les travaux de Jean-Pierre Chaline ont réévalué son importance¹. De 1795 à 1939, plus de 1100 sociétés savantes sont créées, un bon quart d'entre elles, il est vrai, ayant rapidement périclité. Pour les plus anciennes, c'est à une filiation directe avec l'Ancien Régime que ces sociétés doivent leur naissance². Au moment du 18 brumaire, près d'une cinquantaine de sociétés ont déjà été créées (dont une dizaine à Paris). Au nombre d'entre elles, figure le Lycée des sciences et des arts de Grenoble, créé sous le nom de « Lycée des sciences et des arts de Grenoble » parmi les premières, dès mai 1796, au lendemain de l'autorisation donnée par la Constitution de 1795.

Alors que nombre de ces sociétés savantes ont fait l'objet d'études plus ou moins précises³, la Société des sciences et des arts de Grenoble reste pourtant très mal connue. Ainsi, ne figure-t-elle pas dans l'index des sociétés savantes dressé par Jean-Pierre Chaline⁴. Si un bref historique proposé par Amédée Ducoin figure dans le premier tome du *Bulletin de l'Académie delphinale*, son héritière, en 1846⁵, il faut attendre 1995 pour qu'elle fasse l'objet d'une première étude bien documentée, mais publiée de manière confidentielle, portant sur l'histoire sociale de la société, le contexte politique et les grands axes des travaux réalisés⁶. Une telle discrétion n'est pas à la mesure d'une société, placée sous le patronage de Joseph Mounier, président de l'Assemblée nationale en 1789, au sein de laquelle Joseph Fourier présente les premiers résultats de sa théorie sur la théorie analytique de la chaleur et Jean-François Champollion sur ses travaux sur la pierre de Rosette.

Cette modernité et l'importance des travaux réalisés est d'autant plus remarquable que cette société n'est pas l'héritière d'une longue tradition scientifique, mais d'une académie, l'Académie delphinale qui, en 1789, est la dernière à obtenir des lettres patentes de la monarchie à la veille de la Révolution.

1. L'Académie delphinale

Une fondation tardive

Il est pour partie paradoxal qu'il ait fallu attendre l'extrême fin de l'Ancien Régime pour que s'installe à Grenoble une société académique. Alors que depuis la fin du XVII^e siècle de nombreuses villes du royaume se dotent de telles institutions⁷, c'est n'est qu'en 1772

¹ Jean-Pierre Chaline, *Sociabilité et érudition. Les sociétés savantes et France*, Paris, CTHS, 1998, 480 p.

² Les deux-tiers des sociétés académies provinciales de l'Ancien Régime trouvent leur prolongement dans ces sociétés savantes créées au XIX^e siècle.

³ Ainsi, parmi des publications récentes, *Les sociétés savantes locales : des hommes au service de la connaissance et de la culture*, (dir. de Bruno Delmas et Martine François, Paris, Éd. du CTHS, 2011

⁴ Jean-Pierre Chaline, *Sociabilité*, p. 455 sqq.

⁵ *Bulletin de l'Académie delphinale*, tome 1^{er}, 1846, p. 5-17.

⁶ Robert Chagny, « La société des sciences et des arts de Grenoble de l'an IV (1796) au début de la Restauration », *Accademie, Salotti, Circoli nell'Arco Alpino Occidentale. Atti des XVIII colloque franco-italien*, Torre-Pellice, 6-8 ottobre 1994, p. 203-225 Centro Studi Piemonti, 1995, 22 p.

⁷ Daniel Roche, *Le siècle des Lumières en province. Académie et académiciens provinciaux, 1680-1780*, Paris-La Haye, EHESS-Mouton Editeur, 1978, 2 vol.

qu'est créée, après le souscription pour l'acquisition de la bibliothèque de l'évêque de Grenoble, monseigneur de Caulet, la Société littéraire de Grenoble, et en mars 1789 qu'elle obtient des lettres patentes la transformant en Académie delphinale⁸. Ce n'est pas pourtant que Grenoble ait raté le rendez-vous des Lumières. Bien au contraire ! En 1768, Rousseau est accueillie en triomphe à Grenoble où Voltaire pour sa part jouit de nombreux relais, à commencer par l'avocat général du parlement, Michel Servan. *Le siècle de Louis XIV* est l'un des rares ouvrages de belles lettres imprimés dans la capitale du Dauphiné au XVIII^e siècle. *L'Encyclopédie* n'y manque pas non plus de lecteurs. « On n'achète plus de livre que celui-là » écrit en 1778 l'agent de la Société typographique de Neuchâtel. *Le système de la nature* du baron d'Holbach, l'un des ouvrages les plus scandaleux du siècle », y trouve également de nombreux souscripteurs⁹. Parmi d'autres, les cabinets de lecture de Charles Falcon et Joseph Cuchet contribuent au rayonnement des idées nouvelles

Dès le début du XVIII^e siècle, Jean-Pierre Moret de Bourchenu, baron de Valbonnais tente par ailleurs d'animer la vie intellectuelle grenobloise. Autant érudit que mathématicien, membre de l'Académie de Lyon, il forme l'objet d'établir une chaire d'histoire pour « exciter l'émulation dans les esprits et donner quelque goût pour les connaissances ». Après un premier échec en 1717, il obtient les lettres patentes nécessaires en 1720. Mais si une salle de l'Hôtel de ville est mise à sa disposition, les cours ne semblent jamais avoir été mis en place. Une dernière tentative en 1728 n'est pas davantage couronnée de succès. La brouille du président avec la chambre des comptes, les querelles religieuses surtout ne semblent pas étrangères à ses échecs¹⁰. Mais tout aussi probablement, la concurrence d'autres formes de sociabilité, moins érudites et plus frivoles. Avec l'installation de l'École d'artillerie en 1720, les plaisirs mondains occupent davantage les beaux esprits et la « dissipation l'emport[e] sur le goût des sciences »¹¹. Il n'est peut-être pas sans conséquences que le départ cette école, envisagée dès 1768, décidée en 1777, coïncide avec la création de la Société littéraire de Grenoble. La parenthèse fermée, c'est en tous cas vers les ambitions affichées par le président de Bourchenu que se tournent dans les premières années les nouveaux académiciens.

Ambition scientifique et impératifs administratifs

C'est dans le sillage des sociétés académiques créées dans la première moitié du XVIII^e siècle que s'inscrivent d'abord les notables grenoblois. Pour le docteur Gagnon, la mémoire et de la connaissance historique doivent être les terrains de travail premiers des académiciens. « Une académie delphinale doit avoir pour un de ses premiers objets de débrouiller le cahos de son histoire ; et si chaque province avoit le même soin, l'histoire de France des premiers temps se seroit plus bornée à la liste fastidieuse de ses rois et au récit rebutant de leurs guerres, mais présenterait le tableau de la nation sous

⁸ Pierre Vaillant, « L'intellectualité d'une société provinciale à la fin de l'Ancien régime : la fondation de la bibliothèque de Grenoble », *Cahiers d'histoire*, 1963, p. 281-301 ; René Favier, *Les villes du Dauphiné aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Grenoble, PUG, 1993, p. 334-338 ; Clarisse Coulomb, *Les Pères de la patrie. La société parlementaire en Dauphiné au siècle des Lumières*, Grenoble, PUG, 2006, p. 268-272.

⁹ G. Berger, « Littérature et lecteurs à Grenoble aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1986, p. 114-132.

¹⁰ Clarisse Coulomb, « Un historien entre patriotisme provincial et célébration monarchique : le président de Valbonnais (1651-1730) », *Érudits, collectionneurs et amateurs dans la France méridionale et l'Europe méditerranéenne (XVII^e-XVIII^e siècle) : de l'affirmation de soi à la découverte des identités collectives*, Actes du colloque des 14 et 15 mars 2002, Montpellier

¹¹ Louis-Antoine Caraccioli, *Le langage de la raison*, Avignon, 1763, p. 265.

les rapports physiques, moraux et politiques... »¹². Ces objectifs répondent aux canons académiques classiques. Il ne résume cependant pas l'ambition des académiciens qui se teinte aussi d'orientations nouvelles insufflées partout en France par l'absolutisme éclairé. Si elle est provinciale dans ses orientations, la société grenobloise se veut aussi « patriotique et philosophique » en soutenant un « civisme régional d'abord, national ensuite »¹³.

Les archives toutefois sont entièrement muettes sur l'activité de la société jusqu'à l'arrivée en 1784 d'un nouvel intendant, Gaspard-Louis de la Bove. Venu de Bretagne, il manifeste le souhait de mieux connaître la province dont il a la charge et demande à ses différents subdélégués des « mémoires pour connaître dans le plus grand détail tout ce qui tient aux différentes branches de l'administration ». Il cherche par ailleurs à nouer des liens avec les élites locales. « Honnête homme, doux mais faible, lié avec la province, ayant un fils conseiller au parlement, s'étant fait Dauphinois, voulant plaire et être aimé » souligne une note du ministère en 1788¹⁴.

Pour appuyer son action administrative, il sollicite l'aide de la Société littéraire de Grenoble par la création de concours. « Ils intéressent, comme vous le savez, très essentiellement votre province au bien de laquelle tous vos membres peuvent infiniment concourir ; je n'ai nullement besoin d'exciter leur zèle à cet égard ; ils en ont tous donné des preuves non équivoques jusqu'ici, et c'est ce qui m'a porté à vous seconder autant qu'il a dépendu de moi. Je suis convaincu, que soit par vos travaux, soit par ceux des autres personnes distinguées que vous vous associerez, vous me mettrez bientôt à portée de justifier auprès du gouvernement et des illustres protecteurs que j'ai cherché à intéresser au succès de votre établissement, tout l'avantage que je leur ai exposé qu'on devoit s'en promettre¹⁵. »

Avec cette initiative se noue l'alliance entre la monarchie et les élites grenobloise au profit du développement du territoire dauphinois. « Dès lors les directeurs donnèrent plus d'ordre à leurs travaux littéraires, leurs assemblées devinrent plus fréquentes et plus régulières, le bien de la province devint leur principal objet de leurs recherches » souligne le docteur Gagnon dans son rapport de 1787¹⁶. Surtout, les activités sont réorientées de manières prioritaires vers de nouveaux terrains.

C'est d'abord celui de la « physique » et de la spécificité des espaces montagnards : « Nos montagnes nous présentent dans un petit espace les climats des latitudes fort différentes ; les sommets granitiques des Alpes nous fournissent les animaux et les plantes de la Sibérie, tandis que les valons qu'ils forment par la réunion de leurs nase, les surfaces concaves qui en résultent, sont propres aux pays chauds ; les observations météorologiques y sont aussi plus faciles et plus sûres : on peut aisément comparer les extrêmes et vérifier les calculs ».

L'histoire naturelle et l'économie politique constitue un autre volet d'investissement : « L'histoire naturelle de cette province est si riche et si variée que vus voyez des savants étrangers venir visiter les mines du Dauphiné, les plantes des Alpes, les glaciers de l'Oisans ; nous ne fouleront pas ces richesses sans en jouir ; nous analyseront

¹² Bibl. Mun. Grenoble, V 11137, *Mémoires de la Société littéraire de Grenoble, Seconde partie*, à Grenoble, chez Allier et à Lyon chez les frères Perisse, 1788.

¹³ Daniel Roche, *Op. cit.*, p. 350-351.

¹⁴ Edmond Esmonin, « Les intendants du Dauphiné des origines à la Révolution », *Études sur la France des XVII^e et XVIII^e siècles*, p. 71-, Paris, PUF, Avec le soutien de l'université de Grenoble, 1964, p. 71-112. (*Annales de l'université de Grenoble*, t. XXXIV, p. 37 sqq)

¹⁵ Bibl. Mun. Grenoble, R 8709, n° 119, Lettre du 17 mars 1786.

¹⁶ Bibl. Mun. Grenoble U 395, *Mémoire de la société littéraire de Grenoble*, à Grenoble, chez Allier, 1787.

successivement chaque canton et ses productions ; nous les feront connoître sous les différents rapports de la curiosité et de l'utilité ; et si nous devons à des étrangers les premières notions des minéraux que notre province renferme, et l'impulsion du goût actuellement si répandu pour l'histoire naturelle, riches aujourd'hui de notre propre fonds, la collection précieuse que nous possédons, prouve l'étendue des connoissances de nos opérateurs¹⁷. »

Ces différentes ambitions prennent consistance en 1789 dans le projet monumental d'un *Dictionnaire historique et général du Dauphiné*, prévu en huit volumes in 8° de 650 pages chacun, dont Jules Olivier décrit en 1839, à partir de sources aujourd'hui disparues, les ambitions :

« Les matériaux de cette grande collection puisés aux sources imprimées et inédites avaient été réunis et les collaborateurs chargés de les analyser s'étaient distribué le travail de manière suivante : à l'un avait été dévolu l'histoire générale, les antiquités, l'origine, la formation et les privilèges de chaque corps de communauté, le nobiliaire, la biographie ancienne et moderne, les anecdotes principales, les singularités ; un autre s'était chargé du droit public, des privilèges, lois et statuts, des finances, des impositions, du cadastre, de l'administration et du gouvernement ; un troisième devait traiter l'histoire naturelle et physique de tous les règnes, les curiosités, les mœurs, le caractère, les usages particuliers, le langage et les étymologies ; enfin un dernier se proposer de présenter le tableau de l'agriculture, de l'industrie, des manufactures, de la population, des arts et des sciences.

“ Chaque extrait”, disait le Prospectus, “sera fait et rangé dans l'ordre alphabétique des mots ou des noms propres à chaque objet, à chaque substance, à chaque fait, à chaque lieu, à chaque personne, avec l'indication à tous les articles de la page du livre ou du manuscrit dans lequel chacun sera puisé. Ensuite, une seule plume habile, éclairée, nourrie de l'histoire générale et particulière de notre monarchie et connaissant cette province et ses histoires, réunira et classera les articles de chacun des auteurs et leur donnera à tous l'uniformité d'une seule rédaction précise, lumineuse, agréable, intéressante même lorsqu'il le faudra. Une notice générale et préliminaire, en tête du dictionnaire, renfermera un abrégé de chaque objet ou genre principal, et sera la clef ou l'itinéraire du dictionnaire pour les personnes même qui n'ont aucune notion sur le Dauphiné” »¹⁸.

Avant même que la révolution ne mette fin au projet, l'énormité de la tâche ne laissait guère de place à une réalisation rapide. Plus immédiatement, c'est à l'organisation de concours que s'attelle la société grenobloise. Là se noue une alliance étroite entre les académiciens et l'intendant qui le plus souvent a la main. Alors qu'en règle générale, dans les autres académies, les sujets sont choisis en séance après discussion ou scrutin avant d'être portés à la connaissance du public, en Dauphiné l'intendant c'est qui « choisit » tous les sujets mis au concours¹⁹. C'est aussi lui également qui finance le prix de 300 livres et l'accessit de 150 livres accordés aux lauréats. C'est à l'intendant enfin que les mémoires doivent être adressés « avec un billet cacheté qui contiendra leurs noms et leurs épigraphes ». La pratique n'est certes pas totalement exceptionnelle. D'autres intendants ont fait de même. Mais elle est très minoritaire et de moins en moins en usage à la fin de l'Ancien Régime où le libéralisme individuel et la générosité des

¹⁷ Bibl. Mun. Grenoble, V 11137, *Mémoires...*

¹⁸ BMG, U 183, Rapport fait à la société des sciences et des arts par M. Jules Olivier, sur un projet de M. Imbert-Desgranges relatif à un Atlas historique du Dauphiné, ms, XIX^e, in 4°, 17 folios ; Joëlle Rochas, De Dominique Villars à Jean-François Champollion : l'Académie delphinale dans l'activité scientifique du cabinet d'histoire naturelle de Grenoble et de ses savants (1772-1816), in René Favier (dir. de), *L'Académie delphinale : 250 ans d'histoire et de mémoire en Dauphiné*, PUG, 2023.

¹⁹ Daniel Roche, *Op. cit.*, p. 327

financeurs privés l'emporte de plus en plus sur les aides publiques. La Société académique et patriotique de Valence ne reçoit ainsi aucune aide pour le prix de 300 livres qu'elle décerne dès le 20 août 1786 sur le sujet : Quelle serait la meilleure manière de cultiver les mûriers blancs dans le Bas-Dauphiné, pour que les vers qu'on nourrit de sa feuille donnent une soie de la meilleure qualité ? »²⁰.



Ill. n° 1 : Henri Gagnon, Auneur inconnu, bibl. Mun. Grenoble, Pd 1, Gagnon

Les concours académiques

²⁰ F. d'Oscelon, « Le Dauphiné littéraire. Réunions et sociétés savantes », *Revue du Dauphiné et du Vivarais (Isère, Drôme, Hautes-Alpes, Ardèche)*, t. 4, Imprimerie Savigné à Vienne, 1880, p. 74-77.

À Grenoble, tout est à la main de l'intendant. C'est lui qui en mars 1786 choisit les sujets des deux premiers concours sur les bois et l'industrie :

- « *À quelle cause doit-on attribuer le dépérissement actuel des bois en Dauphiné ? Quels sont les effets qui en sont résulté, relativement à l'agriculture ? Quels seroient les moyens d'y remédier. Et quels est le parti le plus avantageux que l'on pourroit tirer dans cette province des bois, landes, marais et pâturages communs ?* »
- « *Quelles sont les branches de l'industrie qui conviennent le mieux aux cantons de cette Province qui en sont dépourvus et notamment dans le haut Dauphiné ? Quels seraient le moyens d'accroître les progrès de l'agriculture dans ceux qui pourraient n'être susceptibles d'aucun genre d'industrie, sans préjudicier néanmoins au rétablissement des bois ?* »

C'est le 2 mai 1787, lors de la tenue de la première séance publique de la Société, qu'est remis le prix sur le concours relatif au dépérissement des bois pour lequel elle a reçu seize réponses²¹. C'est à l'avocat grenoblois (d'origine valentinoise) Alexandre Achard de Germane que revient le prix. Il est « celui qui, au jugement de la Société, a le mieux saisi la question sous tous ses rapports et qui a surtout le mieux traité la troisième section du programme » commente le docteur Gagnon, secrétaire perpétuel²². Mais plus largement, c'est de la réussite de ce premier concours qu'il se réjouit : « La société a eu d'autant plus à s'applaudir du choix de cette question qu'elle a été traitée par plusieurs auteurs avec sagacité et discutée d'une façon si intéressante qu'elle a regretté de n'avoir pas plusieurs prix à adjuger ». L'accessit est accordé à un capitaine du Royal Génie de Valence, M. Tardy : « Son mémoire annonce un observateur attentif, qui connoit bien la province de Dauphiné, qui a analysé les causes de la dévastation des forêts et les funestes effets qui en sont résulté ; il a des connoissances en physique, en agriculture et en politique ; mais es idées qui ne sont qu'annoncées, exigeoient plus de développement ». Des mentions honorables enfin sont accordées à trois autres mémoires : celui de M. Raynaud de la Gardette de Crest, en raison de ses « bonnes vues sur les plantations et les défrichements ; celui du M. Raimond de Die pour ses bonnes observations sur les causes des dévastations des forêts » et sur les nuisibles ; le « Mémoire n° 3 » enfin qui n'a « pu être couronné parce qu'il n'a pas traité précisément la question posée ; mais il contient de très bons principes sur la culture des bois ; de longues expériences viennent à l'appui de ses assertions. Il paraît que l'auteur habite un pays fertile et en plaine ». Les autres mémoires sont évoqués sommairement, les différents auteurs présentant également des faits intéressants », le secrétaire perpétuel regrettant toutefois qu'« aucun ne propose l'exploitation des mines de charbon fossile comme un moyen de suppléer à la disette des bois ».

Cette première remise d'un prix académique marque le début d'une pratique que la société grenobloise poursuit les année suivantes. D'une part, est porté à la connaissance de tous le sujet d'un nouveau concours que l'intendant a fait connaître par un courrier du 8 avril précédent sur les filature de soie²³, le prix devant être remis en février 1788 lors de la seconde séance publique de la société. S'y ajoute d'autre part une proposition d'Achard de Germane de mettre à la disposition de la société le prix de 300 livres qu'il a reçu pour un nouveau concours sur la question d'un « Éloge historique du chevalier Bayard » pour lequel est prévue une remise du prix en mai 1788.

²¹ Bibl. Mun. Grenoble, R 7617, Mémoires reçus pas la Société littéraire de Grenoble, 1787-1788).

²² Bibl. Mun. Grenoble, U 395, *Mémoire de la société littéraire de Grenoble*, à Grenoble, chez Allier, 1787.

²³ « *Les moyens de perfectionner la filature des soies afin de pouvoir obtenir dans les derniers apprêts les soies de première qualité et les avantages ou inconvénients qui résulteroient de l'usage du charbon de pierre dans le tirage des soies ?* »

Lors de la séance publique du 12 mars 1788, dix réponses ont été enregistrées par la Société. Le premier prix est à nouveau remis au même Achard de Germane qui « a saisi le vrai sens du programme », tandis que deux accessits sont attribués, l'un, comme l'année précédente à Raynaud de la Gardette de Crest, l'autre à un docteur en médecine de Besançon, M Tourtel²⁴. Sans doute en partie en raison des délais très courts, le nouveau concours sur les soies a moins de succès. Un seul mémoire parvient à l'intendant, adressé par un officier du régiment d'infanterie de Flandres, en garnison à Orpierre, M. de Taxis du Poët²⁵. À défaut de pouvoir attribuer le prix, son adjudication est repoussée à la séance publique de juin 1788 d'abord, février 1789 ensuite, puis août 1790²⁶.

Prévue pour sa part en juin 1788, la remise des prix pour l'éloge du chevalier Bayard est repoussée jusqu'au 5 février 1789 pour des raisons que l'on peut aisément deviner. Financé par un particulier (Achard de Germane), le concours répond à un objectif différent. Faire l'éloge d'un grand homme participe de la volonté d'édifier un panthéon régional de gloires locales, d'inscrire dans le temps une ascension vers le progrès. « C'est voir dans les héros de la rhétorique académiciennes des combattants privilégiés sur le front des erreurs »²⁷. Le succès est incontestable. Quatorze mémoires sont adressés à la société, venus de Grenoble, de Bourgoin, de Romans, mais aussi d'horizons plus lointains (Autun, Soissons, Auxerre ou Montauban)²⁸. Le prix est décerné au notaire grenoblois, Louis Gautier pour son *Éloge de Pierre de Terrail, dit le chevalier Bayard, sans peur et sans reproche*²⁹, deux accessits étant accordés à Jean-Baptiste Dochier, avocat de Romans et Félix-Romain Gagnon, avocat à Grenoble (mais peut-être le docteur Gagnon lui-même qui disait de son fils qu'il n'avait « rien lu » ?)³⁰. L'année suivante, les trois textes sont publiés dans le troisième volume des mémoires de la société³¹.

²⁴ Les mémoires de Achard de Germane et de M. Tourtel sont publiés dans *Mémoires de la Société littéraire de Grenoble, Seconde partie*, à Grenoble, chez Allier et à Lyon chez les frères Perisse, 1788 (Bibl. Mun. Grenoble, V 11137)

²⁵ *Bibl. Mun. Grenoble, R 7512, Mémoire pour concourir au prix proposé par la très louable et très honorable société littéraire de Grenoble, ms, sd. (1788).*

²⁶ *Bibl. Mun. Grenoble, U 7365, Programme de la Société littéraire de Grenoble, publié en février 1789, Affiche, 3 p.*

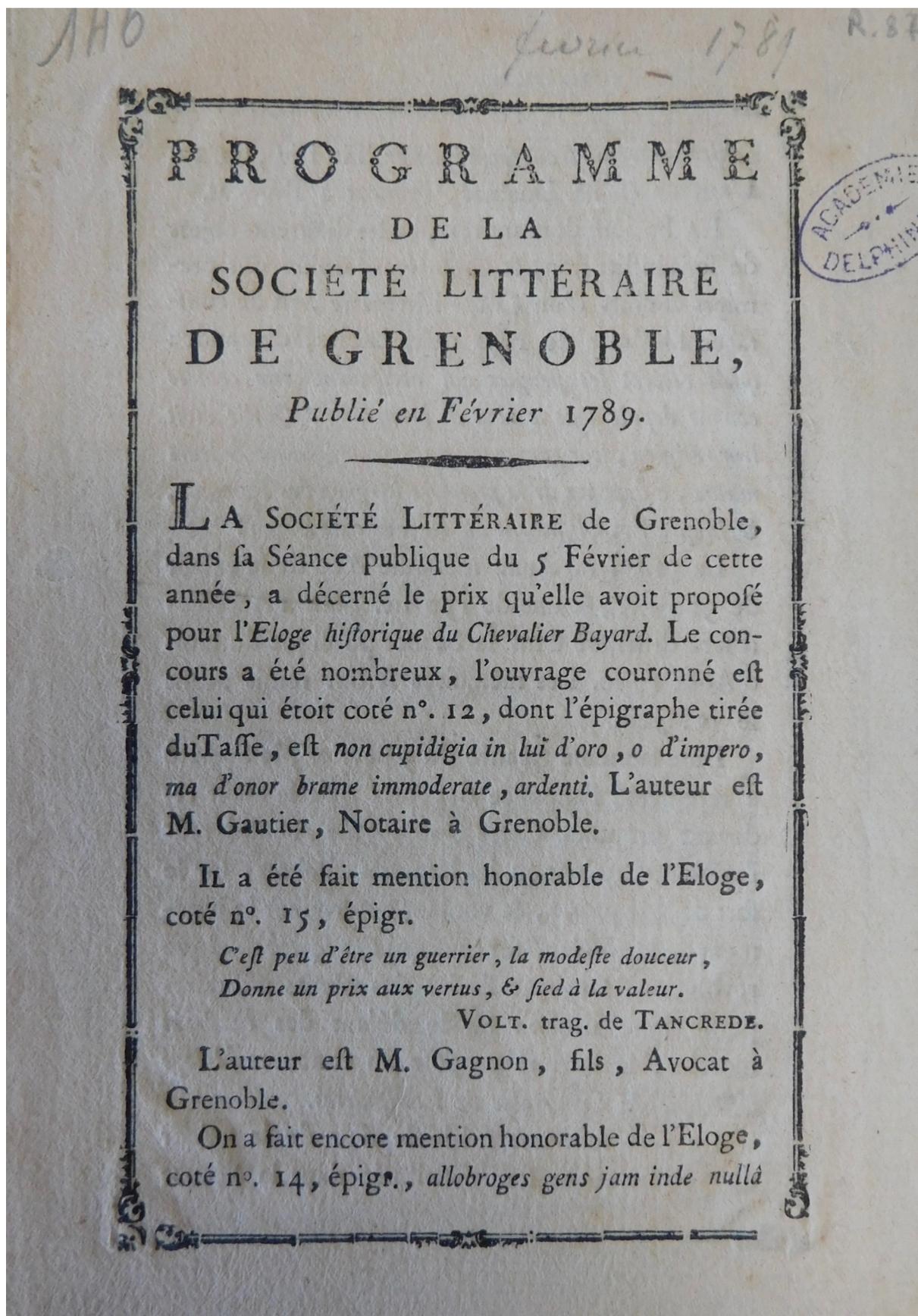
²⁷ Daniel Roche, *Op. cit.*, p. 351.

²⁸ *Bibl. Mun. Grenoble, O 7290 à O 7303, Éloge de Pierre de Terrail, dit le chevalier Bayard, sans peur et sans reproche, ms, sd.*

²⁹ *Bibl. Mun. Grenoble, O 4801, Éloge de Pierre de Terrail, dit le chevalier Bayard, sans peur et sans reproche* par M. Gautier, notaire à Grenoble. Discours qui a remporté le prix de la Société littéraire de cette ville, le 5 février 1789, Grenoble, 1789, 102 p.

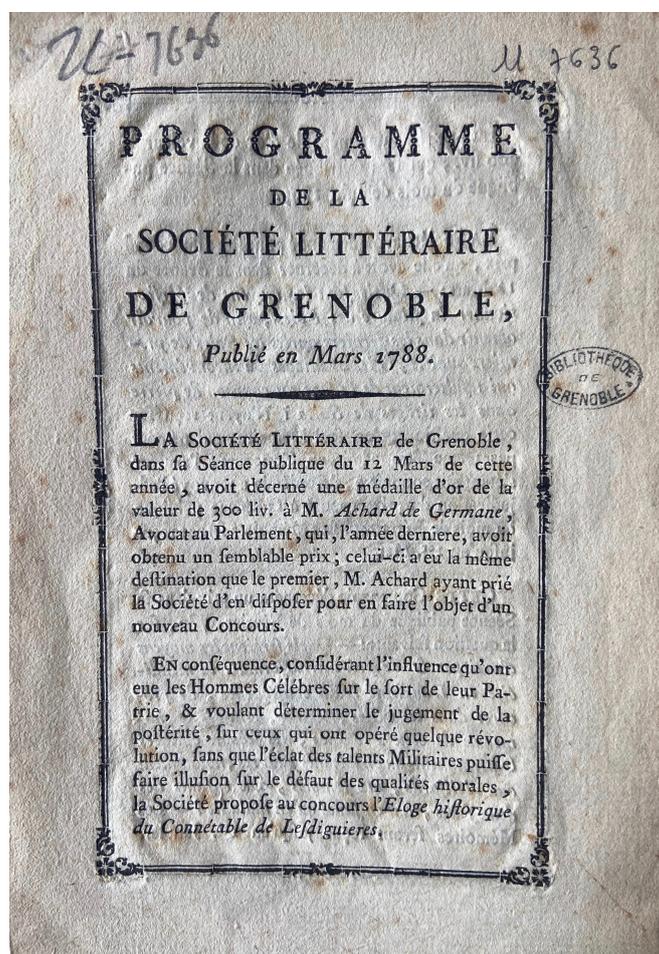
³⁰ Le docteur Gagnon, secrétaire perpétuel de la société, n'a que peu d'estime pour son fils, Victor del Litto, « La succession de l'oncle de Stendhal, Romain Gagnon et la bibliothèque du docteur Gagnon », *Bulletin de l'Académie delphinale*, 1954, p. 221-230.

³¹ *Bibl. Mun. Grenoble, U 7365, Programme ... ; T 979, Mémoires de la Société littéraire de Grenoble, Troisième partie*, Grenoble, chez Allier, 1789.



Ill. n° 2 : Programme de la Société littéraire de Grenoble. Remise du prix proposé sur l'Éloge historique du chevalier Bayard, 5 février 1789 (Bibl. Mun. Grenoble, R 8709).

S'ils ne sont pas toujours couronnés immédiatement de succès, la pratique du concours s'impose ainsi progressivement à Grenoble. En février 1788, c'est un concours sur la lutte contre la mendicité que propose l'intendant³². Comme pour les concours précédents, il est prévu que ces deux concours soient dotés chacun d'une « médaille d'or de la valeur de 300 livres et une de 150 livres pour l'accessit ; ils sont dus à la bienfaisance de M. de la Bove, intendant de cette province, qui a dicté les programmes ». En février 1789, deux nouveaux sujets, de nature historique, viennent s'y ajouter aux concours annoncés précédemment, l'un sur les populations de l'ancien du Dauphiné³³, l'autre sur Lesdiguières : « Cette Compagnie, considérant l'influence qu'ont eu les hommes célèbres sur le sort de leur patrie et voulant déterminer le jugement de la postérité sur ceux qui ont opéré quelque révolution, sans que l'éclat des talents militaires puisse faire illusion sur les défaut des qualités morales, la Société propose au concours l'Éloge historique du Connétable de Lesdiguières ». Pour l'un et l'autre, dotés des prix habituels, la remise est prévue en août 1790.



Ill. n° 3 : Programme de la Société littéraire de Grenoble : Éloge historique du connétable de Lesdiguières, mars 1788 (Bibl. Mun. Grenoble, U 7636).

³² « Quels seroient les moyens d'extirper la mendicité en Dauphiné ? En conséquence de procurer dans les villes, bourgs, villages et hameaux de cette province des secours efficaces et permanents aux habitants pauvres, notamment aux vieillards, aux femmes et aux enfants des deux sexes, tant en santé qu'en cas de maladie. »

³³ Quels étoient les peuples qui occupoient cette contrée connue depuis sous le nom de Dauphiné ? Quelle étoit leur religion, leur gouvernement, leur législation et leurs mœurs, à l'époque de la première invasion des Romains, jusqu'à l'établissement du royaume de Bozon ?

Cet engagement de l'intendant en faveur des concours académiques se double par ailleurs en février 1788 d'un second engagement envers le monde des artisans. « Voulant aussi exciter l'émulation des artistes et des ouvriers », il engage la société à proposer des prix pour des ouvrages d'orfèvrerie (150 livres), de serrurerie, de menuiserie et de charpenterie (72 livres chacun) :

- Orfèvrerie : « Un porte-huillier de forme obélisque, ans le dernier goût, selon les formes et proportions ménagées, du poids d'environ quatre marcs »
- Serrurerie : « Faire une ferrure à broche, à un pêne dormant, avec garniture recouverte à chaque extrémité par des plaques de fer, pour empêcher qu'en introduisant la clé, on puisse prendre l'empreinte des garnitures ; la plaque à la sortie, tournant sur pivot, se fermera au moyen d'un ressort, après avoir laissé passer la clé ; celle de l'entrée s'ouvrira par un mécanisme particulier ; que la clé seule de cette serrure pourra faire mouvoir...
- Menuiserie : « Faire le revêtement d'un arrière-voissure de Saint-Antoine, en plein ceintre sur sa face, pratiquée dans une tour creuse de douze pieds de rayon »
- Charpenterie : « Faire un modèle d'escalier pour être placé dans une tour creuse de vingt-quatre pieds de diamètre »

Les archives de la société ne permettent pas de savoir quelle suite a été donnée à ces derniers concours, les troubles révolutionnaires interrompant les pratiques qui commençaient à s'installer. Pour leur part, si les concours en sont la manifestation la plus visible et la plus solennelle, ils ne résument pas non plus l'activité académique grenobloise à la veille de la Révolution. Dans les séances publiques, comme dans les séances particulières, il est d'usage que les sociétaires, comme des correspondants ou des personnalités extérieures présentent des communications. Le 2 mai 1787, M. Barthelemy, chanoine théologal de Grenoble, donne lecture d'un éloge historique de Marguerite de Bourgogne, femme de Guigue IV. Faute de temps, l'explication d'une mosaïque trouvée à Vienne par M. de Véronne, président à la chambre des comptes, et l'intervention de Dominique Villars sur l'histoire naturelle du Dauphiné sont repoussées à une assemblée particulière. Lors de la séance publique de février 1788, ce sont trois lectures qui sont données : une de M. de Véronne sur « quelques antiquités de la ville de Grenoble » ; une de Johann Gottfried Schreiber, directeur des Mines de Monsieur, sur la mine d'or de la Gardette en Oisans ; une troisième de Dominique Villars sur la météorologie. La diversité des sujets, la qualité des intervenants atteste d'un engagement nouveau des élites grenobloises dans la République des lettres.

À côté de cette activité intellectuelle, les concours dauphinois, dictés et financés par l'intendant, font davantage figure de justification, de caution de l'action publique. Sans doute, le docteur Gagnon affirme-t-il en février 1788 : « M. de la Bove, préférant d'exciter la raison publique plutôt que d'employer l'autorité, même pour opérer une révolution avantageuse, invite chaque citoyen, par l'organe de la Société, à proposer ses plans, à indiquer les moyens de vérifier chaque canton du Dauphiné ». L'affirmation cache mal une réalité sensiblement différente et la dépendance vis-à-vis d'une « administration bienfaisante qui a dicté les programme et reçu la récompense la plus digne de son zèle ». Lorsque l'intendant dicte son premier sujet de concours sur le dépérissement des bois en 1786, il fait savoir qu'il a déjà reçu un mémoire à ce sujet ! Le triomphe répété d'un même homme, Achard de Germane, laisse entrevoir des relations étroites de l'auteur avec l'intendance et une dépendance de fait de la Société littéraire. L'auteur a « cherché à seconder les vues de l'administration » souligne le docteur Gagnon à propos de son

mémoire de 1788. Comme l'intendance, Achard de Germane dénonce également les usurpations faites par les Provençaux qui viennent envahir les pâturages dauphinois, l'usage de la corvée et réclame un partage des communaux. Reçu membre de la Société littéraire de Grenoble en 1788, il ne peut plus concourir sur le sujet proposé par la société en 1789 sur la mendicité. Mais c'est à Valence qu'il va alors se faire couronner sur un sujet similaire par la Société académique et patriotique de la ville³⁴.

En 1789 enfin, est formulé un vaste projet de *Dictionnaire historique et général du Dauphiné*, qui devait paraître en huit vol in 8° de 650 p. chacun. L'ambition est de puiser à des sources inédites et de structurer le travail en quatre parties : une première sur « l'histoire générale, les antiquités, l'origine, la formation et les privilèges de chaque corps de communauté, le nobiliaire, la biographie ancienne et moderne, les anecdotes principales, les singularités » ; une seconde consacrée au droit, « privilèges, lois et statuts » ; une troisième devant traiter de « l'histoire naturelle et physique de tous les règnes, les curiosités, les mœurs, le caractère, les usages particuliers, le langage et les étymologies » ; une dernière enfin se chargeant de « proposer de présenter le tableau de l'agriculture, de l'industrie, des manufactures, de la population, des arts et des sciences ». L'ambition est suffisamment formalisée pour qu'un prospectus soit préparé :

« Chaque extrait », disait le Prospectus, « sera fait et rangé dans l'ordre alphabétique des mots ou des noms propres à chaque objet, à chaque substance, à chaque fait, à chaque lieu, à chaque personne, avec l'indication à tous les articles de la page du livre ou du manuscrit dans lequel chacun sera puisé. Ensuite, une seule plume habile, éclairée, nourrie de l'histoire générale et particulière de notre monarchie et connaissant cette province et ses histoires, réunira et classera les articles de chacun des auteurs et leur donnera à tous l'uniformité d'une seule rédaction précise, lumineuse, agréable, intéressante même lorsqu'il le faudra. Une notice générale et préliminaire, en tête du dictionnaire, renfermera un abrégé de chaque objet ou genre principal, et sera la clef ou l'itinéraire du dictionnaire pour les personnes même qui n'ont aucune notion sur le Dauphiné »³⁵.

« Ce projet ne manquait ni de grandeur, ni d'intelligence » commente un demi siècle plus tard Jules Olivier, « Les orages révolutionnaires empêchèrent qu'il ne put se réaliser »

Avec le développement de la Révolution, l'étroitesse des liens qui unissent l'intendance et la société littéraire la condamne inévitablement. La recherche de la protection royale et la transformation en Académie delphinale en mars 1789 n'arrangent rien. Les liens qui unissent l'Académie à l'intendance incarnent jusqu'à la caricature les critiques de plus en plus souvent portées contre le milieu académique au XVIII^e siècle d'une trop grande dépendance à l'égard du pouvoir royal. « Le compromis académicien est lié au dessein de la monarchie » souligne Daniel Roche, « S'y retrouvent les contradictions inhérentes à la monarchie française, car il ne peut se libérer totalement d'un cadre dont il est le garant, et il ne peut promulguer en clair les réformes qui feraient tout basculer »³⁶.

Au total, c'est un bilan scientifique modeste que laisse l'Académie delphinale. En avril 1790, Joseph de Maistre qui, il est vrai, de goût guère les premiers élans

³⁴ Bibl. Mun. Grenoble, O 762, *Essais sur les moyens locaux les plus assurés et les moins dispendieux de faire cesser le fléau de la mendicité à Valence*, sl, 1789.

³⁵ Ce projet n'est connu que d'après un mémoire manuscrit de Jules Olivier rédigé en 1838 : Bibl. Mun. Grenoble, U 183, « Rapport fait à la société des sciences et des arts par M. Jules Olivier sur un projet de M. Imbert-Desgranges relatif à un atlas historique du Dauphiné », ms, XIX^e in 4°, 17 f°.

³⁶ Daniel Roche, *Op. cit.*, p. 393.

révolutionnaires du royaume, refuse d'ailleurs la place d'associé qui lui est proposée³⁷. De fait, comme toutes les académies du royaume, l'Académie delphinale cesse très rapidement ses activités. Dès la fin de 1789, la Révolution française est fatale à toutes les sociétés savantes³⁸. Alors que « les temps orageux de la Révolution n'étaient pas encore arrivés, cette société n'existait déjà plus » notent les fondateurs du Lycée (sans doute Dominique Villars) en 1796³⁹. Elle « eut à peine le temps de faire apprécier l'utilité de son zèle » commente pour sa part Champollion-Figeac en 1812, « Comprise ans le décret de prescription lancé le 8 août 1793⁴⁰ contre les académies royales de Paris, elle fut, ainsi que ses illustres modèles, supprimée comme inutile ». Dans la tourmente révolutionnaire, ses membres se dispersent, à la fois politiquement et géographiquement. « Ses muses craintives gardèrent pendant quelques années le triste silence d'une paisible agonie. Leurs sanctuaire n'était plus respecté ; il semblait qu'il ne restât rien à leurs nombreux amis, pas même l'espérance »⁴¹.

³⁷ Bibl. Mun. Grenoble, R 8709, n° 131, lettre du 5 avril 1790

³⁸ Jean-Pierre Chaline, *Sociabilité...*, p. 41.

³⁹ Bibl. Mun. Grenoble, R 7590 (1), Registre des séances du Lycée, ms, p. 23-24, « Notice sur l'établissement du Lycée »

⁴⁰ *Décret de la Convention nationale du 8 août 1793 portant suppression de toutes les académies et sociétés littéraires patentées ou dotées par la Nation*, https://archive.org/details/decretdeconven00fran_70;

Louis Hauteceur, « Pourquoi les académies furent-elle supprimées en 1793 ? »,

<https://www.revuePesdeuxmondes.fr/wp-content/uploads/2016/11/1f7fe70c86a9e842a7ff776d6ebc7a92.pdf>

⁴¹ Bibl. Mun. Grenoble, Q 755, *Rapport sur les travaux de la Société des sciences et des arts de Grenoble, lu à la séance publique du mois de décembre 1812* par M. Champollion, secrétaire, ms, 26 p.

2. Du Lycée à la Société des sciences et des arts de Grenoble

Pendant plusieurs années, la Révolution empêche toute structuration des aspirations érudites.

« La Révolution française, considérée sous des rapports de moralité, a jeté les esprits dans un tourbillon si extraordinaire que ses impulsions et ses répulsions nous atterraient ou nous repoussaient selon nos intérêts divers ou opposés, selon que nos opinions politiques nous entraînaient. Pendant que les uns ont tout fait et sans doute trop pour la Révolution, d'autres par une coupable inertie, étonnés, stupéfaits par un si grand événement, se sont retirés des affaires, se sont soustraits même à leurs devoirs les plus sains et les plus imprescriptibles à celui de citoyen. L'homme sage alors ne trouvait plus de guide ; il voyait bouillonner autour de lui un fourneau de fusion qui devait tout confondre ou tout épurer »⁴².

Il faut attendre 1795 pour que s'installe un ordre républicain nouveau, stable et conservateur, favorable aux élites urbaines et à l'éclosion de nouvelles formes de sociabilité. La loi du 22 août 1795 (art. 300), autorise les citoyens « de former des établissements particuliers d'éducation et d'instruction, ainsi que des sociétés libres pour concourir au progrès des sciences, de lettre et des arts »⁴³. Ce cadre légal permet la reprise d'une sociabilité érudite. À Grenoble, ce nouvel espace de liberté est rapidement investi par les érudits. « Après l'acceptation de l'acte constitutionnel de 1795, quelques citoyens amis des sciences et des lettres pensant que le calme si nécessaire au succès de ceux qui les cultivent ne tarderait pas à venir consolider la République, crurent faire une chose utile en essayant de former à Grenoble un établissement libre et consacré au progrès des sciences et des arts ». Les registres des séances du Lycée des sciences et des arts, devenu en 1802 Société des sciences et des arts, permettent de suivre au quotidien l'essor de la nouvelle institution⁴⁴.

Seconde fondation : naissance du Lycée

Dès le printemps de 1796, « un groupe de patriotes généreux, voyant la Révolution finie, tournèrent leurs regards du côté de la culture des sciences qui devait à jamais raffermir la République ». En réalité, les choses sont moins simples et les obstacles restent nombreux. La « diversité des opinions » retarde l'émergence du projet. Dans son rapport de 1812, Champollion-Figeac donne un récit biaisé quand il présente la création du lycée comme une résurgence de l'ancienne Académie delphinale : « Ils furent heureux de se retrouver presque tous, encore après la tempête qui les avait séparés. L'académie de Grenoble reprit donc le cours de ses travaux ». La réalité est bien différente. Le 9 mai 1796, ils ne sont que neuf à se réunir pour y travailler au domicile de Dominique Villars, et ce dernier est seul ancien académicien du groupe⁴⁵. Avec lui sont réunis deux officiers de santé (Silvy et Fournier), le pharmacien Chabert, l'avocat Michal, Balthazar Royer, secrétaire en chef de l'administration centrale du département, ainsi que trois professeurs de l'École centrale (le mathématicien Gabriel Gros, Pierre-Vincent Chalvet,

⁴² Bibl. Mun. Grenoble, R 7589, Mémoire de Dominique Villars, ms, 256 r^o-260 v^o.

⁴³ Jean-Pierre Chalaine, *Sociabilité...*, p. 43-44.

⁴⁴ Parmi les nombreuses sources utilisées pour mener ce travail, les procès-verbaux des séances de la société ont été les plus utilisés. Ils sont conservés à la bibliothèque municipale de Grenoble sous les cotes R 5790 (1 à 3). Sans autres indications, toutes les citations proviennent de ces procès-verbaux. Ici, R 7590 (1), Registre des séances, p. 1-2, « Notice sur la création du Lycée ».

⁴⁵ Voir annexe 1.

également directeur du journal républicain *Le Clairvoyant*⁴⁶, et le juriste Berriat-Saint-Prix). Il sont cinq de plus le 30 mai, mais parmi eux ne figurent pas davantage d'anciens académiciens (Michel, officier de santé ; Lintand, professeur de musique ; Imbert, administrateur, Reverchon, notaire ; Jullien).



Ill. n° 4, Dominique Villars (Domaine public)

⁴⁶ Bibl. Mun. Grenoble, Jd 36, *Le Clairvoyant* (1797-1800) ; Robert Chagny, « Un journal républicain sous le Directoire : *Le Clairvoyant* », in *La Révolution française : la guerre et la frontière*, (dir. de Monique Cubells), Paris, 2000, p. 480-494.



Ill. n° 5 : Jacques-Joseph Berriat-Saint-Prix, Musée de Grenoble.



Ill. n° 6 : Pierre-Vincent Chalvet, Anonyme, Musée de Grenoble

Les quatre premières réunions sont consacrées à l'élaboration des statuts et du règlement de la nouvelle société dont Villars est désigné président et Gros le secrétaire⁴⁷. C'est de l'approbation des autorités locales et nationales que la nouvelle société tire sa légitimité. Cette tutelle s'exprime d'emblée à travers la question du nom qu'elle se choisit initialement : « Société d'amis des sciences, arts et belles lettres de la commune de Grenoble ». Cette appellation se heurte à une opposition de l'autorité départementale qui exprime la crainte que le mot *Société* « en rappelant les sociétés populaires qui furent tout à la fois si utiles et si funestes à la Révolution, n'environnât l'association naissante d'une défaveur nuisible à ses travaux. Elle témoigna en conséquence aux auteurs du règlement le désir qu'ils en changeassent le titre »⁴⁸. Aussi, pour « marquer sa déférence au vœu de l'administration », les sociétaires finissent-ils par choisir le nom de « Lycée », en référence à l'école de philosophie athénienne d'Aristote.

C'est pour servir la République, et plus particulièrement, conformément au nouveau découpage territorial, le département de l'Isère que se constitue le Lycée. L'article 2 de ses statuts précise les objectifs qui ont une portée à la fois générale et locale : « Les travaux et les études du Lycée ont pour objet les progrès des sciences, des arts et des

⁴⁷ Bibl. Mun. Grenoble, R 7644, *Recueil des règlements et titre du Lycée des Sciences et des Arts de la commune de Grenoble*, ..., à Grenoble, chez Allier, an IV de la République française (19 mai 1796), in 8°, 14 p.

⁴⁸ Bibl. Mun. Grenoble, R 7590 (1), *Registre des séances*...

lettres, l'accroissement et la propagation des connaissances humaines et l'amélioration de l'instruction du peuple. Le Lycée s'occupe aussi en général de l'agriculture et des manufactures, et en particulier de tout ce qui peut tendre à l'utilité du département de l'Isère ». Aussi, est-ce du département d'abord que dépend sa création. Ce soutien lui est apporté le 23 mai, considérant

« Que les tourments révolutionnaires auxquels la France a été livrée ont dispersés les amis des sciences et des lettres,
 Que leur réunion doit être d'autant plus accueillie et soutenue qu'elle présente deux points de vue d'utilité publique, savoir le perfectionnement et la propagation des connaissances utiles à la société et le rapprochement d'hommes éclairés, malheureusement trop longtemps séparés par la diversité de leurs opinions politiques,
 Que l'administration doit s'empresse de seconder de tout son pouvoir le gouvernement qui s'occupe de réparer autant qu'il est en lui les ravages du vandalisme et de rendre aux arts l'intérêt qu'ils inspirent, l'éclat et l'utilité qu'ils répandent dans la République,
 Que le but des citoyens composant le Lycée dont il s'agit étant de travailler au progrès des sciences, des arts et des lettres, à l'accroissement et à la propagation des connaissances humaines, à l'amélioration de l'instruction publique, au perfectionnement de l'agriculture et des manufactures en général et en particulier à tout ce qui peut tendre à l'utilité de ce département, il mérite l'attention et la protection du gouvernement
 Considérant enfin que le règlement dud. Lycée contient des mesures sages et propres à la conduire au but qu'il se propose d'atteindre »⁴⁹.

L'assemblée départementale approuve officiellement les statuts le 3 juin, suivie dans les mois suivants par le ministère de l'intérieur le 19 septembre 1796 et celui des finances le 31 mai 1797. Le 18 juin, le Lycée tient sa première séance.

Comme l'ancienne Académie delphinale, le nouveau Lycée est une société fermée, composée de 30 membres titulaires qui se voient délivrer un diplôme⁵⁰. Mais là s'arrêtent les ressemblances. D'une part, parce que le statut de membre titulaire est conditionné rigoureusement à une résidence grenobloise. Surtout, parce que, pour nombre d'anciens académiciens, la prudence reste de mise. « La différence des opinions politiques ou religieuses n'arrêta point » les fondateurs du Lycée affirme Berriat-Saint-Prix dans son rapport du 20 avril 1799⁵¹. « Ils considérèrent que, pour faire partie de la grande République des Lettres, il suffit de montrer du talent ou du zèle pour leur progrès ». En réalité, dans une ville où les oppositions politiques restent vives, les promoteurs du Lycée rencontrent quelques difficultés à attirer à eux les élites académiciennes « qui s'étaient distinguées par des travaux si intéressants ». Alors que certains (tel Achard de Germane devenu secrétaire particulier du comte de Provence) sont encore en exil, d'autres ne sont pas complètement rassurés par l'établissement du nouvel ordre social.

« La prévention écarta de leur sein quelques personnes qu'ils s'étaient empressés d'appeler » reconnaît d'ailleurs Berriat en 1799. Si Prié, ancien directeur des étapes, est élu le 30 mai 1796, quatre autres élus le 20 (Dupuy de Bordes, l'ingénieur Dausse, les abbés Gattel et Ducros) ne donnent pas suite, l'abbé Ducros (bibliothécaire de la ville) faisant savoir son refus par courrier. Si l'heure est au rassemblement, on peut concevoir que l'engagement jacobin de certains des fondateurs (ainsi Chalvet) suscite quelques réserves, même si d'autres plus radicaux, tel le libraire Jean-Charles Falcon, ne

⁴⁹ Bibl. Mun. Grenoble, R 7644, *Recueil des règlements...*, ; Bibl. Mun. Grenoble, V 763, *Société des sciences et des arts de la ville de Grenoble instituée en l'an IV...*, à Grenoble, chez J. Allier, 1806, in 8°, 95 p.

⁵⁰ Bibl. Mun. Grenoble, T 4471, Modèle de diplôme.

⁵¹ Bibl. Mun. Grenoble, R 5792 (1), Mémoire du lycée, p. 1. Notice sur les travaux du Lycée lue par le citoyen Berriat.

participent à pas à l'entreprise. Accusé de « terrorisme » à la chute de Robespierre, cette figure majeure de la vie intellectuelle locale, que la réputation de « révolutionnaire prononcé » ne quittera jamais, est mise à l'écart de la bonne société grenobloise⁵². Au total, de 1796 à 1799, ils ne sont que deux anciens membres de l'Académie delphinale (Barral de Montferrat et Vidaud d'Anthon) à accepter à devenir membres ordinaires. Plusieurs il est vrai, acceptent une statut de correspondant : ainsi le médecin Prunelle de Lière, maire de Grenoble en 1792 ; l'ancien avocat général au parlement, Savoye de Rollin ; le minéralogiste Charles-Joseph Binelli ; le directeur des mines d'Allemond, Johann Schreiber ; Faure de Beauregard. Durant ces premières années, le Lycée reste, par sa composition, très éloigné de l'ancienne académie. On n'y relève la présence d'aucun d'ecclésiastique, de très peu de membres de l'aristocratie foncière. Les nouveaux sociétaires appartiennent au monde des ingénieurs (Janson), de l'administration (Louis Royer, André Réal), de l'enseignement ou de l'érudition : Dubois-Fontanelle ; Joseph Troussel, professeur de chimie ; Gabriel Gros, l'ancien professeur de Stendhal⁵³ ; Louis-Joseph Jay, professeur de peinture à l'École centrale.

Fondation et Empire : la Société des sciences et des arts de Grenoble (1802)

L'ouverture du Lycée à d'autres publics, singulièrement aux anciennes élites académiciennes, doit beaucoup au contexte politique. Le coup d'État de septembre 1797, dirigé contre les jacobins, favorise l'ouverture. Le 11 décembre, elle se manifeste par le passage de 30 à 36 du nombre des titulaires, la suppression d'une limite au nombre des associés et, le 21 décembre, l'élection, comme président du Lycée de Joseph-Marie de Barral de Montferrat, ancien président du parlement de Dauphiné, devenu maire de Grenoble en 1790 et 1792. Cette élection reste toutefois exceptionnelle. Tous les membres admis dans les mois qui suivent, entre mars 1799 et avril 1800, sont encore de nouveaux venus dans le milieu académique : ainsi sont reçus Fantin (professeur de langues modernes et secrétaire en chef de l'administration municipale), Colson (trésorier des mines d'Allemond), Espié et Durand (« instituteurs particuliers »), le chimiste Scipion Perier, le liquoriste Teisseire, des représentants du monde de l'artisanat (le ferblantier Bonin ou l'horloger Mollard).

Mais jusqu'en 1799, les réticences des anciens académiciens semblent persister. Alors que le néo-jacobinisme du libraire Falcon se montre très actif⁵⁴, l'accueil enthousiaste fait à Grenoble aux républicains italiens exilés, ne peut que réveiller certaines inquiétudes⁵⁵. « Citoyens et républicains d'Italie, si votre présence atteste vos malheurs et les nôtres, nos destinées et nos vengeances seront communes » proclame ainsi Jouis-Joseph Jay le 29 mai à l'occasion de la Fête de la Reconnaissance. Les docteurs Carlo Botta et Michele Boniva, le sculpteur Giovanni Battista Comolli, le poète Giovanni Fantoni sont chaleureusement accueillis par le Lycée. Militant de la Société patriotique turinoise, Buniva a été à la tête de l'émeute qui, le 7 janvier 1799, a fait irruption dans la séance du gouvernement à Turin pour expliquer « la volonté décisive de ce

⁵² Frédéric Saby, « Jean-Charles Falcon. Libraire et révolutionnaire à Grenoble au tournant du XVIII^e et XIX^e siècles, *Bulletin de l'Académie delphinale*, Grenoble, Nouvelle série, n° 5, 2024, p. 176-189.

⁵³ Adolphe Masimbert, « Un professeur de Stendhal, Gabriel Gros », *Petite revue des bibliophiles dauphinois*, 2^e série, t. II, Allier, 1929, 15 p.

⁵⁴ Robert Chagny et Jean Godel, « La Révolution (1788-1799) », *Histoire de Grenoble* (dir. de Vital Chomel, Toulouse, Privat, p. 242-244)

⁵⁵ Victor del Litto, « Les réfugiés italiens à Grenoble en 1799 et 1800 », *Cahiers d'histoire*, 1960, t. 5, p. 165-176.

rassemblement populaire en faveur de la réunion avec la France »⁵⁶. Ami de Chalvet, de Jay et du libraire Falcon, « premier des poètes lyriques d'Italie » pour Dubois-Fontanelle, Giovanni Fantoni incarne pour certains l'espoir d'un retour aux élans patriotiques de 1793. Classé comme « anarchiste », dangereux révolutionnaires », « provocateurs d'émeutes » par les autorités turinoises, il est placé par la ministre de l'intérieur sous une surveillance méticuleuse. Mais, alors que les néo-jacobins reviennent au pouvoir avec le coup d'État du 9 juin, il a très vite ses entrées au Lycée, promettant de lui assurer des correspondances avec toutes les principales académies italiennes et la possibilité d'acheter les manuscrits du biologiste Lazzaro Spallanzani. Buniva pour sa part, devient un conseiller écouté pour toutes les questions sanitaires⁵⁷.

L'année suivante, les victoires de Bonaparte et l'installation de l'administration préfectorale restaurent la stabilité politique et relancent le processus d'intégration des anciens académiciens. Nommé préfet le 2 mars 1800, Gabriel Ricard de Séalt est l'artisan de ce rapprochement. Porté à la présidence du Lycée dès le 24 juin 1800, il engage les changements décisifs pour « l'élargissement de la société ». L'exaltation qui suit les récentes victoires (Marengo, 14 juin 1800) engage le préfet à définir le 7 juillet de nouveaux objectifs pour le Lycée. C'est lui qui l'engage à s'ouvrir pleinement aux membres de l'ancienne Académie delphinale :

« Le but est le progrès et l'expansion des Lumières. Les moyens consistent dans la réunion de tous les hommes éclairés d'une même cité en une seule association et dans la division de cette association en plusieurs classes qui s'occupent spécialement de certaines parties des sciences. Il a invité l'assemblée à nommer une commission pour lui faire un rapport à ce sujet ».

L'objectif est de « former une société assez nombreuse pour embrasser autant qu'il seroit possible toutes les parties des sciences » et de « se réunir avec tous les citoyens éclairés de cette cité, et notamment avec les membres de l'ancienne académie delphinale qui s'était distinguée par des travaux si intéressants... Il ne s'agit plus pour atteindre au but ci-dessus que d'admettre ou plutôt de se réunir avec ceux d'entre eux qui résident encore à Grenoble » conclut le rapporteur du projet. Préparée en amont par l'établissement d'une liste des anciens académiciens précisant leur situation présente⁵⁸, la décision est prise immédiatement. Après avoir décidé, pour permettre leur agrégation, de porter à 50 le nombre des titulaires, « tous les membres de l'ancienne académie delphinale sont nommés membres résidants du Lycée ». Le bureau est chargé de leur adresser individuellement un courrier leur demandant de bien vouloir confirmer l'acceptation de leur nomination. Un petit ouvrage présentant les statuts de la société, la liste de ses membres et de ces travaux est également adressé à chacun d'entre eux⁵⁹. Est décidée en outre la convocation d'une séance extraordinaire pour proposer les modifications nécessaires au règlement et procéder à cette réunion dans laquelle le Lycée « entrevoit des moyens efficaces d'atteindre au but unique qu'il s'est toujours proposé, le progrès des lettres, des sciences et des arts »⁶⁰. Ces anciens académiciens

⁵⁶ Dino Carpanetto, « Università e magistrature sanitarie : il progetto di Michele Buniva nel Piemonte napoleonico », *Rivista di storia dell'Università di Torino*, III, 2014, p. 19-42

⁵⁷ Lauro Rossi, « Giovanni Fantoni en exil à Grenoble (1799) », *Annales historiques de la Révolution française*, 1998, n° 313, p. 515-543

⁵⁸ Bibl. Mun. Grenoble, R 8709, n° 144, Nom de messieurs de l'académie delphinale, suivant l'ordre de leur réception, ms. Voir annexe 2.

⁵⁹ Bibl. Mun. Grenoble, O 5320, *Société des sciences et des arts de Grenoble. Tableau des membres ordinaires...*, à Grenoble, chez Allier, in 8°, 72 p. Exemplaire de l'ouvrage adressé à Achard de Germane lors de son élection en 1802.

⁶⁰ Bibl. Mun. Grenoble, R 7590 (2), Registre des séances, 18 messidor et 5 thermidor an VIII.

sont onze à être reçus, à commencer par l'ancien procureur général à la chambre des comptes, M. de la Grée, membre fondateur de la Société littéraire de Grenoble, le plus ancien dans l'ordre de réception des membres de l'Académie delphinale. Avec lui intègrent le Lycée le docteur Gagnon, son secrétaire perpétuel, les abbés Ducros et Gattel (le professeur chéri de Stendhal) qui avaient récusé leur admission en 1796, le mathématicien Dupuy ou le chevalier du Bouchage. Le 5 thermidor, la préfet Ricard célèbre l'union retrouvée des élites grenobloises :

« Citoyens,

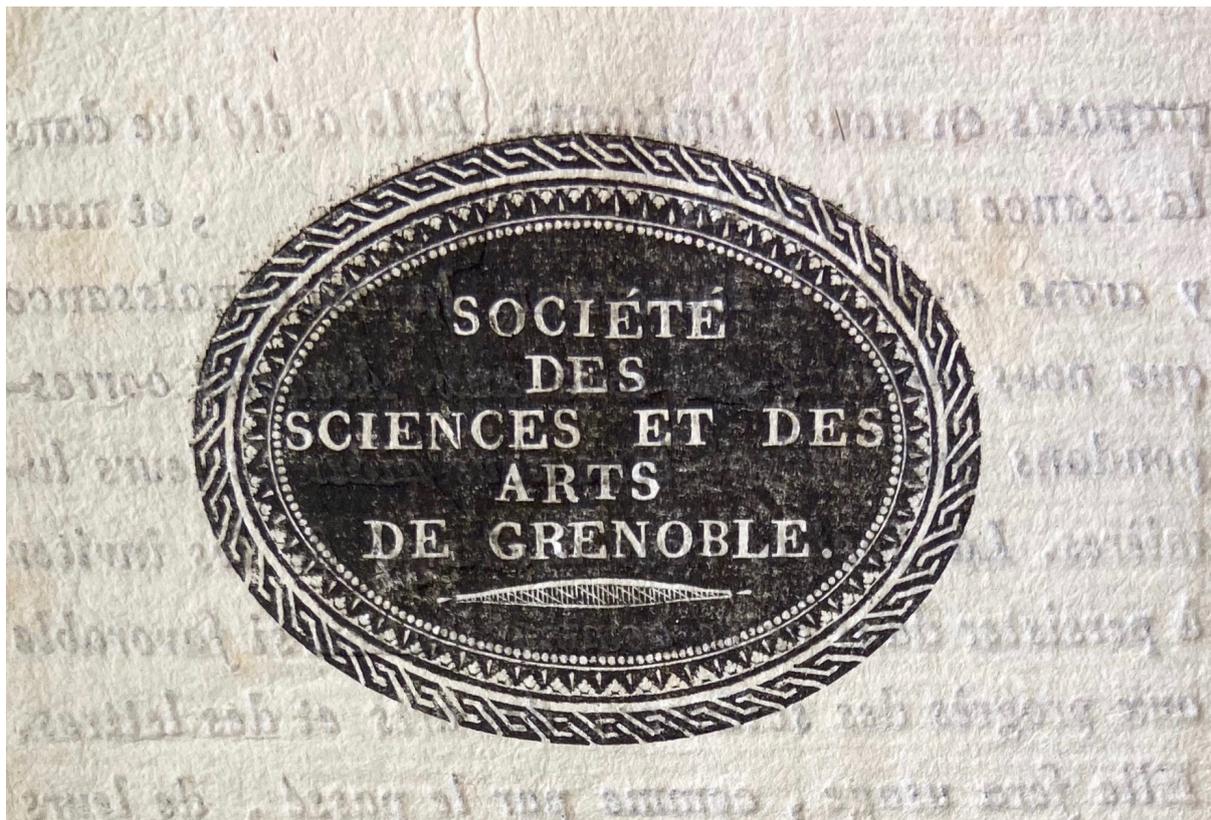
Si j'avais pu m'attendre à avoir l'honneur de présider le Lycée dans cette séance à jamais mémorable où nous voyons pour la 1^{ère} fois réunis parmi nous ceux qui doivent nous servir de guide et de modèles, je me serois préparé à leur témoigner d'une manière digne du Lycée la satisfaction qu'il éprouve d'une réunion qui depuis longtemps étoit l'objet de ses vœux les plus chers. Nos nouveaux et estimables coopérateurs voudront bien se contenter de cette déclaration de ma part. Je ne fais qu'exprimer bien imparfaitement sans doute la satisfaction qu'éprouvent mes anciens collègues. En effet, quelle jouissance ne devons nous pas éprouver lorsque nous voyons s'associer à nous des hommes connus par d'anciens et d'utiles travaux, les reprendre sous le nom de Lycée et faire rejaillir sur ce nouvel établissement la gloire dont leurs travaux littéraires et scientifiques, la création, l'organisation et le maintien d'une bibliothèque publique les ont couvert et qui doit accompagner leurs noms jusque dans la postérité la plus reculée »

Dix jours plus tard, la commission chargée de modifier les règlements du Lycée remet ses conclusions. Après qu'aient été répétées les missions attribuées au lycée (« le progrès des sciences, des arts et des lettres, et spécialement tout ce qui peut tendre à l'utilité du département de l'Isère »), est entérinée le passage à 50 du nombre des titulaires résidant à Grenoble, et fixé le nombre des non-résidants au double de celui des résidants. Six mois plus tard, le docteur Gagnon, devenu vice-président du Lycée, se fait le porte-parole des anciens académiciens dans les remerciements qu'il adresse au préfet Ricard : « Il a fait l'éloge du zèle que ce magistrat a mis à favoriser l'instruction publique et les sciences,... Il a indiqué l'esprit dont doivent être animés les sociétés littéraires, la sagesse, la décence qui doivent présider à leurs discussions, le zèle qui doit diriger leurs recherches⁶¹. » Le 19 juillet 1802, l'élection d'Achard de Germane, de retour d'exil, complète cette réintégration des anciens académiciens, avant qu'à la fin de 1814, l'ancien avocat-général du parlement de Dauphiné, Jaques-Fortunat Savoye de Rollin (successivement préfet de l'Eure, puis de Seine-Maritime), de retour à Grenoble, ne passe du statut d'associé à celui de titulaire.

Avec l'intégration de ces anciens académiciens, se construit ainsi une légitimité historique du Lycée qui, depuis le 19 juin 1802, pour se conformer à la loi du 1^{er} mai créant l'Université impériale, a dû changer de nom. Celui de Lycée est abandonné au profit de celui Société des sciences et des arts. C'est sous ce nom qu'en 1809, à la demande du maire Charles Renaudon, elle intègre dans ses archives celles de l'ancienne Académie delphinale, inscrivant ainsi son histoire dans celle de sa glorieuse ancêtre⁶².

⁶¹ Bibl. Mun. Grenoble, R 7590 (2), Registre, 29 pluviôse, an IX.

⁶² Bibl. Mun. Grenoble, R 7590 (2), Registre des séances, 22 février 1809.



Ill. n° 7 : Sceau de la Société des sciences et de arts
(Bibl. Mun. Grenoble, R 7589)

L'intégration des anciens membres de l'Académie delphinale laisse toutefois pendante une question, celle des relations avec les autres sociétés culturelles créées dans le département. C'est une réunion de tous les érudits du département qu'envisage le préfet Ricard en 1800. Cette ambition amène la société à se poser en 1804 la question d'une éventuelle fusion avec la Société de médecine, la Société d'agriculture et la Société anacréontique (consacrée aux activités poétiques et musicales)⁶³, dont au demeurant, nombre de sociétaire du Lycée sont souvent également membres. La question est toutefois trop sensible pour être portée en séance plénière, mais est débattue au sein du comité le 29 décembre 1804. La crainte de devoir à nouveau augmenter le nombre des membres résidants du Lycée pour « intégrer les membres les plus distingués des autres sociétés », la complexité de mise en cohérence des statuts des différentes sociétés, la crainte de perdre l'approbation des autorités constituées conduisent finalement à l'abandon d'un projet qui, aux yeux des autorités de la Société des sciences et des arts « offre beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages⁶⁴. »

⁶³ Adolphe Masimbert, Notes sur une ancienne société littéraire de Grenoble. La Société anacréontique (1801-1807 ?) », *Bull. Acad. delph.*, 5^e série, t. IX, 1914-1917, p. 349-370

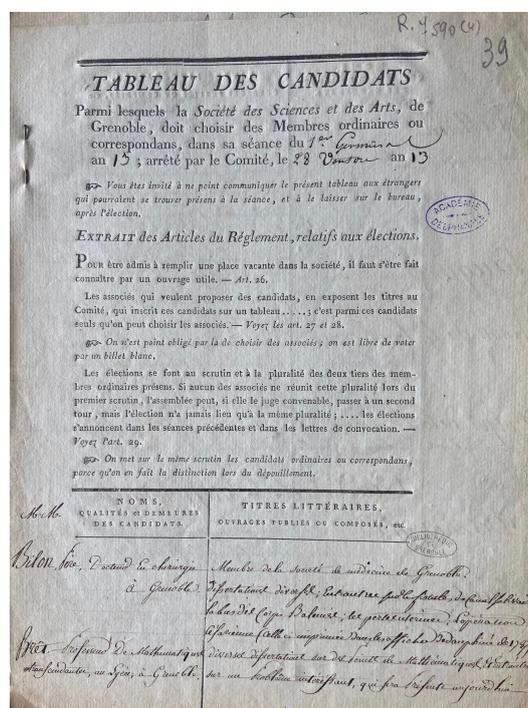
⁶⁴ Bibl. Mun. Grenoble, Bibl. Mun. Grenoble, R 7590 (5), Registre contenant les délibérations du comité du Lycée de Grenoble, ms, 22^e séances, 28 ventôse, an XIII ; O 10201, *Extrait des registres de la Société libre d'agriculture du département de l'Isère*, 17 p, 1802

3. Les règles d'une société

La véritable raison du refus du comité de la Société des sciences et des arts de débattre d'une éventuelle fusion avec les autres sociétés du département n'est pas explicitement avouée, mais transparaît cependant d'une manière assez claire. Après l'intégration des anciens académiciens et l'augmentation à 50 du nombre des titulaires, la société ne souhaite pas diluer le prestige que constitue une élection dans un cercle fermé. Imposer un *numerus clausus*, c'est définir aussi un « espace clos » dont la fermeture accroît le prestige. C'est aussi « un de éléments d'une tradition dont elles se posent volontiers en gardiennes, face à des organismes nouveaux dont elles jugent sévèrement le laxisme et le manque d'usages »⁶⁵. C'est le fondement même du fonctionnement de la société

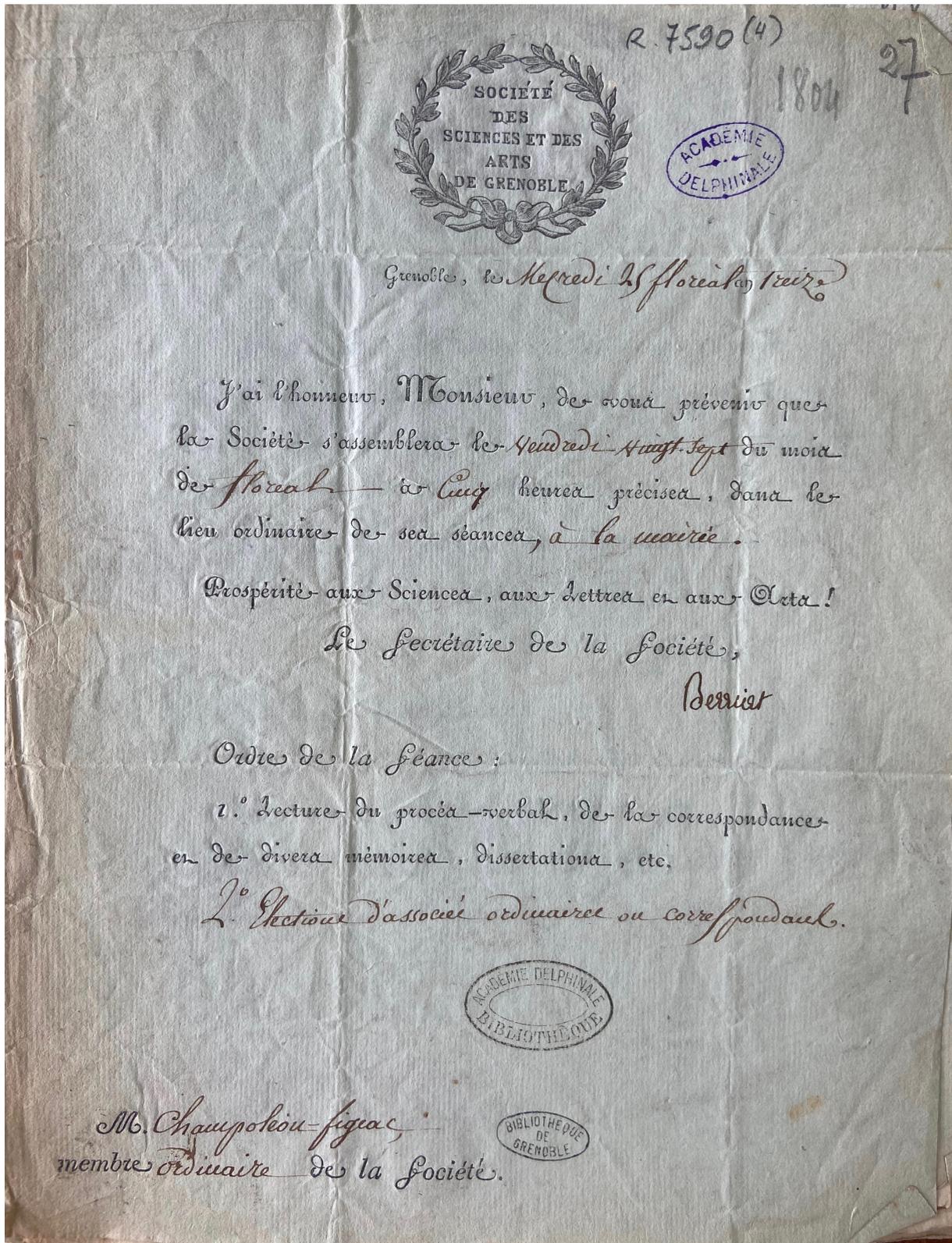
Une société fermée et mouvante

L'acceptation de nouveaux membres se fait par élection, sur la base d'un tableau des candidats préalablement établi. La candidature est soumise à une double condition. Scientifique d'abord : le candidat doit « s'être fait connaître par quelque ouvrage utile ou par le grand amour pour les sciences et les arts » (art. 28) et se soumettre à l'obligation de présenter au moins un mémoire par an (cette exigence toutefois disparaît dans les statuts de 1800). Résidentielle ensuite : il doit être domicilié à Grenoble afin de permettre son investissement dans la vie locale. Cette élection se fait initialement à la majorité absolue des suffrages, à celle des deux tiers des présents dans le règlement de 1800. Les candidats doivent formellement accepter leur élection. Ils reçoivent alors une lettre de convocation pour la séance suivante accompagnée d'un exemplaire des statuts de la société.



Ill. n° 8 : Tableau des candidats, 1^{er} germinal, an XIII (22 mars 1805)
(Bibl. Mun. Grenoble, R 7590 (4))

⁶⁵ Jean-Pierre Chalaine, *Sociabilité...*, p. 119-120.

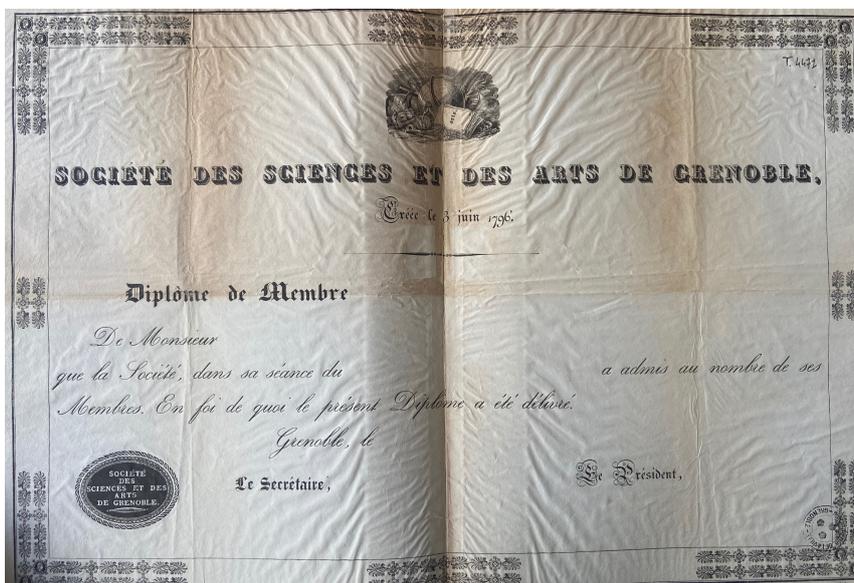


Ill. n° 9 : Lettre de convocation à Champollion-Figeac, 25 floréal, an XIII (15 mai 1805)
(Bibl. Mun. Grenoble, R 7590 (4))

Statutairement, chaque postulant à un siège de membre titulaire doit faire l'objet d'une présentation par un membre de la société. Les débats sont parfois longs quand les candidatures sont nombreuses. Le 19 juin 1801, ils sont quatre à postuler pour des

places de résidants (dont le général de Tournadre et le maire de Grenoble, Charles Renaudon, qui sont élus), et neuf à celles d'associés (dont le docteur Billerey). Mais le plus souvent, préparés en amont par le comité, les débats n'ont qu'un caractère formel, surtout quand les candidats font l'objet d'une grande notoriété sociale, scientifique ou politique, ou quand, à la qualité du profil, vient se mêler le jeu des relations personnelles. C'est le 2 décembre 1803 qu'est lu par Chalvet un mémoire sur l'église souterraine Saint-Laurent, proposé par un « négociant, amateur d'antiquité, possesseur d'un beau cabinet d'antiques et de médailles », Jacques-Joseph Champollion-Figeac. Trois semaines plus tard, le 24 décembre 1803, le même postulant distribue un prospectus annonçant son intention de publier le *Dictionnaire du Dauphiné* de Guy Allard, lit une notice sur « une inscription romaine trouvée à Grenoble lors de la démolition de la tour de l'évêché », et est élu dans la foulée membre titulaire. Si le talent et le dynamisme de l'homme sont incontestables, nul doute que dans cette élection rapide, l'amitié que lui porte son voisin de la rue des Vieux-Jésuites, Berriat-Saint-Prix, compte également quelque peu.

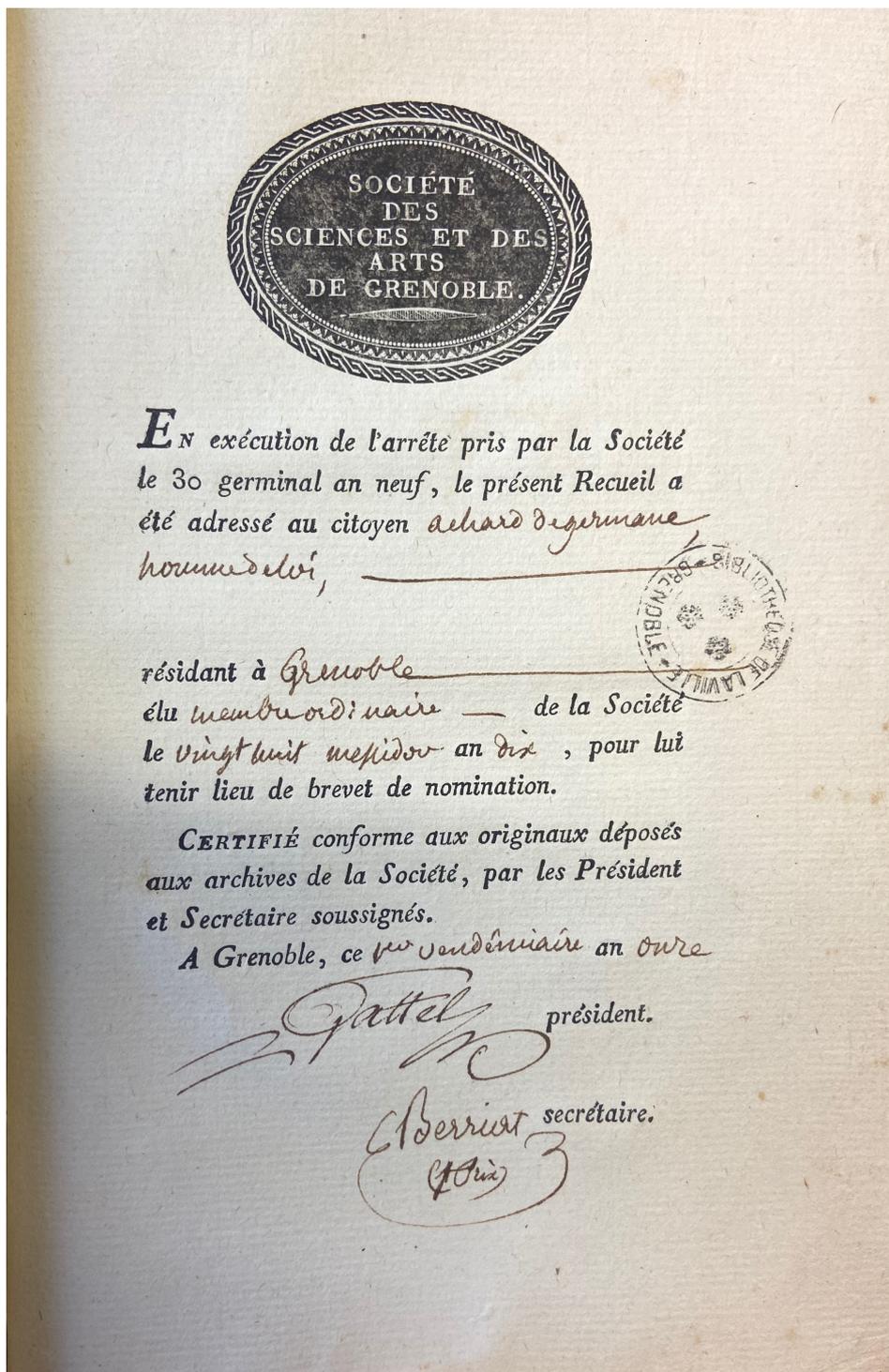
Des dispositifs dérogatoires existent également pour les membres correspondants venus s'installer à Grenoble quand ils ont fait preuve dans les mois ou années précédentes d'une activité significative. Pour eux, point d'élection. Ils sont simplement « portés sur la liste des résidants » par le président : ainsi les docteurs Mauclerc et Bilon fils, le 24 décembre 1803, Jean-François Champollion malgré son très jeune âge (20 ans⁶⁶) le 20 mai 1810 ou le philosophe Sébastien Falquet de Planta⁶⁷ le même jour. Après la procédure exceptionnelle dont ont bénéficiés les anciens académiciens, il en va de même pour Achard de Germane, de retour d'exil, qui est intégré au corps le 8 juillet 1802 après un rapport formel : « Homme de loi, secrétaire de la société d'agriculture, connu par divers ouvrages imprimés, et entre autres deux mémoires et les forêts et l'agriculture couronnés par l'Académie delphinale avant la Révolution, insérés dans la collection de cette académie ».



Ill. n° 10 : Diplôme de membre de la société (Bibl. Mun. Grenoble, T 4471)

⁶⁶ Inscrit au tableau dès 1806 après la présentation de son *Essai de description géographique de l'Égypte avant les temps de Cambyse*, Jean-François Champollion est le plus jeune de tous les membres de la société.

⁶⁷ Yves Jocteur-Montrozier, *Les deux visages de Sébastien Falquet de Planta. Soldat et philosophe (1770-1839)*, Grenoble, PUG, 2019, 384 p.

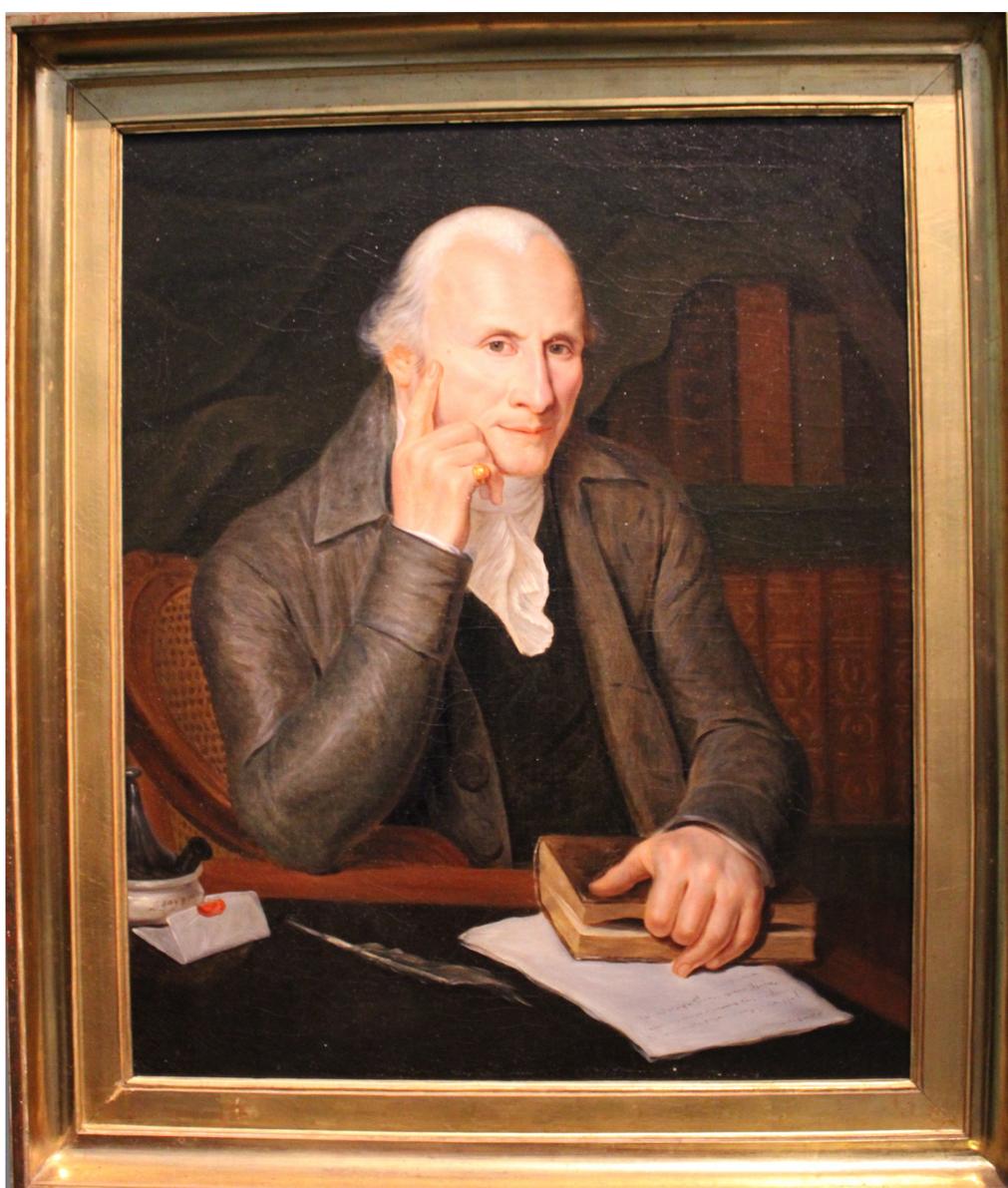


Ill. n° 11 : Dédicace de l'exemplaire des statuts de la société adressé à Achard de Germane après son élection (Bibl. Mun. Grenoble, O 15320)

Les règles ordinaires cèdent également le pas devant les nécessités politiques. Il en va ainsi de l'élection des deux premiers préfets du département de l'Isère. Nommé le 2 mars 1800, Gabriel Ricard de Séalt est sollicité par le Lycée dès le 11 avril, élu membre ordinaire le 22, avant de prendre la présidence le 24 juin. Avec son successeur Joseph Fourier il est vrai, l'exigence politique rejoint la légitimité scientifique. Nommé préfet le 12 février 1802, il est élu le 3 mai, avant de prendre la présidence de la société le 13

décembre 1805. Lors de sa réception le 28 mai 1802, l'abbé Gattel, ne manque pas de faire l'éloge du nouveau sociétaire :

« Ses connaissances profondes en mathématiques, l'emploi heureux de ce qu'il en fait dans sa recherche, et l'examen des monuments astronomiques de l'Égypte, de ces monuments témoins illustres et véridiques de la haute antiquité du monde, les périls qu'il a courus et bravés pour augmenter ce domaine trop resserré des sciences, sont des titres nombreux à sa renommée et des sujets de félicitations pour la société qui a le bonheur de le posséder en son sein. Si les mathématiques prêtent un appui si heureux à l'histoire, le citoyen Gattel ne les regarde pas comme moins utiles à l'administration. C'est à leur étude qu'on doit presque toujours cette rectitude dans le jugement, cette sagacité dans les vues, cette finesse dans le coup d'œil qui sont toujours nécessaires à une administration et qui, possédées par le premier magistrat de l'Isère, promettent aux habitants de ses rives, un adoucissement aux justes regrets causés par une perte récente, et un régime sous lequel leur prospérité ne pourra que s'accroître »⁶⁸.



Ill. n° 12 : Claude-Marie Gattel par Louis-Joseph Jay, (le Louvre-Lens)

⁶⁸ Bibl. Mun. Grenoble, R 7590 (2), Registre des séances, 12 avril 1802.

À ces membres titulaires viennent enfin s'ajouter des « membres associés, non résidans ou correspondans » dont le nombre « ne peut excéder le double de celui des résidans » et élus dans les mêmes conditions. Parmi ces correspondants, certains sont d'anciens dauphinois que la carrière nationale a conduit loin de Grenoble (Mounier, Dolomieu, Français de Nantes, Savoye de Rollin, Johann-Gottfried Schreiber). C'est le cas aussi de Choderlos de Laclos, élu le 18 mars 1801 à la suite de son passage à Grenoble à la fin de l'année précédente. D'autres sont des Grenoblois en attente de places vacantes (tel Sébastien Falquet de Planta en 1799) ou des notables de bourgs voisins (ainsi, Sébastien Berriat, le frère aîné de Berriat-Saint-Prix). Les plus nombreux appartiennent aux réseaux professionnels des membres titulaires, médecins, ingénieurs, professeurs ou responsables administratifs départementaux. Pour quelques uns, ce sont des relations plus personnelles, telles que celles que Champollion-Figeac entretient avec le rédacteur du *Magasin encyclopédique*, Aubin-Louis Millin de Grandmaison.

Les conditions scientifiques et de résidence imposées aux sociétaires ont pour conséquence une instabilité permanente de la liste des titulaires et des correspondants. La non-participation aux séances de la société, l'absence d'activité et surtout les déménagements peut avoir pour conséquence d'être rayé du tableau des membres ordinaires. Les titulaires quittant leur résidence grenobloise sont « placés sur le tableau des associés correspondants, lors même que le nombre de ceux-ci est complet » ; un retour à Grenoble leur donne à l'inverse droit d'être « replacés parmi les associés résidans... par une simple délibération, et sans qu'il soit nécessaire de les inscrire au tableau des candidats, ni de remplir aucune des formalités exigées ». Le 14 juillet 1804, plusieurs membres ayant changé de résidence, le secrétaire de la société fait ainsi savoir que le docteur Billerey résidant désormais à Grenoble, sera retranché du tableau des associés correspondants et placé sur celui des membres ordinaires ». À l'inverse, le 14 juin 1800, Dominique Villars, nommé professeur d'histoire naturelle à l'École spéciale de médecine de Strasbourg » est supprimé de la liste des résidants. Le 14 juillet 1804, c'est au tour de « MM Dubois-Fontanelle, de Barral, Silvy et de Patural, résidants aujourd'hui le premier à Chimilin, le 2^e à Paris, le 3^e à Vienne et le 4^e à Genève » d'être « retranchés du tableau des membres ordinaires et portés sur celui des correspondants ». De retour à Grenoble en 1808, Dubois-Fontanelle reprend place parmi les résidants avant d'être élu président de la société le 22 février 1809 en remplacement du maire de Grenoble Charles Renaudon⁶⁹. Les mêmes règles valent pour les associés qui ne donnent pas suite à leurs élections : ainsi le 27 ventôse, an X, pour les citoyens Montgolfier et Dolomieu, « leur silence devant être considéré comme un refus ».

Aussi, le nombre et la liste des titulaires ne sont-ils jamais vraiment stabilisés. En 1800, l'intégration automatique, de manière dérogatoire aux règlements, des membres de l'ancienne Académie delphinale impose d'augmenter ce nombre à 50. De cette mobilité résulte une difficulté à analyser finement la sociologie des académiciens. Les tableaux dressés à plusieurs reprises dans les publications de la société (1798, 1802, 1806)⁷⁰ ne sont que des instantanés dans un univers toujours mouvant⁷¹. « Un homme aisé, instruit, d'âge mûr », tel est le portrait type de l'érudit membre d'une société savante au XIX^e siècle selon Jean-Pierre Chaline⁷². Avec quelques nuances, le modèle grenoblois n'échappe pas à ce modèle. Domine une bourgeoisie éclairée et souvent

⁶⁹ Bibl. Mun. Grenoble, R 7590 (2), Registre des séances..., 25 messidor en XII et 22 février 1809.

⁷⁰ Bibl. Mun. Grenoble, R 7589 (20 décembre 1798), R 7490 (20 juillet 1802), V 763 (1806).

⁷¹ Voir annexe 3.

⁷² Jean-Pierre Chaline, *Sociabilité...*, p. 146-221.

diplômée : médecins, professeurs, hommes de loi. Les deux premiers groupes sont les acteurs majeurs de la fondation du Lycée (ils constituent les deux-tiers des premiers sociétaires). Jusqu'à son départ pour Strasbourg, Dominique Villars reste un membre particulièrement actif aux côtés de Fournier, Silvy ou du pharmacien Chabert, avant que le groupe ne s'étoffe de manière significative avec l'arrivée de nouveaux membres à commencer par l'ancien secrétaire de l'académie delphinale, le docteur Henri Gagnon, puis, en 1804, François Billerey (inspecteur des eaux départementales, longtemps associé avant d'être intégré lors de son installation à Grenoble), Mauclerc, Bilon père et fils, Chanoine, Comte. Les écoles centrales et d'artillerie fournissent pour leur part un nombre notable de professeurs, à commencer par le mathématicien Chabert et Jacques Berriat-Saint-Prix, deux des fondateurs du Lycée. Les mathématiciens (Dupuy de Bordes, Bret) les rejoignent rapidement, puis en mai 1810, le jeune Jean-François Champollion chargé de donner à la nouvelle faculté des lettres, les cours d'histoire que le vieux Dubois-Fontanelle, titulaire de la chaire, est incapable d'assurer. À côté de ces deux groupes (un peu moins d'une dizaine chacun sous l'Empire), les représentants de l'administration et de la justice deviennent rapidement les plus nombreux. À eux seuls – fonctionnaires de l'administration départementale, ex-législateurs, magistrats ou avocats, sans compter les maires de Grenoble (Joseph-Marie Barral de Montferrat et Charles Renaudon) et les préfets Ricard et Fourier – ils constituent plus du tiers de l'assemblée. On peut y rattacher également quelques ingénieurs comme l'ancien académicien Dausse intégré en 1800, un autre Barral, ingénieur des ponts et chaussées élu en 1802, ou des érudits et artistes en charge d'institutions publique comme les conservateurs Jay (pour le musée de peinture) ou Ducros (pour la bibliothèque). Le reste compte peu. Le monde de l'entreprise ne figure qu'avec Colson, le trésorier des mines d'Allemond, et deux artistes-mécaniciens de la ferblanterie (Bonin) et de l'horlogerie (Mollard, également conseiller municipal). Celui du négoce n'est pas davantage représenté, sinon par l'importance des personnalités concernées : le liquoriste Camille Teisseire et ses deux beaux-frères (Scipion Perier et Augustin Perier), et surtout Champollion-Figeac. À côté de ces élites nouvelles, les représentants de vieille société rentière, aristocratique ou parlementaire, ne sont présents qu'à travers les anciens membres de l'Académie delphinale comme M. de la Grée (ancien procureur général à la chambre des comptes), le marquis de Viennois, le président de Barral ou, plus tardivement, après son retour à Grenoble en 1816, l'ancien avocat général au parlement de Dauphiné, Savoye-Rollin.

De cette agrégation successive de différentes générations de sociétaires, résulte également une grande hétérogénéité des âges. En 1800, au moment de l'intégration des anciens membres de l'Académie delphinale, vieux et jeunes cohabitent. Quand Le docteur Gagnon, l'abbé Ducros, ou Jacques Dubois-Fontanelle ont largement dépassé la soixantaine, Dominique Villars ou Barral de Montferrat s'en approchent, mais Berriat-Saint-Prix et Camille Teisseire viennent de dépasser la trentaine, et Champollion-Figeac n'a que 22 ans.

Diriger la société

« La société a un bureau et un comité ». Ainsi est résumé dans l'article 7 des statuts révisés en 1800 le fonctionnement de la société. Le pouvoir est d'abord aux mains du bureau. Au moment de la création du Lycée, ces officiers ne sont qu'au nombre de deux : un prédisent (Dominique Villars) et le trésorier (Prié) nommés le 20 floréal an IV. Il s'étoffe rapidement avec la désignation d'un vice président, d'un secrétaire, d'un

secrétaire adjoint et d'un trésorier. La rédaction des statuts précise les responsabilités de ces différents membres⁷³.

C'est naturellement au président (ou en son absence le vice-président) qu'incombe la responsabilité politique. Il est chargé « de maintenir l'ordre dans les séances ; il recueille les votes dans les délibérations ; il prononce les arrêtés et les signe au registre avec le secrétaire ». Mais son autorité reste limitée par l'instauration d'une rotation rapide entre les membres. Les premiers statuts de 1796 limitent son mandat à trois mois⁷⁴. Dans la pratique, la durée est immédiatement portée à six mois, mais avec une modification des statuts qui interdisent qu'il soit réélu « qu'après un semblable intervalle ». Même portée à un an 1801, cette rotation rapide empêche l'établissement d'une véritable autorité, sinon de celle qui émane d'une position scientifique, sociale ou politique particulière. Ainsi en va-t-il de Dominique Villars (fondateur de la société), des maires de Grenoble, Joseph-Marie de Barral de Montferrat (4 avril-4 juillet 1799)⁷⁵ et Charles Renauldon (28 janvier 1808-22 février 1809), des préfets Gabriel Ricard de Séalt (24 juin 1800-21 juillet 1801) et Joseph Fourier (13 décembre 1805-16 décembre 1806) qui donnent tous deux une forte impulsion à la société. Influents aussi sont les personnalités de Jacques Dubois-Fontanelle, qui succède à Villars (20 décembre 1796-20 août 1797) avant d'exercer deux autres mandats (4 juillet 1799-1^{er} janvier 1800, 22 février 1809-31 mars 1810), de Henri Gagnon, l'ancien secrétaire de l'Académie delphinale (21 juillet 1801-16 mars 1802 et 31 mars 1811-24 avril 1802) ou Jacques Berriat-Saint-Prix (31 décembre 1806-28 janvier 1808).

Beaucoup plus stables par contre sont la fonction de trésorier et surtout celle de secrétaire. La fonction de secrétaire est la plus stratégique. Outre la rédaction des comptes rendus des séances, avec la transcription des « mémoires et des observations qui sont lus en séances », il fait aussi fonction d'archiviste : « Il est dépositaires des papiers, journaux, livres et registres du Lycée ; il les communique sans déplacer à ceux de ses membres qui veulent les parcourir » (art. 14 et 15). Il est la mémoire vivante de la société, et doit périodiquement faire un bilan de ses activités. La charge est occupée presque sans discontinuité par deux hommes, Jacques Berriat-Saint-Prix puis Jacques-Joseph Champollion-Figeac. Hormis un bref intermède au début de 1800, le premier occupe le poste de décembre 1798 à janvier 1806. Le second lui succède à cette date et, malgré son exil lors de la seconde Restauration, reste officiellement en fonction jusqu'à la disparition de la société en 1818. Quand de Champollion-Figeac épouse Zoé, la sœur de Berriat-Saint-Prix en juillet 1807, l'administration de la société devient une affaire quasi familiale⁷⁶. En 1817, c'est Berriat-Saint-Prix qui assume d'abord la suppléance de Champollion-Figeac, avant que son jeune frère Jean-François Champollion ne prenne la relève.

La fonction de trésorier est plus ingrate. Occupée initialement par Prié, un ancien administrateur des étapes sous l'Ancien Régime, elle fait l'objet de rotations irrégulières, jusqu'au général de Tournadre qui l'occupe sans discontinuer de 1806 à la disparition de la société en 1818. Le trésorier est essentiellement chargé de la collecte de la cotisation de douze francs, portée à quinze en 1803, que doivent les membres résidents. Au registre des dépenses figurent principalement les impressions de mémoires et de

⁷³ Voir annexes 4 et 5.

⁷⁴ Bibl. Mun. Grenoble, R 7644, *Recueil des règlements et titres du Lycée*, à Grenoble, chez Allier, 1796, 14 p.

⁷⁵ Bibl. Mun. Grenoble, R 7589, « Discours prononcé par le citoyen Barral, président du lycée, à la séance du 1^{er} floréal an VII (20 avril 1799) à laquelle avait été invité le citoyen Macé, membre de l'Institut », ms, in 4^o, p. 425-426.

⁷⁶ Alain Faure, *Champollion. Le savant déchiffré*, Paris, Fayard, 2004, p. 139 sqq.

menus achats de la vie quotidienne (lanternes, écritaires, porte-plumes, chandeliers, papier à lettre...). Le trésorier doit rendre compte tous les six mois de l'état de sa recette et sa dépense (art. 18). La fonction est d'autant plus ingrate que les moyens mis à sa disposition sont limités. Ils ne permettent à la société de ne publier que de rares travaux, la plupart paraissant à compte d'auteur ou dans des publications parisiennes (*Magasin encyclopédique* de Millin, *Annales de l'agriculture française*, *Annales de statistiques françaises et étrangères*...). En vain, la société demande-t-elle en 1808 de bénéficier du titre d'Académie impériale et d'une aide matérielle du gouvernement⁷⁷. Face à la moindre dépense imprévue, le trésorier doit demander des contributions exceptionnelles aux sociétaires :

« Le bureau a observé qu'il n'y avait plus de fonds en caisse pour les dépenses du Lycée ; qu'il étoit même dû diverses sommes pour abonnemens des journaux, feux et lumières etc. Le lycée a arrêté que chaque membre payeroit douze francs entre les mains du secrétaire en l'absence du trésorier pour faire face aux dépenses du deuxième semestre de la 3^e année lycéenne » (20 décembre 1798)

Avec l'augmentation à 50 du nombre des membres résidants, est outre mis en place un organisme intermédiaire : le comité. Ce dernier est chargé d'assister le président et le secrétaire dans leurs différentes tâches : préparation des séances, organisation des séances publiques, instruction des candidatures pour les élections, programmation des mémoires à présenter, etc. Constitué de cinq membres renouvelés par moitié chaque année (une année deux membres, l'autre trois), le comité se réunit pour la première fois le 5 septembre 1800 chez le président Dubois-Fontanelle et devient l'organe principal de décision de la société⁷⁸.

Organisation des séances

Les registres des séances du Lycée, comme ceux du comité, permettent de suivre au plus près le quotidien de ses activités. Les premiers, tenus d'abord sur des folios attachés, puis repris et tenus sur de grands registres sont entièrement conservés du 20 floréal an IV (9 mai 1796) au 16 novembre 1808. Rédigés à partir des notes prises en séances, ils sont remarquablement calligraphiés et ne comptent qu'un seul erratum: la séance du 11 février 1800 n'est enregistrée qu'après celle du 11 avril. Les comptes rendus du comité ne sont pour leur part conservés, en un seul registre, que du 5 septembre 1800 au 20 février 1807⁷⁹.

Les activités du Lycée sont strictement encadrées par un règlement souvent très formaliste. Les statuts établissent avec une grande précision les modalités de convocation des séances, l'organisation des travaux, les obligations d'assiduité ou de production scientifique, les modalités de présentation de mémoires, les conditions de leur publication, les modalités d'élection ou d'inscription aux tableaux des nouveaux

⁷⁷ Robert Chagny, « La société... », p. 215 et 218.

⁷⁸ Bibl. Mun. Grenoble, R 7590 (5), Registre contenant les délibérations du comité du Lycée de Grenoble, ms, (13 fructidor, an VIII-20 février 1807). Dubois-Fontanelle étant absent de son domicile, ils ne sont que quatre : le vice-président Gagnon, Dausse, Gattel et Berriat-Saint-Prix. Les deux autres membres du comité, Scipion Perier et André Réal sont également absents.

⁷⁹ Bibl. Mun. Grenoble, R 7590 (1), « Archives du Lycée. Procès-verbaux des séances du 20 floréal an IV au 15 prairial an V », liasse reliée ; R 7590 (2), « Procès-verbaux du Lycée », Registre (20 floréal an IV-30 frimaire an XIV) ; R 7590 (3), Registre (7 janvier 1806-16 novembre 1818) ; R 7590 (5), « Registre contenant les délibérations du Lycée de Grenoble », 18 fructidor an VIII (5 septembre 1800) – 20 février 1807.

membres titulaires ou correspondants. Mais la pratique quotidienne prend parfois ses distances avec les règles établies.

Les statuts adoptés en 1797 fixent les dates des séances au 15 et 30 de chaque décadi. Mais cette périodicité (décalée au 1^{er} et le 16 en 1800) reste en réalité purement théorique. Pour des raisons diverses, singulièrement dans les phases de mise en place de la société ou de modification des statuts, ces réunions sont beaucoup plus nombreuses : 22 en 1799 quand se réorganise la société (dont quatre pour le seul mois de thermidor). À l'inverse, cette périodicité est parfois aussi altérée par des raisons aléatoires (la difficulté à trouver un local en 1804, des raisons moins identifiables en 1809), ou l'usure, le vieillissement des membres et le contexte politique à partir de 1812. Progressivement, la notion de périodicité perd tout son sens. Après la Restauration et jusqu'à la disparition de la société en 1818, les séances ne sont plus que résiduelles. Dans ce calendrier, seule la période des vacances qui n'est pas fixée par le statuts mais obéit à la vieille tradition des vacances parlementaires, reste immuable : entre l'Exaltation de la Sainte Croix (14 septembre) à la Saint-Martin (11 novembre).

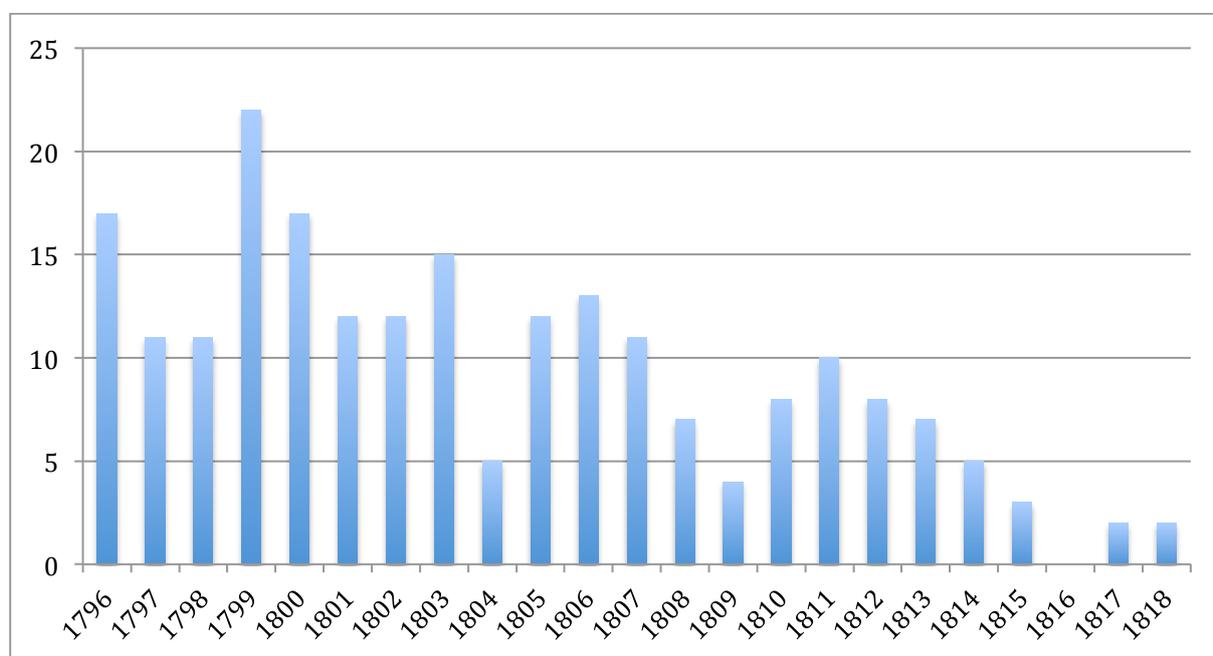


Tableau 1 : Ventilation annuelle des séances

Les séances ordinaires obéissent à un ordre quasi immuable. Après approbation du compte rendu de la séance précédente, lecture est donnée de la correspondance reçue : envoi d'ouvrages et de mémoires par des correspondants ou d'autres sociétés, articles de presses ayant retenu l'attention, remerciements pour une élection (ou annonce d'un refus, tel l'abbé Ducros en 1796), demandes de différentes institutions (mairie, préfet, ministères...). Certaines de ces correspondances, jugées importantes, sont parfois intégralement lues et suivies de discussions. Viennent ensuite les activités académiques proprement dites, avec la lecture de mémoires qui occupe ordinairement l'essentiel du temps. Enfin, les séances se terminent par les questions relatives aux tableaux des membres, toujours à corriger, les élections et les questions comptables

La lecture des mémoires est naturellement le cœur de cette activité, la raison d'être de la société. Selon les statuts, chaque membre « est tenu de présenter toutes les années au lycée au moins un mémoire où il traite une question relative aux sciences dont il s'occupe, ou de lui communiquer trois observations qui puissent être utiles aux progrès

de ces mêmes sciences » (art. 40). Le non respect de cette obligation peut en théorie valoir exclusion du Lycée. Si la lecture est ordinairement faite par les auteurs des mémoires, elle peut aussi l'être par le biais d'un tiers pour des membres absents ou pour des postulants. Ainsi en va-t-il du mémoire de Jacques Champollion-Figeac sur « l'église souterraine de Saint-Laurent » lue le 2 décembre 1803 par Chalvet ; ou de celui Jean-François Champollion, *Remarques sur la fable des géans*, lu par son frère, alors secrétaire de la société le 27 mai 1806.

Tous ces travaux, qui constituent la mémoire scientifique de la société, font l'objet d'une attention matérielle particulière. Ils sont « paraphés par le président et le secrétaire, et déposés au secrétariat si les auteurs y consentent ». Si le Lycée ne prend pas en charge les frais d'impression, il entend en garder le contrôle et veiller à l'évaluation scientifique des mémoires. L'autorisation de publication « sous le nom du Lycée », fait l'objet d'une discussion et n'est donnée qu'après un « rapport motivé de cinq commissaires qu'il nomme pour en faire l'examen ». L'article 38 des statuts de 1799 précise : « Nul ne peut faire imprimer et publier des mémoires ou observations sous le nom du Lycée sans en avoir obtenu le consentement, et réciproquement le Lycée ne peut faire imprimer les mémoires lus par ses membres sans leur consentement ». À l'inverse, le lycée n'entend pas être engagé par les opinions avancées par les auteurs : « Le Lycée déclare qu'il n'entend point adopter ni garantir toutes les opinions consignées dans les mémoires ou observations dont il a arrêté l'impression » (article 39).

Un local pour les sociétaires

C'est au domicile de Dominique Villars que se tiennent les dix premières réunions du Lycée, du 9 mai au 18 juillet 1796, avant de migrer successivement chez d'autres sociétaires, Rolland, Charles Renauldon, André Réal, et de revenir quelques fois chez Villars. Quand le 20 décembre 1796 Dubois-Fontanelle succède à Villars à la présidence du Lycée, il répugne semble-t-il à accueillir chez lui les sociétaires qui se réunissent chez l'ingénieur Janson. Le 20 août 1797, les sociétaires migrent chez André Réal devenu à son tour président.

Rapidement, avec l'agrégation de nouveaux membres, la situation devient intenable. La société a besoin d'un local, et pas seulement pour la tenue des séances. Dès sa création, le Lycée s'abonne à un certain nombre de revues, *Magasin encyclopédique*, *Décade littéraire et philosophique*, *Bibliothèque britannique* qui forment l'embryon d'une bibliothèque. Celle-ci s'augmente rapidement des envois d'ouvrages comme des mémoires des sociétaires ou de nombreux correspondants. Le 24 décembre 1803, ce sont également les six feuillets de la carte du Dauphiné exécuté et gravée par l'ingénieur Capitaine, qui sont donnée par Jourdan, ancien premier secrétaire de l'intendance. Cette bibliothèque est immédiatement une bibliothèque ouverte aux sociétaires, sous le contrôle du secrétaire « dépositaire des papiers, journaux, livres et registres du Lycée. Il les communique sans déplacer à ceux de ses membres qui veulent les parcourir ». C'est sur place que les documents doivent être consultés, les prêts demeurant exceptionnels. Le 20 août 1796, on arrête « qu'il ne pourroit être prêté que les journaux et livres imprimés d'après une autorisation de l'assemblée, qui ne pourrait s'étendre au-delà de trois jours ».

Pour ces différentes raisons, la société cherche dès sa création à obtenir un local. Le 27 juin 1796, est adressée au maire de Grenoble l'attribution de « l'un des nombreux édifices nationaux de cette commune ». Cette première démarche est suivie de plusieurs autres : lettre au ministre de l'Intérieur, recherche de locaux libres par Berriat-Saint-Prix, adresse au département. Le 6 septembre, deux lettres, lues en séance, sont

adressées à l'administration départementale et au corps législatif. Dix jours plus tard, une commission est nommée pour présenter à cette dernière les doléances de la société. Il faut pourtant encore plus d'une année pour qu'une solution soit trouvée. Le 11 novembre 1797, un arrêté du département accorde au Lycée « pour tenir ses assemblées plusieurs salles situées au 1^{er} étage à droite de l'ancien évêché » :

« L'appartement situé au premier étage de l'aile à droite du bâtiment principal en entrant de la rue Très-Cloître dans la cour du ci-devant ancien évêché, composé de deux principales pièces, d'un cabinet obscur et de deux petits vestibules dont l'un dégage par l'escalier du citoyen Jay, professeur de dessins à l'École centrale, et l'autre dans une pièce qui donne sur le pallier d'un grand escalier, ainsi qu'il résulte du plan indicatif joint au rapport, est affecté provisoirement à l'établissement du Lycée des sciences et des arts de Grenoble.⁸⁰ »

Le 20 décembre suivant, le Lycée prend possession des lieux dans un bâtiment, qui à partir de février 1798 accueille également le premier musée de Grenoble dirigé par Louis-Joseph Jay. Les deux institutions collaborent. Jay est devenu membre résidant du Lycée dès 1796. Quand, en mai 1799, il veut faire installer au musée le mausolée de Bayard, il demande l'assistance de la société. Le 6 août 1799, c'est « dans la grande salle du Musée »⁸¹ que se tient la première séance publique du Lycée qui y organise aussi des banquets.

À l'usage pourtant, une certaine insatisfaction se fait jour. Le bâtiment est jugé malcommode et a besoin d'impérieuses réparations et d'additions à la salle « pour la rendre propre à la tenue des séances. En septembre 1800, le comité est chargé de trouver un local « plus commode que celui qu'il occupe actuellement ». Au même moment, l'intégration des anciens membres de l'Académie delphinale fait naître d'autres espérances. Le 24 décembre, une commission dirigée par Barral de Montferrat est envoyée au préfet Gabriel Ricard de Séalt, nommé depuis peu, pour demander que soit accordée au Lycée l'ancienne salle de l'Académie delphinale.

C'est une proposition différente pourtant que fait le préfet, inscrite dans un projet plus vaste de réaménagement de l'ancien collège des jésuites et de création de l'École centrale. Celui-ci prévoit le « transfert du musée dans la partie supérieure de l'église du collège au niveau du sol de la bibliothèque, et de consacrer la partie inférieure aux exercices littéraires et gymnastiques des élèves, à la distribution des prix et aux séances publiques des sociétés savantes ». Au Lycée est proposé la salle de « la Ronde Bosse » pour laquelle sont prévues quelques réparations « modiques » pour la mettre « en état de recevoir le Lycée lorsqu'il aura manifesté son vœu ». Le 18 février 1801, cette nouvelle salle est inaugurée sous la présidence du préfet :

« Le voisinage d'une école déjà célèbre par ses succès, celui d'une bibliothèque immense et bien choisie, d'un riche cabinet d'histoire naturelle, celui enfin d'un local où les vœux des hommes éclairés et amis des sciences appellent la collection des chefs d'œuvre des beaux-arts placés dans un bâtiment où le public n'en peut pas jouir d'une manière aussi avantageuse. Encouragés par la présence des membres du Lycée, les jeunes élèves redoubleront d'ardeur dans la noble carrière qu'ils suivent et les membres du Lycée seront secondés dans leurs travaux par les collections précieuses que renferment ou que renfermeront bientôt le palais de l'École centrale »

L'installation pourtant n'est guère durable. La loi du 1^{er} mai 1802 créant de nouveaux établissements d'enseignement secondaire des sciences et des humanités, appelés « lycées », remet en cause cette installation. Grenoble étant choisie pour la création de l'un des 45 lycées prévus, la société doit non seulement changer de nom mais aussi

⁸⁰ Bibl. Mun. Grenoble, R 7589, liasse, Extrait de l'arrêté du 21 brumaire, an VI, ms.

⁸¹ Vraisemblablement l'ancienne chapelle de l'évêque.

prévoir un déménagement. Le 24 décembre 1803, le comité est chargé de trouver une nouvelle salle. Dès le début de 1804, les travaux d'aménagement « dans la partie du bâtiment du lycée qu'occupait la société » ne lui permettent plus de s'y réunir. Faute de solution, les travaux sont cause de la « rareté » des séances tenues durant cette même année (cinq seulement, contre les 10 prévues réglementairement). Pendant près de quatre ans, faute de solution, la société erre de local en local, tient parfois ses séances au domicile personnel de certains académiciens, et vit d'espairs déçus. Le préfet Joseph Fourier, élu membre résidant lors de son arrivée à Grenoble en février 1802, propose en décembre 1813 de prêter son salon. Le 12 juin, la société se réunit chez son secrétaire Berriat-Saint-Prix ; le 14 juillet, dans une salle de la mairie. Les plaintes se multiplient pour que la société obtienne une « salle gratuite du gouvernement », et des dédommagements pour les dépenses de réparation faites dans son ancien local, « dépenses qu'elle ne peut recouvrer parce qu'elles tiennent au bâtiment... (et) que le préfet Ricard avait promis positivement de se charger ». Une demande est également adressée au maire Charles Renauldon, lui aussi membre de la société, pour l'attribution d'une salle dans les bâtiments de l'ancien couvent des dominicains, devenu la halle aux blés :

« Le secrétaire a visité le local, de la halle, et il est certain, au contraire, qui n'y ait point d'emplacement convenable à moins que la société ne veuille donner un prix excessif de location. Et c'est aussi ce que le maire avait assuré au secrétaire »

Faute de possibilités immédiates, c'est dans la salle de l'état-civil que la société se réunit le plus souvent. Mais la situation reste précaire, la salle ne répondant pas à tous les besoins ordinaires et étant trop exiguë pour les assemblées exceptionnelles. Pour la séance publique de décembre 1805, c'est exceptionnellement la salle du Concert qui est mise à la disposition des sociétaires. La question paraît trouver une solution en 1806 quand Charles Renauldon parvient finalement à libérer un local dans les bâtiments de la halle. Le 4 mars 1806, il présente à la société les plans d'aménagement envisagés, mais le projet reste sans suite. En décembre de la même année, c'est un local au dessus de l'orangerie qui est proposé.

C'est finalement le décret impérial du 12 mars 1807, attribuant à la ville l'administration de la bibliothèque, de son musée, du cabinet d'histoire naturelle et du jardin botanique, qui permet de trouver une solution donnant pleine satisfaction aux sociétaires. Libre d'affecter les locaux selon sa volonté, c'est « le local qu'occupait à la bibliothèque publique l'Académie delphinale » que, après l'avoir fait réparer, le maire met à la disposition de la société « pour lui servir de salle de séance, de salon de comité, de cabinet et d'archives ». Cette salle de la bibliothèque publique, décorée de deux tableaux de l'école vénitienne offerts par Vidaud d'Anthon, devient ainsi, à partir de la fin de 1807, le siège de la Société des sciences et des arts de Grenoble et de ses réunions ordinaires. Après l'intégration de la plupart des anciens académiciens en 1800, est retissé un nouveau lien, matériel et symbolique, avec l'ancienne Académie delphinale.

Une inégale assiduité aux séances

La participation aux séances académiques est un des engagements statutaires de chacun des membres. Les absences répétées peuvent entraîner une exclusion, à moins de pouvoir donner des justifications suffisantes. Le 30 décembre 1796, Jacques Dubois-Fontanelle estime ainsi devoir présenter ses « excuses sur ce qu'à, cause de ses infirmités, il n'assiste pas à ses séances aussi exactement qu'il le désirerait ». Cet engagement n'est au demeurant pas de nature à bouleverser en profondeur la quotidien des membres de la société, l'enquête nationale menée par Jean-Pierre Chaline aboutissant à la conclusion que les érudits ne doivent pas consacrer beaucoup plus de

20 h par an à ces réunions ». « Pour tant est qu'ils assistent à toutes » poursuit-il⁸² ! Dans les faits, pour ce qui concerne le Lycée d Grenoble, il ne paraît pas que l'exigence de présence ait toujours été respectée très rigoureusement. Les relevés des présences dans les procès-verbaux des séances en attestent. Du 4 janvier 1799 au 16 novembre 1818, ce sont 106 noms d'académiciens qui figurent aux registres des présents de 166 séances. Mais ces relevés ne sont pas une source sans réserve. Tenus à partir de janvier 1799, ils ne distinguent pas toujours clairement les sociétaires des correspondants (parfois futurs ou anciens membres). En outre, au fil des années, la tenue des registres se fait moins précise. Si Berriat-Saint-Prix ne perd qu'exceptionnellement la liste des présents du 11 février 1800, avec Champollion-Figeac, les oublis et les erreurs se multiplient : « notice des présents égarée » (31 décembre 1807 ; liste de noms suivie de la mention « et autres papiers égarés » (31 décembre 1807) ; « et autres » (29 mars 1811) ; « et autres dont la notice est égarée » (12 août 1811), ou simplement d'un « etc ». En certaines circonstances, on peut également noter que des intervenants ne figurent pas dans la liste des présents fournie. Aussi, ne doit-on donner qu'une importance relative aux données globales. Elles témoignent cependant de ce que la participation aux assemblées n'est pas massive et que celle-ci fléchit au fil des années.

En 1799, première année pour laquelle les données sont complètes, les sociétaires sont moins de un sur deux à participer aux séances. La fréquence de celles consacrées à une question aride, la modification des statuts, n'est sans doute pas étrangère à cette faible participation. Avec le roulement, le nombre global des sociétaires ayant participé à ces discussions est tout de même supérieur. Après l'arrivée des anciens membres de l'Académie delphinale en 1800, la société connaît une phase plus attractive. De 1801 à 1803, ils sont plus de la moitié à participer aux séances. Mais cette assiduité se dégrade très vite, surtout après 1808 pour tomber ordinairement à moins du tiers.

Ces statistiques cachent cependant de grandes différences selon les individus, les uns très présents, les autres seulement de manière erratique. Plusieurs groupes sont à cet égard à distinguer. Celui des pères fondateurs du Lycée en 1796 tout d'abord. Beaucoup parmi eux sont régulièrement présents, parfois jusqu'en 1818 (ainsi le mathématicien Chabert), ou du moins jusqu'à leur départ de Grenoble (Dominique Villars en 1805), ou leur décès. Avec moins de régularité, le docteur Silvy, le pharmacien Chabert, Louis Royer et André Réal, tous deux administrateurs du département, sont aussi des fidèles de la société jusqu'à sa disparition. Aucun cependant ne fait mieux que Berriat-Saint-Prix, un des neuf premiers membres du Lycée, toujours présent le 16 novembre 1818, après n'avoir manqué que cinq séances en vingt-quatre ans. Parmi ces pères fondateurs, rares sont ceux qui, comme le directeur du musée, Louis-Joseph Jay (très présent jusqu'en 1800) disparaissent presque complètement.

Intégrés en 1800, les anciens membres de l'Académie delphinale, ont des comportements très variables. Les uns ont une participation active, les abbés Gattel et Ducros, l'ingénieur Lacoche mais plus encore Jean-Jacques Vidaud d'Anthon et Henri Gagnon, tous deux élus président de la société, respectivement en janvier 1805 et mars 1810. D'autres au contraire gardent longtemps leurs distances et ne sont que rarement présents : ainsi Joseph Gratet du Bouchage, ancien procureur de la noblesse aux États de Dauphiné de 1788 ; Jourdan, ancien premier secrétaire de l'intendance : Sébastien Dupuy de Bordes ; le marquis de Viennois ; Marc Doudart de La Grée (décédé en 1806). L'avocat Achard de Germane, un des animateurs principaux de l'ancienne Académie delphinale, ne participe qu'à une seule assemblée lors de son retour à Grenoble, en

⁸² Jean-Pierre Chaline, *Sociabilité...*, p. 275.

1802, avant de revenir à nouveau au lendemain de la Restauration. La trajectoire est comparable pour Jacques-Fortunat Savoye-Rollin mais qui a lui l'excuse de la non résidence, et ne revient à Grenoble qu'à la fin de 1814 pour prendre la présidence de la société le 24 janvier 1815.

Au fil des années, parmi les nouveaux sociétaires, quelques figures plus investies se détachent à côté d'autres à la présence plus épisodique : ainsi du négociant Camille Teisseire ; du trésorier des mines d'Allemond Colson ; du mathématicien Bret, professeur au lycée puis à la faculté des sciences ; des médecins Bilon père et fils, Mauclerc, Chanoine ou François Billerey qui s'installe à Grenoble en 1804. Deux généraux, Pierre Joseph Joubert de La Salette et de Bernard Amable de Tournadre, figurent également parmi les plus présents. Inspecteur d'artillerie, le premier est élu le 20 décembre 1797 ; le 24 avril 1811, il devient président et exerce de manière exceptionnelle son mandat jusqu'au 24 janvier 1815. Nommé directeur des fortifications de Grenoble en 1797, le second est élu en 1802 et devient trésorier en janvier 1806 après avoir été mis à la retraite l'année précédente⁸³. Toujours influents, les responsables de l'administration municipale ou départementale sont moins régulièrement présents. Celle du maire Charles Renaudon est irrégulière, sauf en 1807-1808 où il cherche à impulser des changements dans la société. Les deux préfet Gabriel Ricard de Séalt et Joseph Fourier ne sont personnellement présents que pendant les périodes où ils acceptent la présidence, respectivement en 1800 et 1805. Le recteur Pal pour sa part, élu en 1811, ne vient que rarement. Les frères Champollion par contre marquent la société de leur présence. L'aîné, Jacques-Joseph, succède à Berriat-Saint-Prix au secrétariat le 7 janvier 1806, et reste titulaire du poste jusqu'à son exil en 1815, sans être officiellement remplacé. Son jeune frère Jean-François est reçu comme associé dès septembre 1807, après la lecture de son mémoire *Remarques sur la fable des Géans*, ne manque pas une seule séance jusqu'en février 1815.

À plusieurs reprises les administrateurs du Lycée s'alarment des nombreuses absences aux séances de la société. « Comment se fait-il », demande Dominique Villars le 9 janvier 1798, « que, dans le lieu du lycée on parle sans cesse des sciences et des arts, ses membres s'en occupent si peu ; car il en est qui ne sont même pas assidus aux séances ? »⁸⁴. Pour essayer de mobiliser davantage les sociétaires, c'est une réforme structurelle qu'il envisage en organisant le travail autour d'une « classification méthodique », à l'image de celle élaborée par l'Académie des sciences de Paris. Les sociétaires sont invités à se situer au sein de « trois classes », « sciences naturelles », « beaux-arts » et « belles lettres »⁸⁵ :

« La première aura le titre de classe des sciences et s'occupera des sciences naturelles, de l'agriculture des arts mécaniques, de l'histoire naturelle, de la physique, de la chimie, de l'art de guérir, des mathématiques applicables aux arts et à l'astronomie.

La seconde, sous le nom de classe des beaux-arts comprendra le dessin, la peinture, la poésie, la musique, la sculpture, l'architecture et la gravure.

La troisième sera appelée classe des belles-lettres et comprendra l'histoire, la géographie, les inscriptions, les monuments, les antiquités. »

Dix jours plus tard, l'assemblée choisit de réduire les classes à deux : « sciences et des mathématiques » et « arts et belles-lettres ». « La première classe se réunira le duodi⁸⁶

⁸³ <https://www.alsace-histoire.org/netdba/tournadre-bernard-amable/>

⁸⁴ Bibl. Mun. Grenoble, R 7589, Mémoire de Dominique Villars, ms, 256 r^o-260 v^o.

⁸⁵ Bibl. Mun. Grenoble, R 7590 (2), Séance du 20 nivôse an VI (9 janvier 1798 ; R 7589, Mémoire de Dominique Villars, ms.

⁸⁶ Deuxième jour de la décade du calendrier révolutionnaire

de chaque décade, la 2^e les sextidi⁸⁷ ». L'ambition est tout à la fois de définir des objectifs, de susciter des travaux et de donner davantage de structuration à une société aux horizons divers. C'est librement que tous les membres sont invités à « s'inscrire pour telle classe ou pour plusieurs, même pour toutes ». La réforme toutefois n'est pas statuaire, « le lycée n'ayant pas jugé à propos de faire dans son règlement un article de cette classification » souligne Dubois-Fontanelle le 17 août 1799. Ordonner les travaux, c'est assurer la cohésion du groupe : « Par ce moyen, vous éviterez les discussions, les plaintes et les rivalités, vous préviendrez jusqu'au soupçon de la scission parmi vos membres ».

Dans les comptes rendus d'activité, la référence aux « classes » n'apparaît d'ailleurs jamais, sinon en février 1798 pour travailler à la mise en place du musée. En décembre 1798, de La Salette revient à son tour sur la nécessité de « donner de l'activité aux travaux du Lycée ». Dans les débats, des orateurs se plaignent de l'insuffisance de la programmation et du trop grand formalisme des séances : « Il est arrivé souvent que les assemblées n'ont été occupées que des détails ennuyeux de police lorsqu'il n'y avoit personne de prêt ». C'est une programmation annuelle des séances qui est demandée pour s'assurer d'une bonne présence des sociétaires. En conclusion, l'assemblée du 5 décembre 1798 arrête qu'il « sera fait un tableau de toutes les séances qui doivent avoir lieu d'ici aux fériés prochains. Tous les membres s'y inscriront pour une séance au moins, en observant qu'il n'y ait pas plus de deux lectures pour chacun. On invitera par députation ceux qui sont absent en ce moment ».

Ces premières mesures n'ont cependant pas d'effets significatifs sur l'assiduité des sociétaires. « Conformément à l'usage de l'Institut national, de la Société philosophique et de la plupart des autres sociétés scientifiques », c'est alors une autre solution qui est cherchée pour s'assurer de présences plus régulières : la distribution de jetons. La décision est prise le 22 décembre 1799 et mise en place avec un luxe de détails prévoyant les conditions de distribution (un jeton toutes les deux séances), la valeur du jeton (75 centimes), leur déductibilité de la cotisation annuelle portée à 24 francs, et même des demi-jetons pour ceux qui auraient participé à un nombre impair de séances au cour de l'année⁸⁸ ! Après qu'une commission comportant notamment Jay, ait été chargée de présenter « plusieurs dessins pour faire frapper les jetons », la première distribution a lieu le 11 avril suivant. On ne saurait dire pourtant si l'introduction des jetons a véritablement contribué, sur une longue durée, à une présence plus régulière et plus nombreuse des sociétaires. Les données disponibles ne plaident pas en ce sens. Plus efficace en vérité, mais plus ponctuelle, a été la décision prise d'instaurer des séances publiques pour donner de la publicité aux travaux réalisés.

⁸⁷ Sixième jour de la décade révolutionnaire

⁸⁸ Bibl. Mun ; Grenoble, U 1386, *Extrait des registres du Lycée des sciences et des arts*, 4 p. ; Voir annexe 6.

4. Académie et société

Des séances publiques

« Le Lycée considère qu'un des moyens les plus propres à propager les sciences et à entretenir une émulation utile parmi les membres est de faire connaître le résultat de ses travaux par des séances publiques ». En germe depuis plusieurs mois, l'annonce en est faite le 19 mai 1798 et les modalités d'organisation fixées avec une extrême précision. Les membres du Lycée, comme les correspondants, sont « invités à recueillir les principaux traits d'humanité, de bienfaisance et de dévouement à la patrie, par lesquels se sont distingués les citoyens du département de l'Isère, pour en faire mention en cette séance ». Le programme disciplinaire est fixé avec un ordre de passage : littérature, botanique, morale ou poésie, démonstration mathématique, histoire ou littérature, art. « La séance sera terminée dans tous les cas par une observation suivie d'une expérience de physique ou chimie ». Les mémoires proposés sont soumis à une évaluation préalable et la durée des interventions limitée « rigoureusement » à vingt minutes. Pour conclure, il est décidé que les règles définies serviront « aux séances publiques suivantes »⁸⁹.

Le dispositif est cependant long à mettre en marche. Ce n'est que plus d'un an plus tard, le 17 août 1799, qu'est organisée, avec un grand cérémonial, la première de ces séances publiques⁹⁰. Celle-ci est ouverte par le président du Lycée, Jacques Dubois-Fontanelle, dans la « grande salle du musée ». Les sociétaires sont presque tous là (26 sur 30), entourés d'une « foule considérable d'amateurs des sciences, des arts et des lettres, de tous sexe et de tous âges, et de toutes professions ». Sont là des représentants des administrations centrale et municipale ; des magistrats des tribunaux civil, criminel et correctionnel ; des généraux dont Jean-Étienne Championnet, le « défenseur de la cause des peuples », tout juste libéré de prison et chargé de réorganiser l'armée des Alpes ; des professeurs et instituteurs des écoles centrale et primaire ; des représentants de la Société s'agriculture de l'Isère. Présents également quelques invités particuliers : le fils du botaniste Pierre Liottard, décédé en 1796, auquel la société a choisi de rendre hommage ; « la citoyenne Bizet, nièce des célèbres Mably et Condillac ; la citoyenne Saint-Ours, veuve du général de brigade Point, tué à la bataille de Gaète » ; des réfugiés politiques italiens. La salle, garnie de tableaux de diverses écoles, fait l'objet d'un décor particulier :

« En face de la table autour de laquelle se sont assis les membres du Lycée étoient disposés trois trophées.

Le premier étoit surmonté du buste d'Apollon au pied duquel se trouvoient l'histoire des plantes de Daléchamps avec les notes de Liottard ; les œuvres de Homère ; des instruments de musique, des pinceaux et des palettes.

À droite une colonne supportoit le portrait de Point peint par son frère, entourés des symboles de sa profession.

A gauche, le portrait enrichi de Vaucanson par Pajon étoit sur la 2^e colonne entourée des instruments de mécanique et de machines.

Des fleurs, des plantes, des couronnés de lauriers étoient mêlées à ces trophées auprès desquels étoit assis Liottard fils, la nièce de Mably et Condillac et la veuve de Point. »

C'est devant celle assemblée nombreuse que la président Dubois-Fontanelle prononce le discours d'ouverture et présente les travaux du Lycée :

⁸⁹ Voir annexe 6.

⁹⁰ Bibl. Mun. Grenoble, T 291, Société des sciences et des arts de la ville de Grenoble, à Grenoble, chez Allier, 4 p. (programme de la séance publique)

« Réunis uniquement pour cultiver les sciences, les lettres et les arts, les citoyens qui composent le Lycée de Grenoble s'occupent de toutes les connoissances utiles et agréables. En invitant pour la première fois le public à les honorer de sa présence, et en mettant sous ses yeux quelques uns de leur travaux, ils ne se dissimulent point que ceux d'une société littéraire ne sauraient être, à sa naissance, ce que le zèle, la constance et l'application doivent faire espérer qu'ils deviendront un jour. La diversité des goûts et des talens répand au moins quelque variété dans les occupations du Lycée... »⁹¹.

À ce discours inaugural suit la lecture de sept mémoires (dont ceux de Barral, Jay, La Salette, Berriat) applaudis par le public. Le grand républicain piémontais, Giovanni Fantoni, y lit son ode, *Il fanatismo*⁹². Faut de temps, deux présentations ne peuvent être faites : un éloge de l'histoire naturelle par Dominique Villars et une démonstration du principe de vitesse par Gros.

Cette grand-messe ritualisée participe d'un modèle que développent de manière assez commune les autres sociétés savantes. « Discours pompeux, autocélébration, applaudissements complaisants de public rassemblant les notabilités du lieu, tout cela traduit, au-delà des vanités mondaines, la profonde insertion de ces sociétés dans le milieu local et la réelle considération que les élites dirigeantes leur accordent » souligne Jean-Pierre Chaline⁹³. À Grenoble, ce premier succès incite les sociétaires à renouveler l'organisation de pareils événements et à fixer réglementairement les modalités d'organisation⁹⁴. Les nouveaux statuts de 1800 prévoient d'en organiser deux par an. De fait, l'expérience est renouvelée plus ou moins régulièrement jusqu'en 1806, pour ne reprendre ensuite qu'une seule fois en 1813.

Toutes n'ont cependant pas la même importance. En 1801 et 1802, la plupart ne sont que des séances ordinaires, ouvertes pour partie au public, parfois féminin. Les plus importantes, quand sont invitées des personnalités extérieures, politiques ou culturelles, font l'objet d'une préparation particulière. La première difficulté à résoudre consiste à trouver une salle suffisamment vaste pour accueillir les nombreux invités. En chaque circonstance, les autorités municipales ou départementales doivent être sollicitées pour que soit mis à la disposition de la société une salle de l'hôtel de ville, de l'École centrale ou la grande salle du musée. Au lendemain de la victoire de Marengo (le 14 juin 1800), la séance organisée le 7 juillet a une connotation éminemment patriotique. En présence de plusieurs généraux, dont Choderlos de Laclos, et du préfet Ricard récemment nommé président, Dubois-Fontanelle entonne un « un chant d'éloges et de reconnaissance pour les guerriers dont la valeur ou le trépas dans les plaines des Marengo nous assurèrent à l'avenir une paix glorieuses et durable ». Elle l'occasion également de lancer le processus d'intégration de tous les anciens membres de l'Académie delphinale.

La venue de responsables gouvernementaux sert aussi de prétexte à de telles séances. Le 11 mai 1801, les préfets de l'Isère, des Hautes-Alpes, de la Drôme et du Mont-Blanc viennent y discuter en public avec Charles Duchâtel, envoyé du Premier consul dans les Alpes. Le 28 mai 1802, c'est en présence des membres du conseil général et du conseil de préfecture du département de l'Isère, du général Melitor, commandant de la 7^e division militaire et d'un « grand nombre de personnes des deux sexes », que le

⁹¹ Bibl. Mun. Grenoble, U 7644, *Recueil des réglemens et titre du Lycée des Sciences et des Arts de la commune de Grenoble*, à Grenoble, chez Allier, an IV de la République française (19 mai 1796), in 8°, 14 p.

⁹² Sur l'exil à Grenoble de Giovanni Fantoni, Lauro Rossi, « Giovanni Fantoni en exil à Grenoble (1799) », *Annales historiques de la Révolution française*, 1998, n° 313, p. 515-543. Contrairement à ce que dit l'auteur de cet article, c'est la seule présence attestée de Fantoni aux activités du Lycée en 1799.

⁹³ Jean-Pierre Chaline, *Sociabilité...*, p. 283.

⁹⁴ Voir annexe 7.

président Gattel prononce un vibrant éloge de Joseph Fourier, récemment nommé préfet dans le département et élu membre résidant de la société.

Pour éviter les mauvaises surprises, c'est aux beaux-jours que ces séances importantes sont organisées. Mais les circonstances imposent parfois d'autres choix. En 1805, pour profiter de la présence à Grenoble de responsables nationaux de l'enseignement au moment de l'installation du lycée, (Antoine-Alexandre de Foucroy, directeur général de l'Instruction publique ; Lefebvre de Gireau, inspecteur général des lycées ; Nicolas-louis Vauquelin), la date est fixée au 16 décembre, « à moins que le temps et les circonstances n'obligent à la différer ». Avec de telles notabilités, l'organisation de la séance doit en outre obéir à un protocole strict. Dans la salle de l'état-civil de l'hôtel de ville, une table en fer à cheval est dressée devant la cheminée. Le président y est entouré d'un côté des invités, de l'autre du maire et du préfet, tandis qu'au centre du fer à cheval sont présents l'évêque de Grenoble, le général commandant la place et le premier président à la cour d'appel.

Plusieurs des séances publiques enfin sont organisées en l'honneur de personnes récemment décédées. C'est le cas la première fois pour le préfet Ricard, disparu brutalement le 1^{er} février 1802. Ils sont près d'une quarantaine de sociétaires à participer, au côté d'un public nombreux, à l'hommage rendu au premier préfet du département. Le 18 décembre 1802, une séance de même nature est organisée en l'honneur de Dolomieu décédé un an plus tôt ; à côté des académiciens sont présents de jour-là l'évêque de Grenoble, le neveu de Mably et « plusieurs dames connues par leur goût pour les sciences, la littérature et les arts ». Dans le même registre, particulièrement importante et solennelle est la séance organisée le 20 mai 1806 en l'honneur de Mounier. Le matin, près d'une quarantaine de sociétaires se rend en corps à l'église Saint-André où un service religieux est organisé en présence du père du défunt. « Un moment avant 10 h, la société sortira de la mairie, se rendra à l'église et se placera dans les stalles du chœur. M. le président occupera le premier du côté du Saint-Evangile, les officiers de la société suivront immédiatement, et les autres membres indistinctement ». Tous retournent ensuite à la mairie où Fourier, président de la société, invite officiellement la famille du conseiller d'État à assister à la séance publique consacrée à son éloge historique. « À 5 h moins quart, les commissaires iront prendre de nouveau la famille Mounier, et l'accompagneront dans la salle de séance où ils lui indiqueront les places d'honneur qui lui auront été destinée ». Là, le préfet et Berriat-Saint-Prix se font les interprètes de la société, se succèdent pour faire, devant un portrait de Mounier « exposé sur une colonne tronquée », l'éloge d'un homme qui « avait acquis des preuves réitérées de son attachement à son pays et à ses compatriotes, et la certitude qu'il ambitionnât vivement, comme récompense de ses travaux, l'occasion de leur être utile⁹⁵.

Pratiques de sociabilité : obsèques et banquets

Au-delà des séances publiques organisées lors de la disparition de personnalités importantes, les obsèques deviennent au fil des années des pratiques de sociabilité de plus en plus régulières. C'est avec la mort de Mounier qu'elles prennent place dans le rituel académique. L'importance du personnage dans l'histoire grenobloise impose à la société de sortir des hommages ordinaires. Alors que la municipalité rencontre des difficultés financières pour organiser un hommage officiel, c'est la Société des sciences et des arts qui prend en charge à Grenoble la responsabilité de « donner plus de pompe et

⁹⁵ L'éloge prononcé par Berriat-Saint-Prix est publié par la société, Bibl. Mun. Grenoble, O 162, Jacques Berriat-Saint-Prix, *Éloge historique de M. Mounier, conseiller d'État*, Grenoble, 1806, 70 p., in 8°

de solennité à l'expression de ses regrets »⁹⁶. Si la police de la journée est laissée au maire, au demeurant lui aussi membre de la société, c'est elle qui assure toute l'animation de la manifestation le 20 mai 1806 : accompagnement de la famille, place d'honneur dans les stalles de Saint-André, etc. Le matin, aux côtés de la famille, placée sur les premier et second rangs du chœur de l'église Saint-André, la société défile et prend place avec tous les honneurs. Pour tous, l'habit est obligatoire : « Tous les membres de la société seront en habit noir ; ceux qui sont fonctionnaires publics pourront conserver le costume de leur place, en y ajoutant un crêpe noir, attaché au bras gauche ». Dans cet hommage public, comme dans l'hommage rendu quelques mois plus tard dans la séance publique consacrée à Mounier, la société se substitue ainsi aux autorités municipales et manifeste la place éminente qu'elle a acquise au sein de la société grenobloise.

L'organisation de la manifestation est toutefois onéreuse. En février 1807, Gagnon doit demander une cotisation exceptionnelle de 6 francs à chacun des membres pour éponger le déficit. Malgré son coût, la cérémonie sert de canevas aux règles que la société se donne le 21 février pour l'organisation d'obsèques de ses membres, de manière à ce que « tout ce qui est relatif aux honneurs funèbres à rendre aux membres de la société fut réglé d'après des principes également en rapport avec le système financier de la société et les devoirs à remplir dans ces circonstances fâcheuses pour elle ». Un 40^e article est ajouté au règlement⁹⁷ : « Au décès d'un membre résidant de la société, il sera fait pour lui un service auquel assistera la société en corps. Le même service aura lieu pour les membres correspondants lorsque la société le décidera par un arrêté spécial ». Il ne faut pas moins de onze points le 21 février 1807 pour détailler le nouvel article et fixer les modalités de participation des sociétaires : organisation de la cérémonie, responsabilité des éloges ou notices historiques, habits des participants, etc⁹⁸. Les obsèques deviennent une pratique normée de la sociabilité académique. Avec le vieillissement de ses membres, singulièrement de ceux ayant appartenu à l'Académie delphinale, les cérémonies se répètent. À celle du docteur Troussat de février 1807, à l'occasion de laquelle sont établis les nouveaux statuts, suivent celles de l'abbé Jean-Baptiste Pollin (octobre 1807), Pierre-Vincent Chalvet, décédé à moins de 40 ans (décembre 1807), Vidaud d'Anthon (avril 1810), Dubois-Fontanelle (janvier 1812), l'abbé Gattel (juin 1812), le docteur Laugier (décembre 1812), le professeur Joseph Durand (juin 1813), Henri Gagnon (septembre 1813), Infantin (mars 1814), l'abbé Ducros (décembre 1814), Dupuy de Bordes (décembre 1815). Plus ou moins nombreux en fonction de la qualité du défunt, c'est en corps que les sociétaires participent à ces cérémonies et soulignent les liens qui les unissent. Hommage leur est également rendu dans les comptes rendus d'activité présentés dans les assemblées générales. Dans un éloquent éloge, Champollion salue ainsi la mémoire de Dubois-Fontanelle :

« Il ne fallait pas le voir souvent pour s'accoutumer à l'aimer... Il suffisait de l'entendre une seule fois pour désirer l'entendre toujours... Les glaces de l'âge n'arrivèrent pas jusqu'à son esprit. M. Gattel perdit en lui un vieil ami et, presque en même temps, l'Académie perdit en M. Gattel celui de ses membres que distinguaient 40 années consacrées à l'érudition publique ou à des travaux littéraires non moins utiles⁹⁹ ».

⁹⁶ Bibl. Mun. Grenoble, R 7590 (5), 28 février 1806.

⁹⁷ Voir annexe 8.

⁹⁸ Voir annexe 7.

⁹⁹ Bibl. Mun. Grenoble, Q 755.

Entre les uns et les autres, les relations de sociabilité ne se limitent toutefois pas à une participation à l'enterrement de leurs confrères. Il leur arrive aussi de festoyer. Au lendemain de la première séance publique d'août 1799, ils se réunissent en nombre dans la grande salle du musée pour un « grand banquet fraternel » pour lequel Dubois-Fontanelle lit un impromptu :

« Si le plaisir du temps rapide
 Peut seul arrêter les progrès,
 Que notre Anacréon préside
 Pendant longtems à nos banquets,
 Que toujours les grâces aimables
 Nous délassent de nos travaux
 Suivons les leçons agréables
 Du philosophe de Théos ».

Le succès de ce premier banquet engage les sociétaires à renouveler l'expérience. Dans l'euphorie du banquet, ils décident de « resserrer davantage les liens de la fraternité qui les unissent en tenant « trois fois par année de semblables banquets, savoir les 1^{er} nivôse, 1^{er} floréal et 1^{er} fructidor ». Rien ne dit toutefois que cette tentative de renforcer la familiarité confraternelle ait toujours été couronnée de succès¹⁰⁰. Rien dans la documentation ne témoigne en faveur de cette hypothèse, et il n'est pas sûr que la familiarité de la table ait agréé de manière identique à la bourgeoisie républicaine comme aux représentants de la noblesse d'Ancien Régime.

¹⁰⁰ Sur le rôle des banquets, des promenades dans l'activité des sociétés savantes, Jean-Pierre Chaline, *Sociabilité...*, p. 284 sqq.

R. 7589

Banquet Amical

12 On propose aux membres ordinaires et correspondants de la Société de Sciences de se réunir⁽²⁾ un de ces jours dans la salle ordinaire des séances, pour un banquet amical à six francs par tête, outre laaffe & les liqueurs. ceux qui adopteront cette idée voudront bien signer dans une des colonnes ci-dessous.

on conviendra du jour et de l'heure après la séance, et l'on en donnera avis par des billets.

Signatures	Signatures	Signatures
Moury a	Zilons	Fauré
Laurent B	Gagnon	Batval
Orvic-prévit.	L. Rivier	Eppe
Gallé paye	Cornade	Joussan
Beriat	Dupat	B. Pichet
Siky	Joly Bonin	H. Mandou
Bonnet	Réot	V. Michal
Mandou	champonne	Challeg
Fourme	Arbert	Durand
Ladette	Ladonne	Vill...
Ducros		

Ill. n° 13 : Inscription à un « banquet amical » (s.d., sans doute 1803)
Bibl. Mun, Grenoble, R 7589

Galerie de portraits

C'est aussi avec l'histoire du Dauphiné, et plus particulièrement avec ses hommes illustres, que les sociétaires cherchent à tisser des liens. Le 18 février 1799, Chalvet demande que soit érigé un monument, « dans la cour des écoles centrales » afin d'« exciter l'émulation des jeunes élèves sous les yeux desquels il sera placé ». Quelques jours plus tard, le 2 mars, l'administration centrale du département passe commande à l'artiste italien, Giovanni Battista Comolli, réfugié à Grenoble, des bustes de Bayard, Condillac, Mably, Vaucanson et Gentil-Bernard : « Depuis longtemps, tous les amis des sciences et des arts avaient conçu le projet d'honorer les grands hommes nés dans cette partie du ci-devant Dauphiné qui compose le département de l'Isère, et de perpétuer la mémoire par des monuments dignes d'eux. »¹⁰¹. Pour « orner les bâtiments publics », l'artiste s'engage à « déployer tout le génie de son art en leur donnant une forme colossale ». Passée pour la somme de 600 francs et suivie par le père Ducros, la commande toutefois ne paraît toutefois pas avoir connu de réalisation.

Ce n'est qu'en 1805, à l'initiative du président Vidaud d'Anthon, qu'est engagée une réflexion sur la décoration de la nouvelle salle promise par le maire et le préfet. Le bureau prend le parti « d'y faire entrer les portraits des hommes les plus célèbres de notre pays ». C'est à un ancien professeur de l'École centrale de Valence, Louis-Firmin le Camus, qu'ils s'adressent pour la réalisation des premiers portraits de quatre personnalités du monde intellectuel ou scientifique dauphinois : Mably, Condillac, Valbonnais et Vaucanson. Le 21 septembre, ces portraits sont présentés à l'assemblée « afin de mettre la société à portée de prendre un parti sur le projet qui lui est fourni, soit d'après le mérite, soit d'après le bon marché des ouvrages, convenu avec l'artiste à deux louis par portrait ». Si l'assemblée adhère immédiatement au projet, les discussions portent les mois suivants sur les personnes dont il qu'il conviendrait de faire faire le portrait, le format des tableaux et le prudence budgétaire nécessaire.

Aux quatre premiers héros dauphinois viennent, en janvier 1806, s'ajouter trois propositions de « grands hommes » ayant illustré la province de leur travaux scientifiques ou littéraires : Gentil-Bernard, le poète chanté par Voltaire¹⁰², Claude Expilly, le biographe de Lesdiguières et du chevalier Bayard, et le général Pierre-Joseph de Bourcet pour la direction de son travail de cartographie des Alpes. Dans le même registre viennent s'ajouter en 1807 le nom de Nicolas Chorier, auteur d'une célèbre *Histoire du Dauphiné*, puis en 1812, sur proposition de Berriat, celui de l'ancien président de la chambre des compte, Denys Salvaing de Boissieu (1600-1683), premier président à la chambre des comptes, « connu par plusieurs ouvrages relatifs au Dauphiné » et l'un des plus grands juristes dauphinois du XVII^e siècle.

¹⁰¹ Arch. Dép. Isère, L 128, fol. 214, Arrêté de l'administration centrale du département de l'Isère, 12 ventôse, an VII ; Valérie Huss, « La galerie des portraits dauphinois à Grenoble, un exemple de galerie des illustres », in *Grenoble et ses artistes au XIX^e siècle*, éd. Snoeck, 2020, p. 42-51 ; Victor del Litto, p. 165-176., « Les réfugiés italiens... », Cahiers d'histoire, t. V, 1960.

¹⁰² « Dans ce pays, trois Bernards sont connus ;
L'un est ce Saint, ambitieux reclus,
Prêcher adroit, fabricant d'oracles.
L'autre Bernard est l'enfant de Plutus
Bien plus grand Saint, faisant plus grands miracles ;
Et le troisième est l'enfant de Phébus ;
Gentil Bernard, dont la muse féconde
Doit faire encor les délices du monde,
Quand des premiers on ne parlera plus. »

Mais l'année 1806 est riche aussi d'autres propositions. D'abord, pour honorer des contemporains récemment décédés. En mars, s'imposent ainsi les noms de Dolomieu et Mounier. À propos de Mounier, « l'exécution de cet article est expressément recommandé au zèle du comité » note Champollion-Figeac dans son compte-rendu. En août, c'est au contraire la proposition d'un personnage dont la mémoire occupe beaucoup la société : Bayard. Son cas est particulier. À la différence des autres « hommes illustres » proposés, Bayard s'est illustré par ses faits d'armes et pas par ses travaux intellectuels ou scientifiques. Mais la notoriété du héros dauphinois n'a cessé de grandir depuis la publication de *l'Histoire de Pierre de Terrail, dit chevalier Bayard* en 1760. Depuis 1787, les débats autour du projet d'érection d'un monument à son honneur, puis le concours lancé par l'Académie delphinale sur « le chevalier sans peur et sans reproche », ont façonné une image nouvelle du chevalier, « chéri de la nation », servant sa patrie, dont les bienfaits et l'humanité l'emportent encore sur son courage. Depuis sa naissance en 1796, le Lycée n'a cessé d'intervenir pour obtenir le transfert à Grenoble du monument érigé dans l'église des minimes de la Plaine, et « organiser des fouilles pour la recherche du corps du chevalier ». Bayard est devenu un personnage fédérateur, qui unit les sociétaires, un héros dont les exploits rejaillissent sur tous les Dauphinois.

Une dernière salve de noms est enfin proposée, mais fait débat : les membres de la société eux-mêmes. La question est posée la première fois le 21 février 1807 au lendemain du décès du docteur Troussel que son confrère le docteur Billerey propose d'ajouter à la liste. Elle rebondit en 1812 quand Champollion-Figeac propose les noms de Dubois-Fontanelle et de l'abbé Gattel. Berriat émet un certain nombre de réserves et demande que l'on débâte « sur le but que s'est donné la société en arrêtant ce recueil », soulignant que la règle doit se trouver « dans le sentiment de la nation en général, sur la réputation des hommes célèbres, plutôt que sur celui du département de l'Isère seulement ». Les trois propositions ne sont finalement pas retenues, mais pour trouver un compromis, est proposé que soit réalisé un « recueil spécial de portraits des membres de la société ». La décision est renvoyée au comité et la question jamais explicitement tranchée, sinon par l'absence de toute mise en œuvre du projet.

Avec les choix à effectuer, un second débat anime la société : celui du format des tableaux. Les quatre premiers, d'une dimension de 48x40 cm, sont jugés trop petits par le docteur Gagnon qui demande que « ceux qu'ont fera faire à l'avenir le soient sur une plus taille grande. » Mais après examen de la demande par le comité, elle est rejetée, notamment par Vidaud d'Anthon, « le comité et le bureau considérant qu'en adoptant une nouvelle dimension, il en résulterait un surcroit de dépenses et qu'on interromprait l'uniformité que doit avoir ce recueil de portraits projetés ».

Pour chacun de ces portraits, la société prend soin de fournir au peintre les modèles indispensables. Chacun s'emploie, dans ses relations, à trouver des originaux aussi ressemblants que possible. Le président de Barral est ainsi sollicité pour le portrait de Gentil-Bernard. Il lui est demandé de s'informer « où pourrait être un buste ou un portrait que possédait autrefois la Maison de Coigny ». Mais la démarche reste sans succès. Un correspondant de la société fait part de ce qu'un portrait du poète existait autrefois chez Madame du Bocage. Faute de mieux, c'est un portrait « assez ressemblant », offert à Barral par un ses collègues de l'Institut, François-Emmanuel de Toulangeon, qui est choisi comme modèle. Les choses sont plus simples pour Expilly, Le Camus étant engagé à utiliser « le portrait gravé qui se trouve en tête de la vie de ce magistrat publié par Catillon¹⁰³ ». Pour Bourcet, c'est à son neveu, directeur des droits

¹⁰³ Antoine Boniel de Catillon, *La vie de Messire Claude Expilly, chevalier-conseiller du Roy...*, Charvys, 1660.

réunis, que s'adressent Silvy et Champollion-Figeac pour obtenir un portrait dont il fait « hommage » à la société. C'est à la sœur de Dolomieu, madame de la Grée, que s'adresse l'abbé Gattel pour obtenir un portrait du minéralogiste dont elle fait don. Pour Salvaing de Boissieu, monsieur de Béranger est sollicité de prêter le portrait qu'il possède dans son château de Sassenage. Pour Mounier dont le visage est mieux connu de tous, c'est l'habit dans lequel il doit être peint qui pose question. Il est arrêté que serait choisi « celui qui est affecté aux fonctions de conseiller d'État que remplissait M. Mounier à l'époque de sa mort ». Pour Bayard, la question est plus complexe. Vidaud d'Anton multiplie les démarches, avant de recevoir un portrait au crayon offert par un ancien conseiller au parlement de Dauphiné et futur ministre de l'Intérieur, le comte de Montalivet. On ne sait rien de ce portrait et s'il a inspiré Le Camus. Celui qu'il réalise finalement est en tous cas très proche du modèle de Bayard en armure de la galerie de Richelieu¹⁰⁴. Aucun modèle ne paraît par contre avoir été trouvé pour Nicolas Chorier dont Le Camus n'a sans doute jamais réalisé le portrait.

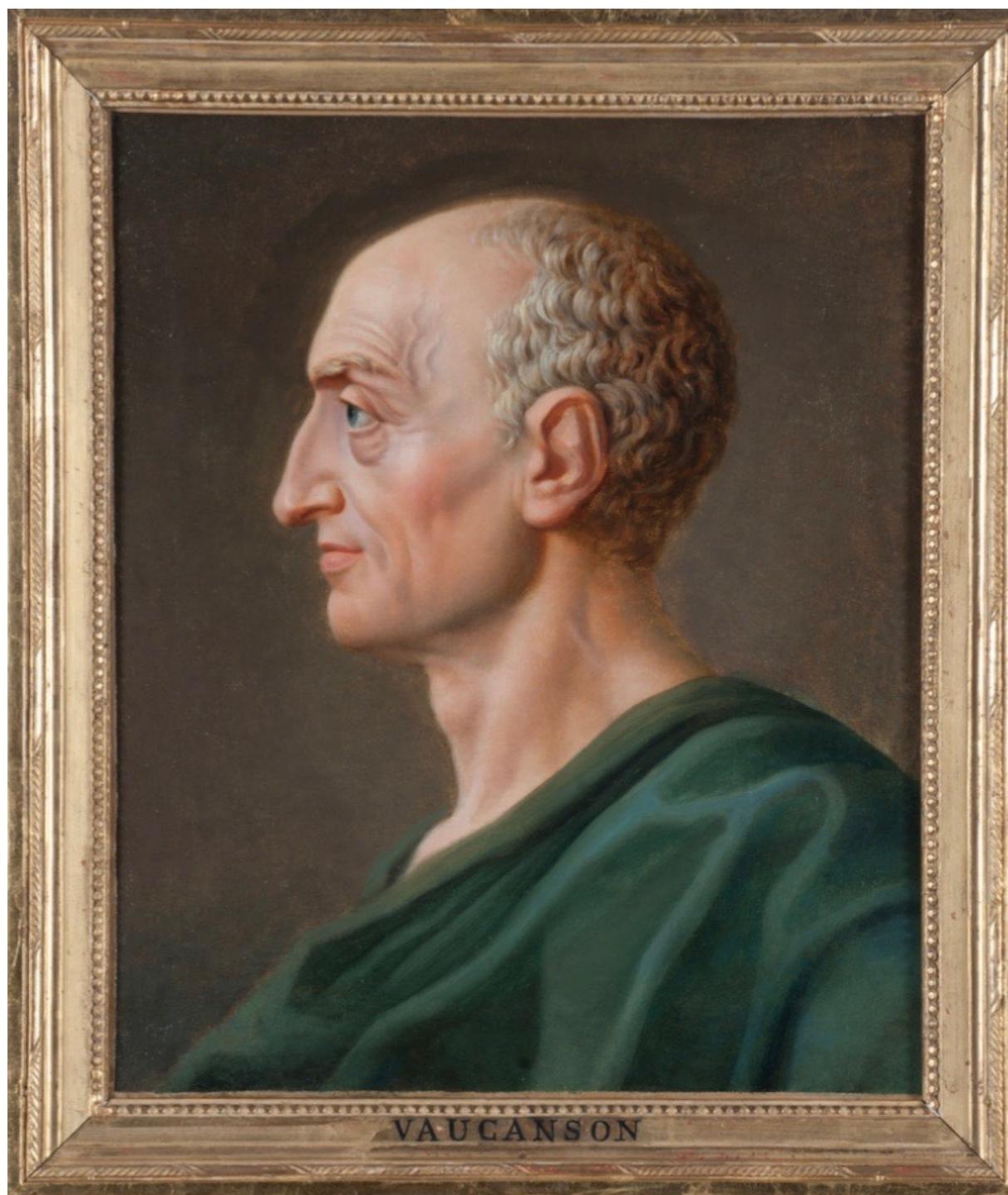
Les archives de la société attestent que neuf tableaux ont été réalisés : Mably, Condillac, Valbonnais, Vaucanson, Expilly, Bourcet, Mounier, Dolomieu et Bayard¹⁰⁵. C'est dans la salle de la Bibliothèque publique, l'ancien local de l'Académie delphinale, qu'ils sont installés à partir de 1807. « Il manque ceux de Gentil-Bernard, Chorier et Boissieux et quelques autres que l'Académie y réunira » commente Champollion-Figeac. Un portrait de madame de Tencin, donné par Barral de Montferrat, et deux Marines de Viviani, données par Vidaud d'Anthon, complètent le décor¹⁰⁶. C'est sous le regard de leurs illustres devanciers, dont « l'image tutélaire semble un reflet laïcisé du saint patron des confréries d'antan »¹⁰⁷, que les sociétaires désormais présentent leurs travaux. Un tel décor permet à la société d'inscrire ses membres dans une longue tradition d'érudition dauphinoise. Ils affirment par là leur participation à une élite intellectuelle distinguée, héritière d'une ancienne culture, unie par l'amour des sciences et des belles-lettres. Mais cette présence leur impose également d'être à la hauteur de la République des Lettres à laquelle ils aspirent de participer.

¹⁰⁴ Marc Vulson de la Colombière, *Les portraits des hommes illustres françois qui sont peints dans la galerie du cardinal de Richelieu avec leurs principales actions, armes, devises et éloges...*, Paris, H. Sara, 1650

¹⁰⁵ Conservés longtemps par la Société, puis l'Académie delphinale, ils sont donnés finalement au Musée de Grenoble et dispersés dans différents dépôts : Musée dauphinois (Mably, Valbonnais, Vaucanson, Dolomieu, Expilly et Bayard), au Musée de l'ancien évêché (Condillac), au Musée Stendhal (Mounier) et au Musée de la Révolution (Bourcet).

¹⁰⁶ Respectivement le, 31 décembre et 11 mai 1807. Bibl. Mun. Grenoble, O 3276, Jacques-Joseph Champollion-Figeac, *Notice des accroissemens de la bibliothèques de la ville de Grenoble pendant l'années 1808*, Grenoble, J.-H. Peyronard imprimeur, février 1809, p. 55-56.

¹⁰⁷ Jean-Pierre Chaline, *Sociabilité*, p. 282.



*Ill. n° 14 : Portrait de Jacques Vaucanson par Louis-Firmin Le Camus (1805),
Musée dauphinois*



*Ill. n° 15 : Portrait de Gabriel Bonnot de Mably par Louis-Firmin Le Camus (1805),
Musée dauphinois*



*Ill. n° 16 : Portrait de Etienne Bonnot de Condillac par Louis-Firmin Le Camus (1805),
Musée de l'ancien évêché*



Ill. n° 17 : Portrait de Jean-Pierre Moret de Bourchenu, marquis de Valbonnais par Louis-Firmin Le Camus (1805), Musée dauphinois



*Ill. n° 18 : Portrait de Pierre-Joseph de Bourcet par Louis-Firmin Le Camus (1806),
Musée de la Révolution française*



*Ill. n° 19 : Portrait de Claude Expilly par Louis-Firmin Le Camus (1805),
Musée dauphinois*



*Ill. n° 20 : Portrait de Déodat Gratet de Dolomieu par Louis-Firmin Le Camus (1806),
Musée dauphinois*



*Ill. n° 21 : Portrait de Jean-Joseph Mounier par Louis-Firmin Le Camus (1806),
Musée Stendhal*



*Ill. n° 22 : Portrait de Bayard par Louis-Firmin Le Camus (1806),
Musée dauphinois*

5. La Société et la République des lettres

Des sociétaires au travail

Tout au long du XVIII^e siècle, le mouvement académique ne s'est pas contenté de contribuer à la diffusion des idées nouvelles. Partout, en province, il s'est aussi voulu producteurs de savoirs nouveaux. Dubois-Fontanelle en définit la philosophie lors de la première séance publique de 1799 :

« L'instruction, ce besoin de toutes les âmes douces, honnêtes et sensibles, n'a jamais acquis plus d'étendue et de perfection que dans la réunion des personnes qui, ayant le même goût pour l'étude, se recherchent pour trouver des secours les uns dans les autres. De la communication de leurs observations réciproques, des examens, des discussions, des comparaisons qui les rectifient, jaillissent de nouvelles lumières et souvent des vérités : c'est le feu recelé dans la pierre d'où le frottement le fait sortir .

Réunis uniquement pour cultiver les Sciences, les Lettres et les Arts, les citoyens qui composent le Lycée de Grenoble s'occupent de toutes les connaissances utiles et agréables. En invitant pour la première fois le public à le honorer de sa présence, et en mettant sous ses yeux quelques uns de leurs travaux, ils ne se dissimulent point que ceux d'une société littéraire ne sauraient être, à sa naissance, ce que le zèle, la constance et l'application doivent faire espérer qu'ils deviendront un jour¹⁰⁸. »

C'est d'une activité importante qu'attestent tout à la fois les procès-verbaux des séances que les rapports de synthèse présentés par les secrétaires lors des séances publiques (Berriat-Saint Prix en 1803, Champollion-Figeac en 1812), ou dans le recueil publié par la société en 1806¹⁰⁹. À cette date, Jacques Berriat-Saint-Prix dénombre 135 séances depuis la fondation du Lycée, et la production de 374 mémoires, dissertations, pièces fugitives, discours, rapports et ouvrages imprimés (majoritairement après 1799) procédant de 80 contributeurs différents.

Cette activité est toutefois inégalement partagée entre les acteurs. Le premier règlement de 1796 se montre très exigeant à l'égard des sociétaires, chacun étant tenu de présenter « toutes les années au moins un mémoire où il traite une question relative aux sciences dont il s'occupe », sous peine d'être « rayé du tableau » (Art. 40 et 41). Intenable concrètement, cette disposition disparaît dans les statuts de 1800. Beaucoup de membres ordinaires se contentent d'interventions rares : une seule en 10 ans pour le ferblantier Bonin, le professeur Joseph Durand, l'ancien responsable des étapes Letourneau; aucune pour les administrateurs du département Louis Royer ou André Réal qui comptent pourtant parmi les plus anciens membres de la société ! D'autres au contraire sont extrêmement actifs à commencer par Dominique Villars, avec seize interventions avant son départ pour Strasbourg. Berriat, autre membre fondateur est intervenu vingt-cinq fois en 1806. « Il est celui qui embrasse le champ le plus étendu et le plus diversifié ; ses travaux portent sur le droit, l'économie politique, la statistique et

¹⁰⁸ Bibl. Mun. Grenoble, R 7589, *Société des sciences et des arts de la ville de Grenoble (ci-devant le Lycée), Recueil contenant le règlement, le tableau des membres ordinaires ou correspondant, celui des officiers de la société, la notice de leurs ouvrages, etc*, A Grenoble, chez J. Allier, an X. Discours de Dubois-Fontanelle, 30 thermidor, an VII.

¹⁰⁹ Bibl. Mun. Grenoble, R 7589, *Société des sciences et des arts de la ville de Grenoble (ci-devant le Lycée), Recueil contenant le règlement, le tableau des membres résidans et correspondans, une notice des ouvrages lus et envoyés à la Société, etc*, A Grenoble, chez J. Allier, 1^{er} avril 1806 ; R 7617, Mémoires manuscrits déposés dans les archives de la société, n° 37, « Analyse des travaux de la société des sciences et des arts de la ville de Grenoble par le cit. Berriat-Saint-Prix, secrétaire, lue à la séance publique du trente thermidor an XI » (18 août 1803), ms, 16 p. (Rapport sur les activités de 1796 à 1803) ; Q 755, « Rapport sur les travaux de la société des sciences et des arts de Grenoble, lu à la séance publique du mois de décembre 1812 », ms, 26 p. (Rapport sur les activités de 1807 à 1812).

la démographie, les techniques industrielles et agricoles, ; romanciers à ses heures, auteur de pièces de théâtre, il est aussi littérateur, grammairien, historien »¹¹⁰. Mais cet idéal encyclopédique qu'il incarne est exceptionnel. Dans la majorité des cas, souligne Robert Chagny, les différents intervenants s'en tiennent à des domaines limités de compétences. C'est le cas pour Dubois-Fontanelle, guère moins actif que Berriat, avec dix-neuf présentations de pièces en vers comme d'analyses littéraires ou grammaticales, ou pour le général de La Salette dont les quatorze interventions portent principalement sur la musique. Admis plus tardivement au sein de la société, Gagnon présente huit mémoires ou rapports, Gattel neuf, Champollion-Figeac dix. À côté des travaux présentés par les membres résidants, prennent également place ceux des correspondants invités à intervenir, tel le directeur des mines d'Allemond, Johan Schreiber ou le médecin lyonnais Petit. D'autres, pas toujours membres correspondants, envoient, en plus d'ouvrages dont ils sont les auteurs, des mémoires qui sont également lus et commentés par les sociétaires.

Ces travaux ont des formes et une ampleur très variées. À côté de mémoires scientifiques très élaborés et en partie conservés sous leur forme manuscrite¹¹¹, sont lues des rapports de différentes natures, des éloges funèbres, des odes poétiques, des traductions latines, des correspondances avec d'autres sociétés culturelles (Société d'histoire naturelle de Bordeaux, Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, Société d'agriculture du département de la Seine, Académie des Sciences, Belles-lettres et arts de Rouen, Société de médecine d'Avignon, Société des amis des arts de Dijon...); sont proposées également des démonstrations algébriques ou géométriques. Toutes ces présentations procèdent d'un spectre large de discipline. « La diversité des goûts et des talents répand au moins quelques variétés dans les occupations du Lycée... » souligne ainsi Dubois-Fontanelle le 17 août 1799. C'est à l'organisation de cette diversité que tente de répondre l'organisation en classe proposée en 1799 : « Vous examinerez dans votre sagesse si une classification méthodique qui a tant profité aux sciences et aux arts, qui a illustré pendant une durée de deux siècles l'Académie des sciences de Paris ne pourrait pas être introduite avec avantage dans le Lycée de Grenoble ». C'est un véritable programme scientifique qui est alors proposé aux sociétaires. La « classe des sciences » est alors invitée à travailler à « l'examen des productions naturelles et des matières premières que fournit le département de l'Isère ; ainsi que les moyens d'amélioration pour la culture et les fabriques de ce département » ; celle des beaux-arts à « perfectionner les embellissements faits dans la ville de Grenoble pendant la Révolution ; ... à faire germer les talents en se chargeant de les transmettre à la postérité par quelques œuvres dignes de mémoire, tels que fontaines publiques et autres monuments utiles et agréables » ; celle des lettres à « s'occuper de la recherche des antiquités éparses dans le département de l'Isère ; les livres et manuscrits précieux, soit par leur objet, soit par leur rareté ; de déterminer l'origine et d'étymologie des noms des villes et rivières ; enfin du rapport des habitants des grandes vallées des montagnes avec les anciens Gaulois »¹¹².

Une riche production scientifique

La propagation des connaissances, l'amélioration de l'instruction et la construction de nouveaux savoirs, « l'amélioration et le perfectionnement du genre humain », l'utilité

¹¹⁰ Robert Chagny, « La société des sciences... », p. 218.

¹¹¹ Bibl. Mun. Grenoble, R 7617, Mémoires manuscrits déposés dans les archives de la Société, n° 31-41.

¹¹² Bibl. Mun. Grenoble, R 7590 (2), Séance du 20 nivôse an VI (9 janvier 1798 ; R 7589, Mémoire de Dominique Villars, ms.

publique mais aussi le loisir et l'agrément, constituent les objectifs généraux de tous ces travaux. « Utile et agréable » telle est l'objectif revendiqué dès 1796, telles sont les consignes données pour la confection d'un cachet pour le Lycée. Le 18 nivôse, c'est sur un projet représentant « (d)es plantes et (d)es fleurs que cultive le petit génie en les arrosant » que s'arrête la commission chargée du choix. Ce cachet a « un rapport bien simple et bien vrai avec les sciences et les arts, utiles et agréables, qui font les plaisirs et le délice des artistes qui composent le Lycée. Le soleil levant est bien analogique à notre origine récente, et la devise *utile dulci* ou celle *Sic colit artes* développe assez notre goût et fait suffisamment voir les rapports de l'emblème avec notre établissement »¹¹³.

Robert Chagny propose de regrouper l'ensemble de ces travaux autour de cinq groupes de disciplines. Près de 22 % relèvent du champ des sciences et techniques et sont portés souvent par des professeurs de l'École centrale ; les interventions dans le champ du droit, de l'économie politique et plus généralement des sciences sociales sont présente dans une proportion comparable ; 9 % relèvent du champ de la médecine. Les plus nombreuses sont celles relevant de la littérature et des beaux-arts (38 %) avec une place grandissante pour l'histoire¹¹⁴.

Le rapport sur les activités du lycée présenté par Berriat-Saint-Prix lors de la séance publique su 18 août 1803 permet une autre approche que purement statistique. Ce n'est pas une simple énumération des disciplines qu'il propose alors, mais une véritable hiérarchie, fondée tout à la fois sur les préoccupations d'une société et une représentation de la culture scientifique du temps. « Pour mettre quelque ordre dans mon travail, je rangerai les mémoires et autres pièces lus à la Société suivant les sciences auxquelles ils appartiennent, et les sciences elles-mêmes suivant leur degré d'utilité. » précise-t-il en introduction de son rapport.

Cet « ordre » est singulièrement différent de celui défendu par le docteur Gagnon en 1785. Alors que, dans la « tradition académique » des fondateurs de la bibliothèque de Grenoble, l'histoire était la mère de toute discipline, c'est l'économie politique, promue par l'intendant Caze de la Bove vingt ans plus tôt, qui est devenue le champ prioritaire de l'interrogation des sociétaires. La « Société littéraire » est devenue la « Société des sciences et des arts » ! « Je ne dois pas hésiter de commencer par l'agriculture et par l'économie rurale qui en est une dépendance » estime Berriat-Saint-Prix. En un temps où la production agricole reste le fondement de toute richesse et la ressource principale des finances publiques, où la richesse est d'abord foncière, cette priorité ne saurait étonner. Les sociétaires de la société des sciences sont d'ailleurs nombreux à être également membres de la Société libre d'agriculture du département de l'Isère (18 sur 47 en 1806)¹¹⁵.

C'est avec moins de rigueur disciplinaire, mais à grand renfort d'éloquence qu'au contraire, en 1812, Champollion énumère, sans ordre véritable, un ensemble de disciplines (au sein de la quelle l'histoire, et plus particulièrement les travaux de son jeune frère, tient une place importante) et salue les progrès des connaissances auquel elle contribue :

« La variété même des objets qui occupent l'Académie semble lui permettre de concevoir l'espérance de ne pas cultiver sans fruit le vaste champ des connaissances humaines ; c'est du moins une chance de plus en sa faveur ; tour à tour occupée de sciences et de

¹¹³ Bibl. Mun. Grenoble, R 7643, Rapport sur le cachet à adopter pour le service du Lycée de Grenoble, 20 nivôse an V, ms, 3 p.

¹¹⁴ Robert Chagny, « La société... », p. 219-223.

¹¹⁵ Bibl. Mun. Grenoble, R 7617, n° 37, Mémoires manuscrits... n° 37.

lettres, des arts utiles et des arts d'agrément, elle peut répéter en corps ce que Voltaire avec plus de raison peut-être, avait dit de lui seul :

*Vers enchanteurs, exacte prose,
Je ne me borne point à vous :
N'avoir qu'un goût est peu de chose.
Beaux-Arts ! Je vous invoque tous,
Musique, danse, Architecture,
Art de graver, Docte peinture
Que vous m'inspirez de désirs !
Beaux-arts, vous êtes des plaisirs,
Il n'en est point qu'on doive exclure. »*

Du fait de cette diversité même, rendre compte de l'activité de la société a quelque chose de présomptueux. Des odes d'Horace au théorème de Fourier en passant par les recherches de Jean-François Champollion, les champs investis ont peu de choses en commun. Aussi le plus simple et le plus raisonnable est-il sans doute, sans ambition de synthèse, tout en suivant le schéma proposé par Berriat-Saint-Prix, de s'arrêter sur quelques unes des productions scientifiques les plus marquantes de la société.

La « classe des sciences »

La priorité donnée par Berriat à la botanique relève autant d'un hommage au fondateur du Lycée qu'à la place de l'agriculture dans l'économie du temps. Elle « indique au cultivateur les plantes qu'il peut utiliser et les végétaux des pays éloignés qu'il peut s'approprier » ; elle précède la minéralogie « qui pénètre le sein de la terre » pour trouver les métaux indispensables à l'agriculture et au développement du commerce, et sans lesquels « nous eussions été pour toujours condamnés à l'État sauvage » ; elle « ne néglige point les houilles ou charbon de terre qu'il destine à remédier à la disette cruelle de nos bois ». Prioritaires dans les premiers travaux de l'Académie delphinale, ces questions reviennent en force dès la fondation du Lycée en 1796. Le 9 janvier 1797, Dominique Villars présente un long mémoire sur l'agriculture dans les Alpes, le 10 mars un mémoire sur la botanique destiné à l'Institut, le 4 janvier 1799 un autre sur « l'histoire naturelle et son utilité ». En février 1799, c'est l'érection d'un monument dans la cour de l'École centrale qui est proposée, « en l'honneur des citoyens de cette ville qui se ont le plus distingués par leurs travaux sur les sciences naturelles ». Le 19 août de la même année, c'est encore l'histoire naturelle qui est à l'honneur lors de l'hommage rendu à Liottard. De cet intérêt pour l'histoire naturelle découle également celui porté à la question des engrais. Le 5 mars 1798, on discute de l'emploi du plâtre dans l'agriculture. À son tour, le 28 mai 1802, c'est le docteur Gagnon qui propose un mémoire sur « le plâtre ou gypse considérés comme engrais ». Le 8 juin 1811, c'est la culture du pastel qui fait l'objet d'une communication. La protection des forêts, objet du premier concours de l'Académie delphinale en 1786, reste de même une préoccupation fréquente. Elle se manifeste dans l'intérêt porté au mémoire présenté à Grenoble en juin 1800 par le naturaliste Augustin Pontier sur le charbon de terre et l'usage des tourbières pour le chauffage dans les Hautes-Alpes. Quant à la minéralogie de l'Oisans, elle fait l'objet de deux mémoires du directeur des mines d'Allemond, Johan Schreiber, en 1800 et 1801¹¹⁶, puis, de manière infructueuse, du concours lancé en 1806 par le préfet Fourier.

¹¹⁶ « Description du procédé qu'il emploie pour le traitement du minerai d'argent à la fonderie d'Allemond, 22 avril 1800: « Observations sur les mines en général, suivies d'un Précis historique sur la mine d'Allemond », 11 mai 1801.

Les sociétaires grenoblois mettent aussi un point d'honneur à s'intéresser attentivement aux sciences exactes. « L'application des science exactes est de tous les temps et de tous les lieux. L'histoire naturelle, la physique, la chimie et les mathématiques embrassent en effet l'ensemble de l'univers. Toute la matière existante est le sujet inépuisable de leurs recherches » souligne Champollion en 1812. Dans les domaines de la physique et de la chimie, « jadis rivales, aujourd'hui sœurs », Berriat met particulièrement sur les perspectives médicales avec les travaux sur l'oxygène du docteur Billerey¹¹⁷ ou les expériences sur le galvanisme auxquelles s'intéresse particulièrement le docteur Gagnon qui présente le 29 avril 1803 une *Histoire abrégée du galvanisme*. Non moins singulier est l'intérêt porté au galactophore présenté par un correspondant lyonnais, Martin le jeune¹¹⁸.

L'arrivée de Joseph Fourier donne à la physique un relief particulier. Le 4 mars 1806, le secrétaire de la société fait part :

« du projet de M. Fourier, préfet, président, de communiquer à la société des expériences nouvelles qu'il a faites sur la nature et la propagation de la chaleur. M. Fourier en ayant fait part à M. Laplace, membre de l'Institut, celui-ci en le remerciant lui en a communiqué d'autres très intéressantes relatives à la théorie des actions capillaires. M. le président, ayant bien voulu remettre une copie de la lettre de M. Laplace, il en a été fait lecture par le secrétaire. La société l'a chargé de remercier M. le président de la communication de cette lettre qui sera déposée aux archives, et de lui témoigner l'empressement avec lequel la société recevra les précieuses expériences qu'il répètera dans les séances »

Faute de disponibilité du préfet, cette séance n'est pas organisée. C'est à l'Institut qu'il présente quelques mois plus tard ses travaux sur l'équation de la chaleur. Son ouvrage sur *La théorie de la propagation de la chaleur dans les corps solides* est salué en 1812 par Champollion : « Cet ouvrage a été couronné par l'Institut de France, mais il a cela de particulier que l'auteur y a tout créé, le sujet comme les moyens de le traiter, les instruments de physique propres à servir aux expériences, comme les méthodes de calcul qui étaient la partie essentielle de la théorie ».

Le champ des mathématiques enfin fait lui aussi l'objet de nombreuses interventions. « Toutes les sciences se tiennent par la main. Que seraient la physique et la chimie, ou plutôt tous les arts sans les mathématiques ? » souligne Berriat. À plusieurs reprises, ce sont des démonstrations de mathématiques, de géométrie, de physique qui sont présentées aux sociétaires. Le 19 juin 1799, Chabert propose ainsi une « démonstration géométrique de la proposition suivante : trois cercles inégaux étant donnés de grandeur et de position sur un plan, si l'on mène des tangentes, deux à deux, jusqu'à ce qu'elles se coupent, le trois points d'intersection qu'on obtiendra de cette manière seront en ligne droite ». D'autres interventions portent sur la « démonstration directe et générale du principe de vitesses virtuelles », la résolution de problèmes d'algèbre ou la « formule du binôme de Newton, par les coefficients indéterminés ». En 1813, ce sont les théories controversées du mathématicien polonais Josef-Hoëné Wronski qui sont mises en débat et discutées par Planta et Chabert.

C'est aussi sur les aspects pratiques des mathématiques que l'accent est mis. « N'est-ce pas aux mathématiques qu'on doit le perfectionnement de l'art agréable et utile de la perspective ? » souligne Berriat, « Guidant avec sûreté l'artiste, elles lui apprennent à composer des machines ingénieuses » : ainsi le « panoramagraphe » (« destiné à définir

¹¹⁷ « Mémoire sur la respiration et, entr'autres sur l'influence de l'oxigène, relativement à la couleur du sang et à la contraction de la peau », 11 septembre 1802.

¹¹⁸ Bibl. Mun. Grenoble, U 3105, *Rapport fait par M. Silvi au nom d'une commission chargée d'examiner le galactophore envoyé à l'académie par le docteur Martin le jeune de Lyon, 8 février 1811*, à Grenoble, J.-H. Peyronnard, sd, in 8°, 5 p.

avec exactitude les perspectives ») du sous-préfet de Briançon, M. Chaix, les planétaires « où la jeunesse prend une idée du système solaire imposant du monde, et du pouvoir incommensurable de l'auteur de la nature », ou les « globes dans lesquels Montgolfier nous apprit à nous élancer vers les astres ».

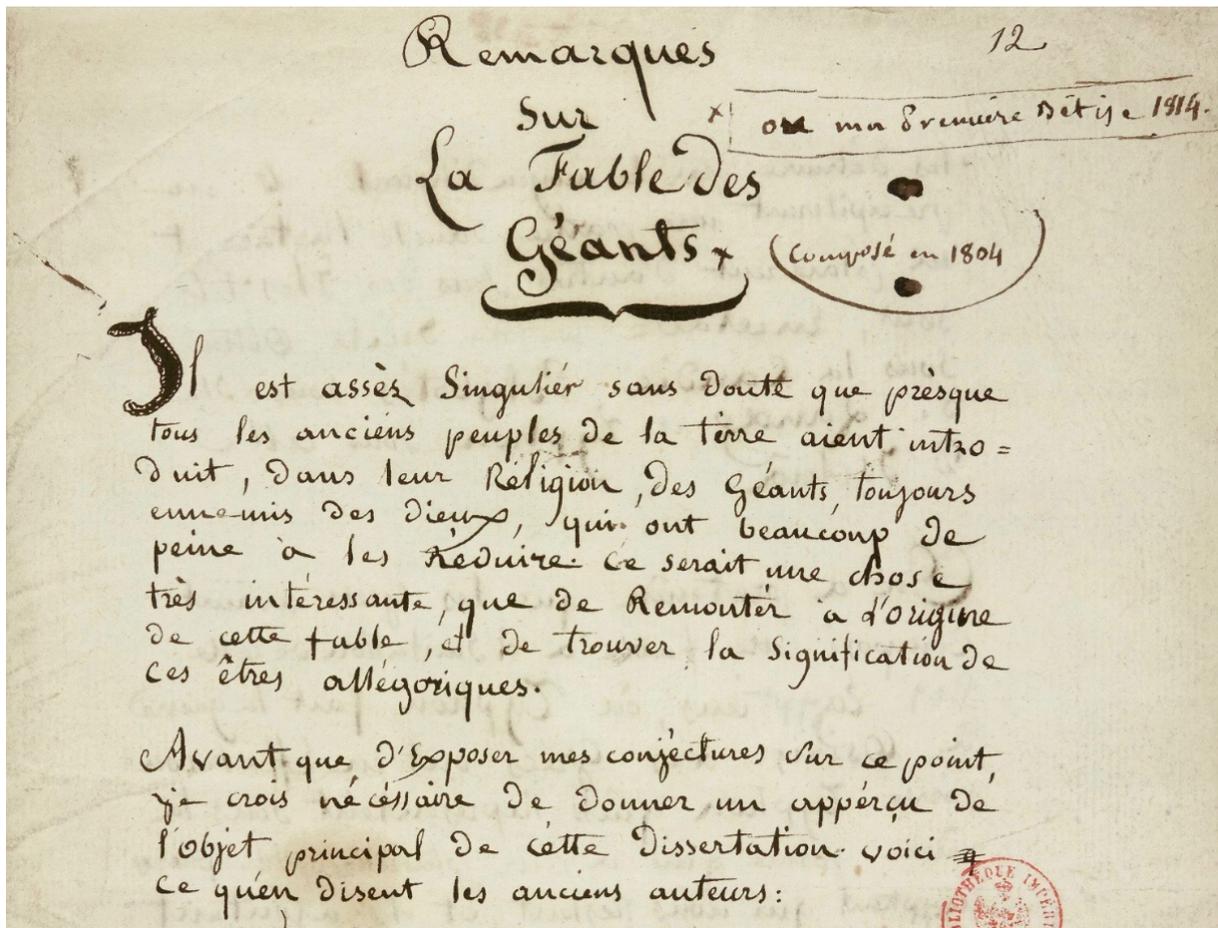
Beaux-arts et belles-lettres

C'est aussi par les mathématiques que se fait, pour Berriat, le passage vers les sciences humaines : « Des mathématiques à l'histoire, il semble qu'il y a un grand intervalle à franchir. Mais en rappelant au géomètre comment ses devanciers, les Archimède et les Euclide trouvèrent les propriétés et les rapports des nombres et des lignes, l'historien trace la véritable route qu'il doit suivre ». C'est de sa fonction pédagogique que l'histoire tire sa force, en éclairant le législateur du « flambeau de l'expérience » : « Elle dit à celui-ci quels résultats heureux ou funestes eurent dans les siècles passés les institutions qu'il veut faire revivre pour les peuples modernes ». Dès le 8 septembre 1796, Berriat a lui-même présenté un mémoire sur « l'utilité de l'histoire ». Champollion-Figeac n'est pas moins élogieux pour une discipline qu'il pratique quotidiennement avant que son jeune frère ne prenne le relais : « L'histoire, non moins sérieuses que ces sciences dans les études qu'elle exige, non moins utile dans les leçons qu'elle donne à l'avenir aux dépens du passé, a été le sujet d'un grand nombre de lectures, toutes relatives à quelques unes de ses parties les plus importantes, la description des lieux, la supputation des temps, l'étude des auteurs, l'explication des monuments ». Lui même se fait connaître de la société le 2 décembre 1803 avec son mémoire sur « l'église souterraine de Saint-Laurent » avant de multiplier les interventions sur des inscriptions romaine de Grenoble, sur « les monuments galants qui nous restent des Grecs » (13 décembre 1805) ou sur « les limites des Voconces et des Allobroges, la situation de Cularo et l'état de cette ville sous la domination romaine jusqu'à la fin du 4^e siècle » (28 mars 1806). Son jeune frère naturellement, toujours qualifié de Champollion le jeune, est naturellement le plus illustre représentant de la discipline.

C'est le 27 mai 1806 le président de La Salette demande au secrétaire Champollion-Figeac de faire lecture « d'un mémoire intitulé *Remarques sur la fable des géans* »¹¹⁹ :

« Dès qu'elle a été terminée, le nom de l'auteur ayant été demandé, M. de la Salette a désigné le jeune frère du secrétaire de la société, J.-F. Champollion, élève du lycée de Grenoble. Plusieurs membres ayant fait diverses propositions que leur dictait le désir d'encourager le jeune aspirant, la matière mise en délibération, la société a chargé le vice-président d'annoncer à l'auteur du mémoire précité qu'elle en avait entendu la lecture avec intérêt et qu'il devait en recevoir le témoignage comme un encouragement dans l'étude des langues orientales à laquelle il se livre ».

¹¹⁹ Contrairement à ce qui est généralement dit, ce n'est pas le général de La Salette, mais le secrétaire de la société, Champollion-Figeac, qui lit ce mémoire.



Ill. n° 23 : Remarques sur la fable des géants,
Bibl. Nat, Département des manuscrits, NAF, 20327, fol 12

Cette lecture d'un texte, composé selon Champollion lui-même en 1804, alors qu'il n'a guère plus de 14 ans, marque l'entrée dans l'espace public de l'égyptologue qui devient un collaborateur actif de la société grenobloise¹²⁰. Un an plus tard, le 1^{er} septembre 1807, c'est son *Essai de description géographique de l'Égypte avant les temps de Cambyse*, présenté avec une carte, dont il est fait lecture. « Basé sur des écrits des orientaux, et principalement des Arabes, et où l'auteur justifie la grande confiance qu'il accorde à leurs révélations que confirme encore l'état des lieux », le travail fait grande impression, notamment auprès du docteur Gagnon, et le nom de Jean-François Champollion qui par alors pour Paris, est proposé pour figurer sur la liste des membres correspondants et signale au ministre son exceptionnelle précocité :

« La société croit devoir désigner à la bienveillance spéciale du gouvernement le jeune Jean-François Champollion que le goût de la littérature orientale a emmené à Paris pour suivre les cours de l'école spéciale des langues orientales et du collège de France. Élève national au lycée de Grenoble, il a justifié la bienveillance de la société par deux mémoires qu'il lui a adressés. Le premier contient des recherches sur la fable des Géants, et le second une description géographique et historique de l'Égypte avant l'invasion de Cambyse. Une carte dressée et dessinée par l'auteur accompagne ce mémoire qui a

¹²⁰ La bibliographie est particulièrement abondante sur les Champollion. Plus particulièrement sur l'environnement grenoblois, Alain Faure, *Champollion. Le savant déchiffré*, Paris, Fayard, 2004, 864 p.

obtenu le suffrage de plusieurs membres de l'institut d'Égypte. Ce travail d'un élève qui compte à peine sa dix-septième année mérite toute l'attention du gouvernement »¹²¹.

Depuis Paris, « Champollion le jeune » fait encore parvenir son « Essai sur la religion des Égyptiens » qui est lu le 2 juillet 1808 par son frère : « Cet essai a pour but de détruire les opinions qui se sont répandues sur le prétendu culte que rendaient les Égyptiens à des êtres ridicules. La mention au procès-verbal et le dépôt du mémoire aux archives ont été arrêtés ». Le 4 août, il communique aussi « une notice sur un manuscrit hébreu de la bibliothèque de Grenoble ».

Avec son retour à Grenoble en 1810, son activité prend une nouvelle ampleur. Élu membre résidant le 30 mai, il est non seulement l'un des plus assidus aux séances (il n'en manque aucune avant les Cent-Jours), mais aussi un des sociétaires les plus actifs : 7 août 1810, lecture de sa « Recherche sur les anciennes écritures des Égyptiens » ; 24 avril 1811, il donne d'un exemplaire de son ouvrage, *L'Égypte sous les pharaons. Introduction à la partie géographique*¹²² ; 12 août 1811, « Mémoire sur le Nil et ses noms égyptiens » (extrait de son ouvrage *L'Égypte sous les pharaons, ou les rois de race égyptienne*) ; 3 juillet 1812, lecture de l'explication d'une pierre gravée antique représentant l'enfance de l'amour » ; 21 août 1812, lecture d'un mémoire intitulé *Tableau du commerce des phéniciens en Asie, Afrique et en Europe* ; 8 janvier 1813, « Note sur l'ouverture et le contenu d'un vase égyptien du cabinet des Antiques de Grenoble :

« Il résulte de cette note que ces vases, connus sous le nom de canopes et jusqu'ici regardés comme des objets du culte religieux se rattachent incontestablement au système général de l'embaumement des Égyptiens, puisqu'ils renferment des parties de corps embaumés. Celui de Grenoble contenait en effet une substance animale qu'on a reconnu être un foie humain embaumé. L'académie considérant que cette découverte doit servir à l'avancement de l'étude des antiquités égyptiennes a chargé le bureau de nommer une commission de trois, membres pour en constater les résultats ».

Suivent encore le 24 mars 1813 la lecture d'un « Mémoire historique et géographique sur les oasis », et le 19 août 1813 le « Précis d'un parallèle des Égyptiens et des hindous ». De tous ces travaux, la société s'enorgueillit. Lorsqu'il présente les activités de la société en 1812, Champollion-Figeac ne manque pas de dresser un vibrant éloge de son frère :

« M. Champollion le jeune a entrepris depuis six années un grand ouvrage sur un grand sujet, *L'Égypte des pharaons*. Il a successivement communiqué plusieurs mémoires sur la géographie, la religion, la langue, les écritures diverses et l'histoire de l'Égypte avant l'invasion de Cambyse. Ses premiers moyens dans cette louable entreprise sont l'étude approfondie des langues orientales, celle des monuments de l'ancienne Égypte et surtout des monuments littéraires qui consistent en quelques manuscrits en caractères hiéroglyphiques dont on cherche encore la clef, et en quelques autres manuscrits en caractères cursifs dont l'auteur espère donner un jour la méthode de lecture et la traduction. En attendant, on peut annoncer comme un des résultats obtenus déjà par M. Champollion le jeune, de l'ensemble de ses recherches, que les deux premiers volumes vont être livrés au public, qu'il continue son exploration de l'inscription égyptienne trouvée à Rosette. »

¹²¹ *Bulletin de la Société des sciences et des arts de Grenoble*, t. 1, Grenoble, Imprimerie Prudhomme, 1842, p. 16.

¹²² Cet ouvrage constitue une ébauche partielle (une introduction géographique) de l'ouvrage qu'il publie en 1811, *L'Égypte sous les Pharaons, ou recherches sur la géographie, la religion, la langue, les écritures et l'histoire de l'Égypte avant l'invasion de Cambyse*, Grenoble, impr. de J.-H. Peyronard, 1811. Il s'agit pour lui de prendre date avant la publication attendue de son concurrent du moment Etienne Quatremère de Quincy (Voir Alain Faure, *Champollion...*)

Les Champollion ne sont pas seuls à porter un intérêt à l'histoire, mais à côté de Jean-François, tous les autres font pâle figure. À côté de ses publications juridiques, c'est le champ d'intervention ordinaire de Berriat-Saint-Prix, tant sur l'histoire romaine¹²³ que sur l'histoire du Dauphiné¹²⁴, ou lorsqu'il propose la lecture d'ouvrages d'autres auteurs¹²⁵. C'est à cette même histoire dauphinoise que s'intéresse plus principalement Chalvet¹²⁶. En plusieurs circonstances l'histoire fait également l'objet de présentation d'invités. Le 22 avril 1800, le peintre viennois présente ses travaux sur la Pyramide de Vienne¹²⁷.

Moins fréquentes mais non moins mobilisateurs sont les interventions que les questions d'instruction et de philosophie de l'éducation. En 1800, Xavier Durand s'interroge sur les attentes à l'égard des instituteurs pour qu'ils jouissent de la confiance publique et sur la manière de mobiliser les élèves : « Il faut réveiller leur émulation par tous les moyens possibles : des prix décernés, des éloges donnés concourront à leur inspirer du goût pour l'étude »¹²⁸. Le 2 décembre 1803, le docteur Billerey présente une carte gravée à Paris par un correspondant « pour servir à l'enseignement de la géographie dans les écoles publiques ». Entre 1809 et 1812, Sébastien Falquet de Planta présente plusieurs mémoires sur la philosophie de Kant, sur les théories de l'instruction, sur la gymnastique, l'instruction élémentaire et l'enseignement des mathématiques¹²⁹.

Pour Berriat-Saint-Prix, les autres discipline relèvent davantage de « l'agrément » que de « l'utilité », à commencer par la littérature qui « procure les plus douces jouissances à l'esprit et au cœur » : « Elle calme les orages de la jeunesse, donne d'heureuses distractions aux travaux de l'âge mur, et lorsque la main impitoyable du temps s'appesantit sur nous, elle embellit nos souvenirs et efface, par les illusions les plus agréables, les sentiments pénibles attachés aux maux de la vieillesse ». À côté des travaux purement scientifiques, elles sont rarement absentes des séances de la société. Dans l'espace littéraire, une place particulière est faite par Berriat-Saint-Prix à l'art de la traduction qui, si elle ne procure pas « à ses adeptes une gloire aussi éclatante que le talent de l'invention », est indispensable pour mettre à la portée de tous « les fruits du génie des Grecs et des Romains, nos modèles et nos maîtres éternels dans presque tous les genres ». Tacite, Horace, Ovide, l'Énéide figurent ainsi au nombre de nombreux textes dont des sociétaires proposent de nouvelles traductions :

« Plusieurs de nos associés ont suivi la même route. M. Maurel s'est attaché au plus habile des historiens et au plus éloquent des orateurs de Rome. La mort, ou plutôt le meurtre de Sénèque ordonné par Néron est décrit avec un sentiment si vrai, si profond, si touchant par Tacite ; le traité où Cicéron trace les règles de l'art oratoire et expose les qualités de l'orateur, voilà les ouvrages que notre président a fait passer dans notre

¹²³ « Extrait méthodique de la vie de Marcus Brutus par Plutarque », 8 juillet 1896 ; Dissertation sur le passage du Montgenèvre et la petite route de Briançon depuis l'Empire romain », 3 septembre 1803 ; « Annibal à Carthage après la 2^e guerre punique », 6 septembre 1805.

¹²⁴ « Notice sur la vie et les ouvrages du président de Valbonnais 20 août 1801 ; « Description des repas d'Humbert II » (Bibl. Mun. Grenoble, R 7617, Mémoires manuscrits..., n° 35, 7 janvier 1802) ; « Dissertation sur la législation criminelle et la police au temps des Dauphins », 8 janvier 1805.

¹²⁵ Ainsi l'ouvrage de Béranger, avocat général à la cour impériale de Grenoble, sur la religion des anciens Perses, 29 mars 1811.

¹²⁶ « Discours historique sur les savans et gens de lettres du ci-devant Dauphiné », 18 juin 1796 ; Notice sur l'histoire et les antiquités du département de l'Isère, 2 juin 1799.

¹²⁷ Bibl. Mun. Grenoble, R 7617, n° 32, Mémoires manuscrits..., n° 32, « Dissertation sur le cénotaphe appelé le plan de l'Eguille à Vienne », ms.

¹²⁸ Durand, « Mémoire sur les moyens d'établir l'instruction dans les campagnes », 5 juin 1800.

¹²⁹ Yves-Joacteur Montrozier, *Les deux visages...*, p. 149-204.

langue et dont je désirerais qu'il fit jouir le public par la voie de l'impression. Sa traduction de l'orateur me paraît digne d'être rangée parmi les ouvrages classiques. Une ode dans laquelle Horace console un ami de la mort de son fils ; deux églogues où Calpurnius célèbre les vertus militaires et administratives de dioclétien ont été traduites par MM. Grange et Durand. Le premier a payé sa dette à l'amitié en adressant sa traduction à un de nos associés qui avait perdu un enfant chéri ; le second a acquitté la dette en français en appliquant au 1^{er} consul les éloges qui donnés il y a quinze cents ans, semblent avoir été écrits pour lui¹³⁰. »

Plus rares, des traductions de textes contemporains (essentiellement allemands) trouvent aussi leur place dans ces travaux. Celle d'un hymne allemand par le général de La Salette « a cherché à prouver que cette nation pouvait nous fournir des modèles et qu'aucun genre de connoissance ne devoit être étranger à nos études. » Des traductions en prose d'odes de Kolpstock (un des précurseurs du Sturm und Drang), laissent entrevoir une certaine sensibilité au préromantisme (28 mai 1803).

« Le plus agréables de tous (= les arts), la poésie, a trouvé de nombreux amis parmi nos académiciens » souligne également Berriat en 1805. Dubois-Fontanelle est, dans ce domaine, l'un des plus actifs : « Les adieux d'un vétéran », « Le dernier chant d'un vieux citoyen », « Mes adieux », « L'amitié », « Ma dernière chrysalide », « Les plaisirs de la campagne » participent souvent des moments de légèreté des séances. Mais rarement retranscrite, cette production n'a guère traversé les siècles. A côté de cette production modeste, le travail mené par Pierre-Vincent Chalvet, bibliothécaire adjoint de la ville de Grenoble, sur Charles d'Orléans est au contraire tout à fait exceptionnel. Présenté en mai 1803 à la société, son ouvrage est une vraie redécouverte, saluée par Berriat-Saint-Prix : « Les poésies gracieuses d'un prince de la famille royale restèrent presque ignorées jusqu'à nos jours, et furent du moins oubliées par Boileau dans son *Art poétique*. Bientôt, grâce au zèle éclairé de notre collègue, elles seront communiquées au public, et elles reprendront le rang qu'elles doivent occuper dans le cabinet des gens de lettres ».¹³¹

L'attention portée aux beaux-arts est lui aussi salué par Berriat-Saint-Prix :

« La peinture, la sculpture, la gravure en mettant sous nos yeux l'effigie d'une épouse et d'une amante adorées, mais absentes anéantissent jusqu'à l'espace des mers qui nous séparent. Mais plus la peinture nous procure des charmes en rapprochant de nous les objets de nos affections les plus délicieuses, plus nous désirons qu'elles nous les représentent fidèlement. Si le dessin nous donne leurs traits, c'est à la couleur que nous devons leur physionomie ; et le secret des couleurs pures, éclatantes et durables n'a encore existé que pour les écoles flamandes et vénitiennes ; il est péri avec elles. »

L'emphase est quelque peu outrancière quand c'est presque sur les épaules du seul Vidaud d'Anthon que reposent les principaux travaux dans ce domaine. Le directeur du musée, Louis-Joseph Jay, n'intervient jamais. Dans une dizaine de séances, Vidaud parle de la préparation ou de l'emploi des couleurs dans la peinture, présente les quatre premiers portraits choisis pour décorer la salle de la société, ou s'interroge sur l'avenir de la peinture : « La peinture doit-elle espérer son perfectionnement du concours des artistes et des amateurs qui la cultivent aujourd'hui ? » (6 septembre 1805). « Son traité, intitulé le *Manuel du peintre*, sera un service inappréciable à l'art des Raphael et des David » conclut Berriat.

« La musique occupe un rang distingué parmi les beaux-arts » salue également Berriat. Mais c'est là également d'un auteur quasi unique, le général de La Salette, que procèdent pendant plus de quinze ans les travaux présentés, tant sur l'histoire de la musique que

¹³⁰ Bibl. Mun. Grenoble, BMG, R 7617, Mémoires manuscrits..., n° 37.

¹³¹ Bibl. Mun. Grenoble, V 38909, Pierre-Vincent Chalvet, *Poésies de Charles d'Orléans, père de Louis XII et oncle de François 1^{er}, rois de France*, Grenoble, Chalvet éditeur, 1803, XVI-XXXII-370 p.

sur sa pratique ou son enseignement : « Mémoire sur la moralité de musique dans ses rapports avec l'éducation et les institutions nationales » (18 mai et 21 décembre 1797) ; « Nouvelle méthode d'écrire la musique pour les compositeurs » (6 août 1799) ; « Mémoire sur le rythme musical » (20 avril 1801) ; « Réflexion sur la plan d'établissement d'une école musicale à Grenoble proposé par M. Chalvet » (10 mars 1803) ; « Mémoire sur le système musical chez les Grecs » (29 avril 1806). En 1811, il fait don à la société de son ouvrage publié l'année précédente : *Considérations sur les divers systèmes de la musique ancienne et moderne*.

En dehors des champs disciplinaires canonique, c'est aussi une curiosité multiforme qui se manifeste dans un certain nombre d'interventions. Le 4 septembre 1799, le général de La Salette charge une commission de répondre à la question de savoir si l'on doit « pas prononcer les mots dérivés des langues étrangères comme les étrangers eux-mêmes ? » C'est un correspondant, M. Bourguignon, juge au tribunal de la Seine, qui présente le 25 juin 1803 ses « Observations sur les moyens d'anéantir les duels de France »¹³². Le 29 novembre 1811, c'est l'apparition dans le voisinage de Voiron « d'un phénomène qui a l'apparence d'un volcan vaseux » qui suscite l'intérêt d'un sociétaire et conduit la création d'une commission à laquelle est invitée Faujas de Saint-Fond est invité à se joindre. La liste n'est pas limitative.

Une curiosité partagée

Au total, c'est d'un champ large de connaissances que la société assure la vulgarisation. Pour mobiliser les sociétaires, ce sont des programmes variés qui, le plus souvent, sont proposés à chacune des séances, et les présentations les plus austères ne sont pas forcément les moins suivies. Le 9 avril 1805, le mathématicien Bret propose aux sociétaires de résoudre le problème suivant : « L'action d'un corps sphérique, dont toutes les particules agissent par des attractions en raison inverse du carré des distances sur une molécule située au dehors, à une distance quelconque, est la même par rapport à la molécule attirée ou repoussée que si toutes les particules sphériques se trouvaient réunies au centre de la sphère ; et cette action est nulle, si la molécule attirée ou repoussée est située dans l'intérieur ». Si le sujet n'est pas nécessairement mobilisateur pour un public non averti, ils sont pourtant vingt-six ce jour-là à suivre une démonstration saluée avec chaleur par le président Vidaud d'Anthon :

« Dans votre bouche, monsieur, les science abstraites paraissent faciles. Vous avez le talent d'en parler avec une clarté et une précision peu commune. Il est satisfaisant pour les habitants de cette vile, il est flatteur pour le maître dont vous avez reçu les premières leçons, de revoir son élève... former de nouveaux sujets pour l'École polytechnique au printemps de la vie, suivre la route tracée par le premier magistrat de ce département, obtenir son suffrage. C'est la plus belle récompense due à vos travaux. Vous ne cesserez de les mériter. Venez souvent parmi nous, et nous dirons toujours : ce tribut n'est point un problème »

Tous, peut-être, ne partagent pas ce jour-là l'enthousiasme du président. Mais pour les plus rétifs aux mathématiques, la même séance offre d'autres attraits. Champollion-Figeac communique « plusieurs lettres inédites écrites par le célèbre Léonard Euler à M. Westin », tandis que l'abbé Gattel donne lecture d'une dissertation de Dubois-Fontanelle sur l'état de la tragédie en France.

Cette diversité est à l'image de la République des lettres au sein de laquelle la société grenobloise entend prendre toute sa place, tant par ses travaux que par la

¹³² Bibl. Mun. Grenoble, R 7617, Mémoires manuscrits...n° 36, « Observations sur les moyens d'anéantir les duels en France », ms.

correspondance qu'elle entretient avec diverses sociétés savantes de province et de Paris, avec l'Institut ou de manière suivie avec l'historien de l'art, historien et naturaliste, Aubin-Louis Millin de Grandmaison, président du Conservatoire et rédacteur du *Magasin encyclopédique* qui envoie régulièrement des récits de ses voyages à la société¹³³. À l'annonce de son passage possible à Grenoble, la société se prépare le 8 avril 1804 à une séance publique exceptionnelle. Le 30 mai suivant, la déception est grande quand il fait savoir un changement d'itinéraire. Mais la correspondance suivie qu'entretien avec lui Champollion-Figeac entretient avec lui en 1812-1813 permet aux sociétaires de suivre au plus près son voyage en Italie et plus particulièrement dans le Mezzogiorno :

« Ce savant voyageur, pour garantir le fruit de ses travaux de quelque nouvel accident, a cru qu'il pouvait en préserver une portion en la confiant à vos soins. Cette prédilection des apports, qui a quelque chose d'élogieux pour va, société, semble exiger que nous répondions à ses vues, et je vous propose en conséquence d'arrêter que les deux lettres écrites de M. Millin adressées à M. Champollion-Figeac, seront déposées aux archives de la société, transcrites sur les registres et qu'il en sera fait mention très honorable dans le procès-verbal de la séance » (8 janvier 1813).

¹³³ Bibl. Mun. Grenoble, R 7859, n° 18, Lettre de Terano, 24 octobre 1812 ; n° 21, de Naples, 4 novembre 1812.

6. Servir la République

Mémoire sur l'utilité de joindre aux actes de décès une notice des maladies qui les ont précédées

Le 20 prairial an IV (8 juin 1796), le Lycée des sciences et des arts de Grenoble tient sa sixième séance, au domicile de son fondateur, Dominique Villars, comme toutes celles qui l'ont précédée. Mais, pour la première fois, les discussions ne portent pas uniquement sur les questions statutaires, les relations avec les autorités municipales ou départementales, ou l'élection de nouveaux membres. Pour la première fois, le Lycée, qui ne compte alors que dix-huit membres résidants, se met au travail avec la présentation, par le président lui-même, d'un mémoire nommé : « Mémoire sur l'utilité de joindre aux actes de décès une notice des maladies qui les ont précédées ».

Après avoir fait l'éloge de la médecine, l'une « des sciences qui doivent le plus fixer l'attention des hommes », c'est faveur de la nécessaire mutualisation des observations que plaide Dominique Villars : « Les causes qui agissent sur eux sont si multipliées, la manière dont elles exercent leur action présente de si grandes difficultés dans sa recherche qu'il est probable qu'on ne pourra jamais réduire l'art de guérir à une question de mécanique et en faire par là une science purement rationnelle. La médecine sage et vraiment utile est donc celle dont la théorie est fondée sur les observations. » D'une « science qui n'est encore que conjecturale dans la plus grande partie de ses branches », la médecine doit devenir une « science qui aura pour elle la certitude physique ».

À cette fin, il propose que les officiers de santé de la ville de Grenoble mutualisent leurs observations sur « les symptômes, la marche et la terminaison des maladies » qu'ils ont rencontrées et les traitements qu'ils ont proposés. Avec l'appui des autorités municipales et d'un « comité composé de médecins instruits », son objectif est de proposer un recueil « précieux d'observations, utile pour éclairer la marche qu'il faudroit suivre dans les maladies habituelles des habitants de la commune et propre à hâter les progrès de l'art de guérir ». Dans le cadre de cette base de données – et la disposition est suffisamment importante pour Villars pour qu'il en fasse le titre de son mémoire –, il demande que les officiers municipaux joignent aux déclarations de décès « une notice des maladies qui les ont précédées ».

Le plan « ayant besoin du concours de l'autorité et des officiers de santé », le débat est renvoyé à une commission de cinq sociétaires, composée notamment du secrétaire Berriat-Saint-Prix et deux médecins, Silvy et Michal. C'est un rapport négatif que rend cette commission le 31 août. Son opposition repose sur des arguments à la fois réglementaires, médicaux et éthiques. La proposition de Villars est d'abord contraire aux règles administratives relatives aux décès : « Les formalités relatives aux décès et sépultures ont été fixées par la loi et ne peuvent être modifiées que par un acte émané du corps législatif ». Le projet est ensuite « nuisible aux progrès de l'art de guérir », car susceptible de pousser certains médecins, surtout les plus « inexpérimentés », à de fausses déclarations pour cacher leur incompétence :

« Le médecin inexpérimenté forcé, s'il est de bonne foi, de dévoiler, dans un certificat qu'on exige de lui, son impéritie ou son imprudence, se dérobera à la honte en cachant sous des caractères dangereux la maladie peu grave du citoyen qui s'était confié à ses soins et à ses prétendues lumières. »

La publicité donnée aux maladies est enfin jugée susceptible de porter préjudice aux familles :

« Combien de maladies honteuses, combien de maladies héréditaires dérobées par les soins les plus continus à la connaissance même de nos amis, un certificat indiscret viendrait dévoiler. »

Au projet de Dominique Villars, la commission oppose un projet alternatif reposant sur les principes de la communauté des observations et de l'anonymat des patients :

« La commission elle-même présente un plan analogue à celui du C. Villars ; elle définirait que sur l'invitation des autorités supérieures, les officiers de santé de la commune de Grenoble se réunissent tous les trois mois ; chacun d'eux apporterait dans l'assemblée un résumé des maladies qu'ils auraient traitées depuis la dernière séance, avec des observations sur les cas difficiles ou extraordinaires qui se seroient présentés dans le cours de sa pratique et sur lesquels l'assemblée prononceroit. On réuniroit ces résumés dans un tableau général déposé à la municipalité et au commencement duquel seroient des observations sur les maladies plus communes de cette époque et sur leurs cures etc. Ce tableau ne renfermeroit les noms d'aucun citoyen, n'en allarmeroit aucun. »

La proposition est finalement « ajournée indéfiniment après une assés longue discussion dans laquelle le C. Villars a été entendu », rendant grâce aux arguments de la communauté médicale ou aux contraintes réglementaires.

L'éthique médicale n'est pas seule à avoir contribué au rejet de la proposition de Dominique Villars. La commission s'y oppose également pour des raisons internes : la non conformité de la demande avec les statuts-même que le lycée a approuvé quelques semaines plus tôt. Ceux-ci sont formels. Pour s'assurer de ne pas voir revenir le temps des affrontements, toute intervention dans le champ de la politique ou de l'administration publique est strictement interdite aux sociétaires :

« Art. 35 : Le Lycée s'interdit sévèrement toute discussion relative à la Révolution française et aux évènements qu'elle a fait naître.

Art. 36 : Si quelques uns de ses membres veulent l'entretenir d'objets de législation ou d'économie politique, ils ne peuvent le faire que de manière la plus générale et indépendante de toute application particulière à la Révolution française.

Art. 37 : Il s'interdit avec la même sévérité toute discussion sur les opinions théologiques, à moins qu'elles n'aient pour objet d'éclairer quelques points d'histoire ou de critique »

Art. 38 : Il ne s'abonne qu'aux journaux consacrés aux sciences et objets dont il s'occupe ».

Par delà les questions éthiques et réglementaires qu'il pose, le projet proposé par Dominique Villars en juin 1796 est emblématique des injonctions contradictoires que s'impose le Lycée lors de sa fondation : « servir la République » tous en ne se mêlant en aucune manière de politique et d'administration publique. En décembre de même année 1796, le mémoire d'un correspondant de Briançon, Chaix, proposant la construction d'une route par le Montgenèvre entre la France et le Piémont est ainsi rejeté, le «Lycée n'ayant « pas à s'en occuper », et l'auteur étant invité à adresser son projet directement au gouvernement.

Pour les sociétaires, la voie est étroite et d'autant plus difficile à suivre que nombreux sont, parmi eux, ceux qui sont engagés dans la vie publique : conseillers départementaux d'abord, maires (Barral de Montferrat et Renaudon) et surtout, à partir de 1800, préfets (Ricard et Fourier). Toutefois, avec la consolidation du retour à l'ordre, l'éloignement des temps orageux de la Révolution et l'établissement d'un pouvoir autoritaire, la pression qui pèse initialement sur les sociétaires s'allège. Dès 1799, lors de la révision des statuts, les articles 35, 36, 37 et 38 sont supprimés pour être remplacé par un nouvel article 35 beaucoup moins contraignant : « Le Lycée s'interdit toute discussion étrangère

aux objets indiqués par l'art. 1 » : « le progrès des sciences, des arts et des lettres, et spécialement tout ce qui peut tendre à l'utilité du département de l'Isère ».

Dans ce service de la République, seules les questions relevant purement du politique sont écartées. En 1801, la proposition du docteur Mauclerc relative au code criminel et à un alourdissement des peines est rejetée en commission car contraire aux statuts du Lycée : « Elle fait observer que les diverses questions du citoyen Mauclerc ayant trait à des circonstances fâcheuses de cette même Révolution, il étoit impossible de s'en occuper sans danger ». Mais ce rejet est exceptionnel et c'est bien à « raffermir la République » (Dubois-Fontanelle) que, dès sa fondation, s'engage le Lycée des sciences et des arts. De plus en plus régulièrement, « les travaux de l'académie ont pour objet les relations fréquentes avec l'administration et avec plusieurs ministres de l'Empereur, pour des travaux d'une utilité spéciale pour le département, ou d'un intérêt plus général »¹³⁴. Ses interventions dans l'espace public procède soit de son initiative, soit de réponse aux demandes des autorités administratives : mairie, préfecture, ministères.

Lanceur d'alerte

C'est dans le domaine du patrimoine que les interventions du Lycée sont les plus précoces, les plus nombreuses et les plus déterminées. Dès août 1796, il adresse au directoire du département un mémoire sur la protection des « monuments précieux de la ville de Grenoble » et soulevant plus particulièrement la question du tombeau de Bayard¹³⁵ :

« Un membre a observé que la commune de Grenoble renferme dans son enceinte quelques monuments précieus par leur antiquité ou par la célébrité des hommes à qui ils furent consacrés, et dont ils rappellent le souvenir ; il a demandé que fut nommée une commission pour en faire l'objet de ses recherches... : entre autres ce que sont devenus le monument élevé à la mémoire de Bayard dans la ci-devant église des minimes située à la plaine, et le buste de ce grand homme entrepris par Chinard, artiste sculpteur de Lyon, dont les modèles sont disposés dans l'une des salles du département »

C'est Chalvet qui est chargé de diriger la commission qui le 3 juin suivant rend son rapport sur le « mausolée » de Bayard :

« Il a rappelé que les titres du chevalier sans peur et sans reproche aux hommages de la postérité et en particulier à ceux des habitants de Grenoble, sa ville natale ; il a ensuite fait l'histoire du monument qui lui fut érigé dans l'église de la Plaine et que le vandalisme nous a naguère menacé de détruire. »

Après une longue discussion, il est décidé d'adresser au directoire du département une pétition l'invitant à faire transporter le tombeau dans la ville et à « mettre de la solennité dans cette fête destinée principalement aux militaires de cette commune ». La pétition est lancée le 20 août, mais il faut plusieurs mois pour qu'elle porte ses fruits. Ce n'est que le 20 décembre 1797 que le directoire donne son autorisation à la condition que le Lycée de charge de choisir un lieu adéquat et de « pourvoir à la dépense qu'occasionnera ce transport ». Après que le musée ait été choisi, Louis-Joseph Jay fait « prendre les mesures nécessaires pour le transport du mausolée » en mai 1799. Est-ce faute de moyens financiers de la société que le transport n'a pas été effectué ? Est-ce en raison, en 1801, du transfert du musée dans la partie supérieure de l'église du collège ? On ne sait, mais le projet n'aboutit pas et il faut attendre 1822 pour que le baron d'Haussez, préfet de l'Isère fasse transporter le tombeau dans l'église Saint-André. La société pour autant reste fortement investie autour de cette question. En juillet 1804, c'est à la demande du maire cette fois qu'une commission avec Champollion-Figeac est sollicitée

¹³⁴ Bibl. Mun. Grenoble, Q 755, Rapport sur les travaux... (1812).

¹³⁵ Bibl. Mun. Grenoble, R 7590 (2), 11^e séance, 20 thermidor an IV (9 août 1896).

par la mairie pour travailler aux fouilles de la tombe du chevalier auxquelles elle souhaite faire procéder.

Au-delà du cas emblématique de Bayard, la société est également en première ligne pour travailler à l'enrichissement du décor et du patrimoine de la ville. Le 3 février 1798, l'idée de créer un musée à Grenoble est portée par Louis-Joseph Gay. Berriat est chargé de recevoir les souscriptions pour cette création qui intervient l'année suivante. Au cours du même printemps 1798, Louis-Joseph Jay pose également la question de l'incarnation monumentale des rivières. « On avoit l'usage dans l'Antiquité d'adopter pour chaque rivière un emblème et de le transmettre dans la médaille, inscriptions ou autres monuments » souligne-t-il le 8 mars, demandant plus particulièrement « s'il n'existe pas pour l'Isère quelques attributs antiques, et dans ce cas où il n'en existeroit pas, quel seroit celui qu'il seroit convenable d'adopter ». Un mois plus tard, deux propositions sont faites pour incarner l'Isère. L'une suggère le « chamois comme habitant la cime des Alpes où elle prend sa source et au milieu desquels elle a son cours » ; l'autre une incarnation qui trouvera sa concrétisation un demi siècle plus tard avec Victor Sappey : « le Serpent, en y joignant un Dragon, signe du Drac qui se joint à l'Isère ».

C'est aussi de la demande de création d'enseignements spécialisés que le Lycée se fait le relais. En février 1801, le préfet Ricard, nouveau président du Lycée, est sollicité pour le rétablissement de l'école de chirurgie, la création d'un « jardin des plantes usuelles pour la médecine à la place des baraques placées près de l'église du collège » et la création d'un pensionnat dans les bâtiments de l'évêché après le transfert du musée. Le jour de la réception de son successeur, Joseph Fourier (6 avril 1802), Dominique Villars relance son projet d'une école spéciale d'histoire naturelle et de médecine. Neuf mois plus tard (22 janvier 1803), c'est un enseignement gratuit de musique que demande Chalvet : « Les élèves seraient choisis parmi les enfans abandonnés ; des souscriptions particulières faites par des amateurs et un logement par l'administration de l'hospice suffiraient pour l'indemnité du professeur ».

L'hygiène et la santé constituent un autre terrain de mobilisation des sociétaires. Le 19 juin 1799, le docteur turinois Michele Buniva, pionnier de la vaccination en Piémont et défenseur du principe de la prévention de masses, tire la sonnette d'alarme à propos d'une grave épizootie qui, depuis 1793, « a enlevé presque toutes les bêtes à cornes » en Piémont et menace de s'étendre dans les départements français. À son initiative, le Lycée interpelle l'administration départementale pour « l'inviter à prendre en la plus haute considération son mémoire pour la protection des troupeaux en France. Durant l'hiver 1800, alors que la « fièvre épidémique » sévit depuis plusieurs mois à Grenoble, le docteur Troussel, président du Lycée, interpelle l'administration départementale et fait publier un mémoire sur ce sujet¹³⁶. « Les précautions indiquées dans le mémoire ci-dessus cité ont été prises » fait savoir le directoire départemental. Mais la menace épidémique est aussi l'occasion pour le Lycée de poser une question sur l'état des cimetières de la ville. Troussel se plaint du « peu de succès » que les alertes précédentes « paroissent avoir eu jusqu'à présent, puisqu'il étoit connu qu'on continuoît d'inhumer les morts dans les mêmes endroits malgré les assurances qui avoient été données du contraire », et demande qu'une nouvelle délégation soit envoyée aux administrateurs

¹³⁶ Bibl. Mun. Grenoble, V 29951, *Histoire de la fièvre qui a régné épidémiquement à Grenoble pendant les mois se vendémiaire, brumaire, frimaire et nivôse de la présente année par le citoyen Troussel*, Grenoble, in 8°, 1800, 92 p.

« pour leur peindre de nouveau les malheurs inévitables auxquels seroit livrée la ville au printemps et même dès à présent »¹³⁷.

C'est enfin sur les questions de développement économique que se mobilisent les sociétés. Des expériences sont suggérées pour la sélection d'espèces animales. Au printemps 1800, Jullien, le directeur de la pépinière de la Porte de France, rapporte sur les expériences menées par le docteur Michele Buniva à Charenton sur l'élevage des buffles, « des animaux dotés d'une structure physique robuste qui les rendait immunisés contre les épizooties et adaptés aux travaux pénibles », et sa suggestion naturaliser ces buffles dans les plaines marécageuses de l'arrondissement de La Tour-du-Pin¹³⁸. À côté d'autres travaux de botanique, les sociétés interviennent sur des questions liées au commerce ou à l'industrie. En septembre 1803, à la suite d'un rapport de Georges-Marie Raymond, directeur de l'École centrale du département du Mont-Blanc, ils interpellent le préfet sur des questions de mesures, plus particulièrement sur l'approximation des rapports établis entre la toise delphinale et le mètre. En 1806, à la suite de la lecture d'un mémoire d'un correspondant de Voiron, M. Favier, la société se saisit d'une question industrielle : un « nouveau procédé pour fabriquer des nankins semblables à ceux des Indes »¹³⁹. En août, l'industriel voironnais fait procéder devant eux à la « teinture de plusieurs écheveaux de coton blanc ». Après examen par une commission dirigée par le pharmacien Plana, celle-ci,

« considérant que le procédé découvert par M. Favier offre à l'industrie nationale une nouvelle source de recherche veut relever le commerce français du tribut que les circonstances le forcent de payer au commerce étranger pour l'importation du nankin, considérant qu'on ne saurait trop activer et encourager la fabrication d'une étoffe qui comme celle dont il s'agit est à la portée de la classe la moins fortunée du peuple par la modicité de son prix ; en rendant hommage à la manière désintéressée et aux sentiments patriotiques qui ont engagé M. Favier à la communication de son procédé, adopte les conclusions du rapport de M. Plana et arrête que ce rapport sera transcrit sur ce registre, comme témoignage de l'intérêt que la société a pris à (la) découverte et du désir qu'elle a de la voir mise en pratique »

En décembre 1808, la société communique aussi à la préfecture un mémoire couronné par la chambre de commerce de Nîmes et l'Académie impériale de Turin « un nouveau procédé pour filer les soies, inventé par M. Gensoul de Bagnols »¹⁴⁰. Si la société ne manque pas de faire preuve d'initiative, de plus en plus souvent cependant, ce sont les autorités administratives qui s'adressent à elle pour la solliciter.

Une tentative de mise en tutelle par la ville (1807)

De manière générale, la ville se manifeste peu. Mais en mai 1807, après s'être vu confiée, par un décret impérial du mois de mars, « l'administration de la bibliothèque, de son musée, du cabinet d'histoire naturelle et du jardin botanique », elle tente de prendre la main la société pour en réguler ses activités. Elle conditionne l'attribution à la société des locaux de la bibliothèque à une mise sous tutelle, au moins partielle, de ses travaux. La maire Charles Renaudon propose de créer trois commissions qui s'occuperaient « de l'ensemble des établissements ci-dessus désignés et de tout ce qui tendrait à les rendre

¹³⁷ Sur les impératifs hygiénistes relatifs aux cimetières aux XVIII^e et XIX^e siècles, la littérature est abondante. Voir entre autres Olivier Zeller, « La pollution par les cimetières urbains. Pratiques funéraires et discours médical à Lyon en 1777 », *Histoire urbaine*, 2002, n° 5, p. 67-83.

¹³⁸ Dino Carpanetto, « Università e magistrature sanitarie... », p. 19-42.

¹³⁹ Voir annexe 9.

¹⁴⁰ Sur Joseph-Ferdinand Gensoul, https://fr.wikipedia.org/wiki/Joseph_Ferdinand_Gensoul

plus utiles aux amis des sciences et des arts »¹⁴¹. Trop heureuse de l'attribution des locaux dont elle rêvait, la société ne peut que s'incliner, Berriat-Saint-Prix devenu président soulignant « combien il serait honorable pour la société de seconder M. le Maire dans cette branche importante de son administration en adoptant un projet qui fournira à la société un moyen d'être plus utile ».

Adoptés le 13 août suivant, les articles additionnels aux statuts sont conformes à cette exigence et précisent la manière dont il devra être rendu compte au maire sur toutes les demandes qu'il pourrait formuler. Dans les faits pourtant, ces articles qui imposent une inutile lourdeur des procédures et un grand formalisme dans le travail restent sans conséquences sur les activités de la société. Faute de sollicitation particulière de la part de la mairie, les modifications imposées ne contribuent en aucune façon à orienter les travaux dans des directions nouvelles. C'est d'ailleurs que viennent de plus en plus fréquemment de manière de plus en plus répétée les demandes d'expertise : du côté de la préfecture.

Les autorités départementales et la Société des sciences et des arts de Grenoble

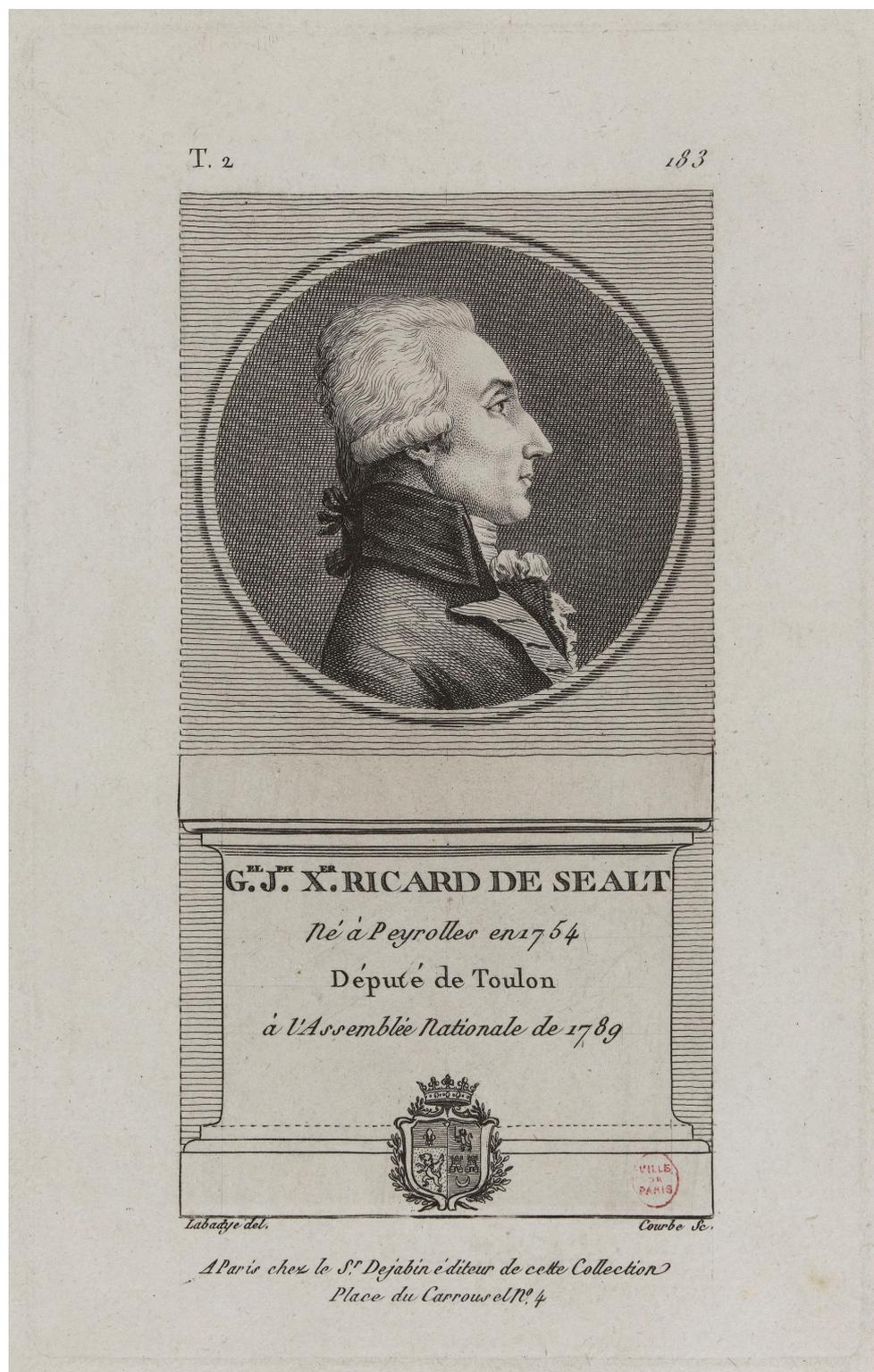
Directement impliqué dans la création du Lycée en 1796, le directoire du département sollicite très tôt les sociétaires. Dès le 30 août 1796, le Lycée crée une « commission chargée de travailler à un rapport sur les travaux essentiellement utiles au département de l'Isère dont il doit s'occuper pour remplir un des principaux buts de son institution », commission composée de Berriat-Saint-Prix, Charles Renauldon, l'avocat Michal, Balthazard Royer, secrétaire en chef de l'administration départementale et Rolland, juge au tribunal civil. À plusieurs reprises, l'administration départementale demande des avis pour l'aménagement de services publics. En février 1799, elle relaie une demande du ministre de l'Intérieur relative au transfert du dépôt de mendicité et « des vues sur les travaux les plus convenables aux détenus ». Le 13 janvier 1800, elle demande directement au Lycée « de vouloir s'occuper des améliorations à apporter dans l'hospice civil de Grenoble pour la nourriture économique et autres objets qui peuvent avoir rapport à cet établissement ». À sa demande, alors que Dominique Villars est chargé du rapport, deux sociétaires, Berriat-Saint-Prix et Laurence, « ex-législateur », sont invités à se rendre « à leurs frais à Genève et acquérir les connaissances nécessaires sur l'hospice civil de cette ville pour mettre celui de Grenoble au même instar ».

Au printemps 1799, le directoire du département demande également l'aide du Lycée pour répondre aux questions posées par le ministre de l'Agriculture « sur l'agriculture, le commerce, les arts et la navigation intérieure du département de l'Isère ». Tout le Lycée est mobilisé le 20 mai par son président, Barral de Montferrat, pour répondre à cette requête. Ses membres sont invités à « faire une note de tous les renseignements qu'ils peuvent avoir sur les divers objets dont il est question dans la lettre du ministre pour les communiquer au C. Barral dans la séance prochaine ». Le 6 juin, Villars a répondu pour l'agriculture, le docteur Troussset pour les eaux minérales, Chalvet pour « les grands hommes qu'il a produits et les monuments et antiquités qu'il renferme ». Barral fait savoir qu'il a reçu de Janson « une notice sur les routes, ponts et canaux ». D'autres « notices sur la plupart des questions proposées par le ministre » sont également attendues.

C'est cependant avec l'installation des préfets que les liens se tissent vraiment et que les sollicitations de la société se font de plus en plus fréquentes. Ricard en 1800, Fourier en

¹⁴¹ Voir annexe 10.

1802 sont tous deux immédiatement accueillis au sein de la société. L'un et l'autre sollicitent régulièrement la société pour les aider dans l'administration du département, ou lui transmettent des sollicitations ministérielles¹⁴².



Ill. n° 24 : Gabriel Ricard de Séalt, préfet de l'Isère (1800-1802)

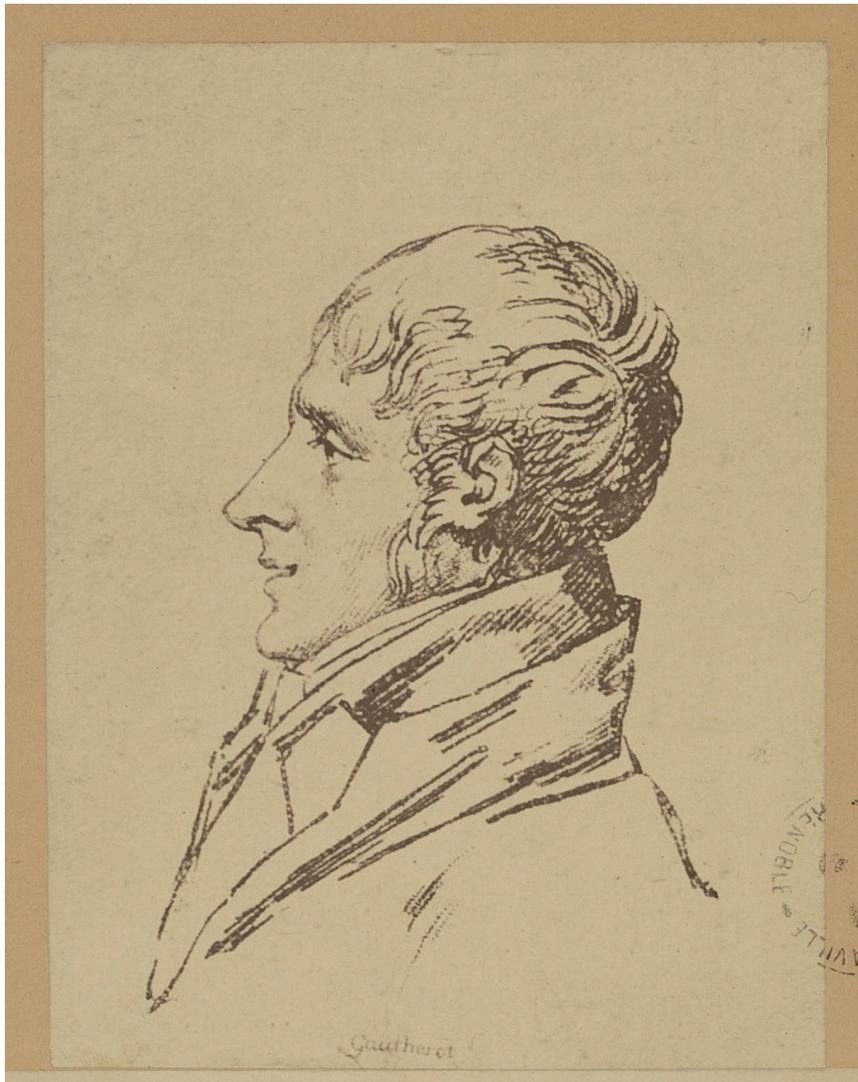
¹⁴² Sur l'intervention de l'État dans les affaires économiques du département, Marie-Cécile Thoral, *L'émergence du pouvoir local. Le département de l'Isère face à la centralisation (1800-1837)*, Grenoble-Rennes, PUG-PUR, 2010, p.

Dessin de Charles Toussaint, Musée Carnavalet, Paris, n° d'inv. G 20824-688.

Nommé préfet de l'Isère le 2 mars 1800, invité pour la première fois le 22 avril, élu le 7 mai, le préfet Ricard formule le 22 mai sa première demande relativement à la situation des écoles primaires :

« Les citoyens éclairés, voyant que ces établissements ne pouvoient leur procurer une subsistance honnête, sont rarement présents pour les remplir... Ceux qui sont actuellement employés sont très embarrassés sur la méthode d'enseignement qui n'est prescrite par aucune loi ; une routine aveugle en tient lieu et cette routine varie avec les localités et le manière de voir des instituteurs ; il a invité... le Lycée de rechercher les moyens de porter cette partie importante de l'instruction publique à la perfection dont elle est susceptible ».

Dès le 15 juin suivant, un rapport est présenté à ce sujet par le C. Durand, marqué per le conservatisme social : des instituteurs aux « mœurs régulières, aux connaissances peu étendues mais proportionnées à leur enseignement » dont le recrutement doit être validé par les maires et « un certain nombre de propriétaires ; des élèves dont la motivation doit être mobilisée par l'émulation (prix, éloges...)»¹⁴³.



Ill. n° 25 : Joseph Fourier, préfet de l'Isère (1802-1815)

¹⁴³ Voir annexe 11.

Bibl. Mun. Grenoble, Pd 01FOUR_JO01_1

Avec Fourier, nommé préfet le 12 février 1802, ces sollicitations sont de plus en plus fréquentes. L'importance des conseils que la société apporte aux autorités publiques est telle qu'en septembre 1807, le ministère de l'Intérieur lui-même demande « une notice de ses travaux et l'indication des vœux qu'elle peut former auprès du gouvernement ». Il n'est guère de champs de l'administration publique pour lesquels les compétences de la société ne soient pas sollicités : gestion des organismes publics, développement économique, innovation... jusqu'aux observations météorologiques que chaque mois le docteur Gagnon « communique au préfet sous forme d'un tableau »¹⁴⁴. Quelques requêtes sont relatives également au patrimoine du département. En 1810, le ministre de l'intérieur formule deux demandes successives : en janvier sur les « contrées du département de l'Isère qui sont connues sous un nom spécial, leur étendue, leurs limites, leurs noms à différentes époques et l'imbroglie de ces noms » ; en juin sur « les châteaux et abbayes existant » dans le département, question sur laquelle Champollion-Figeac est chargé de rapporter. La même année, la société est également sollicitée par le préfet sur les moyens de prévenir les incendies, et par le ministre de l'Intérieur sur un projet d'établissement sanitaire auprès des eaux de La Motte, pour lequel Chabert présente un rapport sur la topographie des lieux, Jullien sur l'état géologique des eaux et Bilon fils sur l'analyse des eaux.

Sans surprise, les sollicitations les plus nombreuses sont relatives au champ de l'activité économique. Il est tout particulièrement demandé à la société des expertises techniques à propos pratiques nouvelles. Le 11 août 1804, le préfet donne ainsi lecture « des instructions rédigées par le ministre de l'Intérieur relativement au procédé découvert par M. Bralle d'Amiens pour le rouissage du chanvre » et invite la société à faire procéder à des expériences sur ce procédé. Mais l'invitation est infructueuse, la méthode étant « presque impossible à exécuter surtout dans nos pays où les chanvres sont extrêmement longs ». Le 20 avril 1807, la question porte sur des expériences de blanchissage du linge « par l'exposition à la vapeur selon la méthode de M. Curaudan » ; le 1^{er} septembre sur des lampes à suif inventées par « M. Lambertini du département du Vaucluse » ; le 23 mai 1810, sur « l'ouvrage de M. Fleuret, relatif à l'art de composer les pierres factices¹⁴⁵ », le ministre souhaitant que « les procédés de M. Fleuret soient expérimentés par les membres de l'académie ». Au printemps 1811, plusieurs séances sont consacrées à la culture du pastel :

« Le secrétaire a fait part d'une expérience faite sur le pastel par M. Breton, pharmacien chymiste à Grenoble, qui ayant opéré sur l'isatis alpina, ou pastel sauvage, a obtenu des résultats beaucoup plus avantageux que ceux qu'a présenté l'isatis tinctoria ou pastel cultivé qu'ont choisi les chymiste de Paris »

Faute de graines en nombre suffisants, l'expérience est infructueuse, tout comme celle portant en 1811 sur la « nouvelle méthode de planter les arbres et de détruire les chenilles » de M. Bozonnet de La Tronche¹⁴⁶.

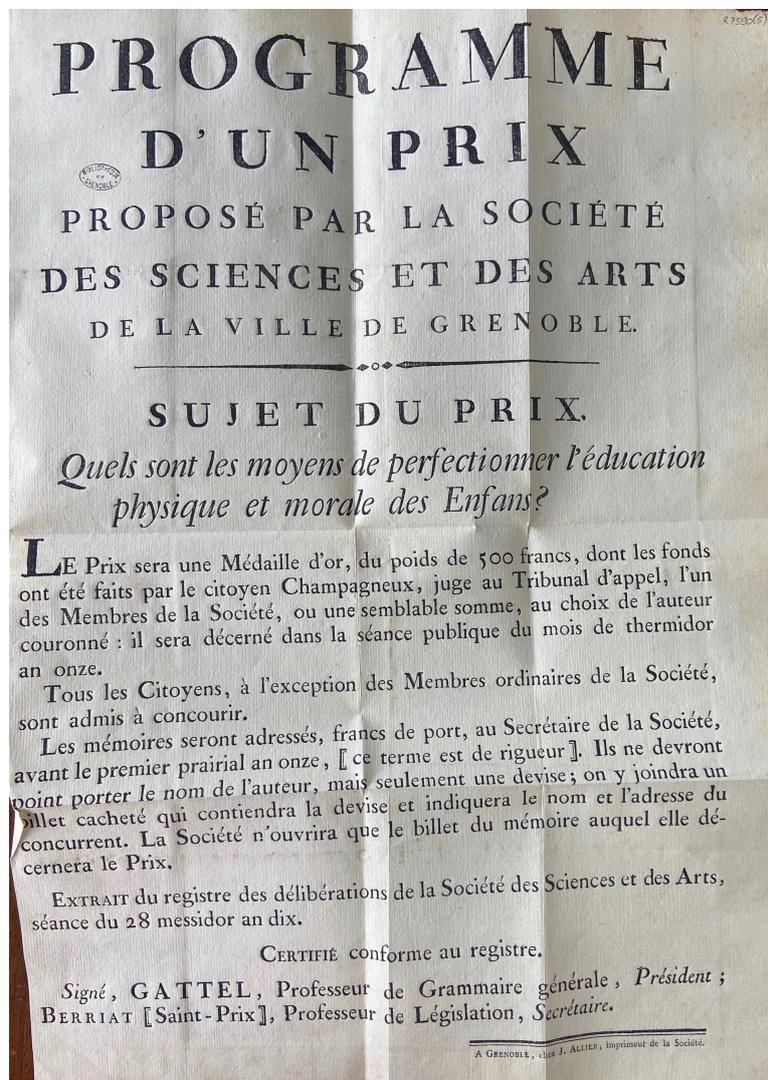
C'est aussi par le biais des concours que s'exprime la demande préfectorale. Dès 1802, à l'initiative d'un de ses membres, Rosières de Champagneux, juge à la cour d'appel, la société a renoué avec cette ancienne pratique académique. Le concours se révèle un

¹⁴⁴ Bibl. Mun. Grenoble, R 7859, n° 1, Lettre du préfet, 4 août 1811.

¹⁴⁵ *L'art de composer des pierres factices aussi dures que le caillou : et recherches sur la manière de bâtir des anciens*, par M. Fleuret, ancien professeur d'architecture à l'École royale militaire de Paris, à Paris, chez Magimel, 1807.

¹⁴⁶ Bibl. Mun. Grenoble, R 7859, n° 2, Lettre du préfet, 19 juillet 1811.

succès et reçoit quatorze mémoires, venus pour certains des « régions les plus éloignées de la République, des frontières d'Espagne et d'Allemagne, des rives de la Loire et du Pô ». Le 18 août 1803, le prix est décerné dans une nouvelle séance publique tenue à l'École centrale à un habitant de Villeneuve-sur-Yonne, J.-B. Perrier¹⁴⁷.



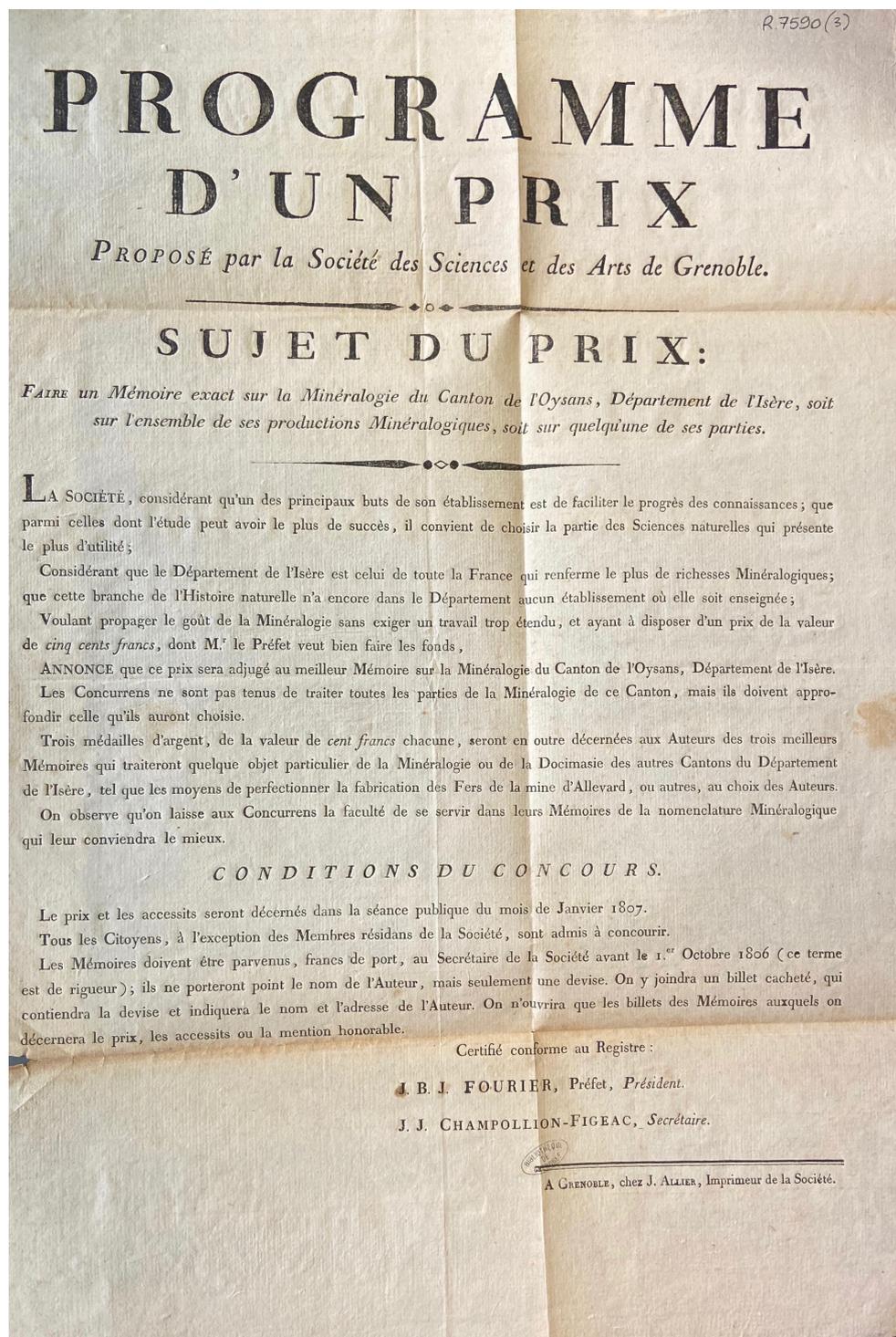
Ill. n° 26 : Programme du concours lancé en sur l'éducation des enfants (28 mai 1802)
Bibl. Mun, Grenoble, R 7590 (5)

Arrivé à Grenoble au même moment, Joseph Fourier relaie cette première initiative mais les sujets qu'il propose ne mobilisent guère les auteurs¹⁴⁸. Le premier concours, doté de 600 francs lancé en 1803 sur les statistiques dans le département de l'Isère, ne reçoit que deux réponses dont une, primée en décembre 1805, ne traitant pourtant que « de la statistique en générale ». Le même jour est lancé un nouveau concours sur les mines de

¹⁴⁷ Bibl. Mun. Grenoble, R 7617, n° 37, Analyse des travaux de la Société des sciences et des arts de la ville de Grenoble par le citoyen Berriat Saint-Prix, secrétaire, lu à la séance publique du trente thermidor, an 11 (18 août 1803).

¹⁴⁸ Bibl. Mun. Grenoble, U 1504, « Faire un mémoire exact sur la statistique général du département de l'Isère, ou sur quelqu'une de ses partie » ; U 3250, « Faire un mémoire exacte sur la minéralogie du canton de l'Oysans, département de l'Isère, soit sur l'ensemble de ses productions minéralogiques, soit sur quelqu'une de ses parties ».

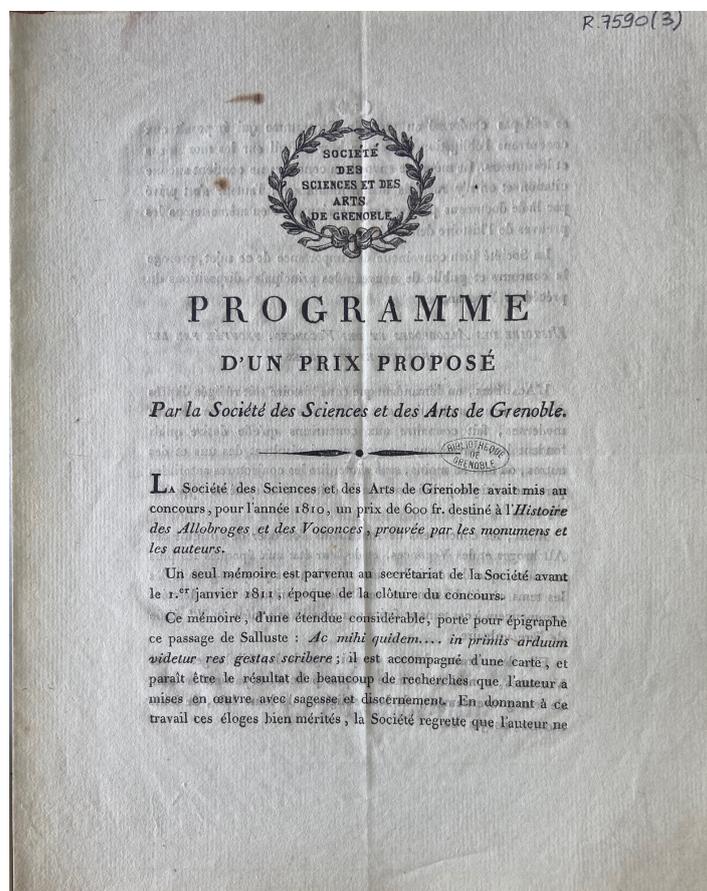
l'Oisans encore plus infructueux. La remise du prix, prévue pour la séance publique de 1807¹⁴⁹, est sans cesse repoussée, avant que le concours ne soit abandonné en février 1809.



Ill. n° 27 : Programme d'un concours sur la minéralogie de l'Oisans (1807)
Bibl. Mun, Grenoble, R 7590 (3)

¹⁴⁹ Bibl. Mun. Grenoble, U 1504, « Faire un mémoire exact sur la statistique général du département de l'Isère, ou sur quelqueune de ses partie » ; U 3250, « Faire un mémoire exacte sur la minéralogie du canton de l'Oisans, département de l'Isère, soit sur l'ensemble de ses productions minéralogiques, soit sur quelqueune de ses parties ».

Les sociétaires discutent alors de nouveaux thèmes : le tirage des soies défendu par Berriat, pour permettre aux entreprises dauphinoises de lutter contre la concurrence piémontaise ; la topographie médicale de Grenoble, défendue par le docteur Billerey ; l'histoire des Voconces, « le territoire du département de l'Isère appartenant par moitié à ces deux anciens peuples » qui l'emporte avec le soutien de Gagnon, de Champollion-Figeac et sans doute en sous-main du préfet, l'auteur devant consacrer son premier chapitre « à la statistique du département de l'Isère ». Là aussi, les réponses tardent à venir et le concours est relancé en 1811. Ce n'est que deux ans plus tard, lors de la séance publique du 30 août 1813, qu'est remis à un avocat de Grenoble, Louis-Alexandre Bourgeat, un accessit allant à un autre auteur, Denis Morelot. Sans se décourager, Fourier annonce le même jour un « nouveau prix mis au concours dont le sujet sera incessamment indiqué »¹⁵⁰. Mais cette dernière velléité n'a aucune suite, le contexte politique et militaire imposant à la société d'interrompre ses travaux pour de nombreux mois.



Ill. n°28 : Programme d'un prix proposé par la Société des Sciences et des Arts (1811),
Bibl. Mun. Grenoble, R 7590 (3)

¹⁵⁰ Bibl. Mun. Grenoble, R 7528, *Essai sur l'histoire de allobroges et des Voconces* par Denis Morelot, ms, 39 feuillets, décembre 1810. R 7628, *Mémoire pour servir à l'histoire des Allobroges* par Louis-Alexandre Bourgeat, avocat à Grenoble, 1811, ms, 492 p. ; Q 302, « Rapport sur le concours relatif à l'histoire des Allobroges et des Voconces, fait à la Société des sciences et de sarts de Grenoble, séance particulière du 21 juillet 1813 », par M. Berriat-Saint-Prix, 19 f. ; Q 301, « Essai sur l'histoire des Allobroges et des Voconces », sd, 104 p. ; R 7528, « Essai sur l'histoire des Allobroges et des Voconces » par Denis Morelot Grenoble, ms, décembre 1810, 39.

Au fil des années, ce partenariat avec le préfet prend une place grandissante dans les activités de la société, alors que par ailleurs, son dynamisme commence à s'étioler. À ce ralentissement, la disparitions de nombreux sociétaires majeurs (Chalvet, Vidaud d'Anthon, Dubois-Fontanelle, Gattel, Gagnon, Ducros...) n'est pas sans doute étrangère. Elle fragilise la société dont les séances sont moins nombreuses (entre 7 et 8 par an de 1808 à 1813) et moins régulièrement suivies (entre un quart et un tiers seulement des sociétaires présents). Alors que l'Empire est affaibli par ses défaites militaires, elle tend de plus en plus à n'être plus qu'un relais d'expert du gouvernement. En 1814, l'abdication de Fontainebleau marque le début de son agonie.

7. Agonie et renaissance

Pendant près de vingt ans, le Lycée, devenu la Société des sciences et des arts, incarne la stabilité retrouvée et l'union plus ou moins consentie des élites grenobloises. L'article 35 – « Le lycée s'interdit toute discussion étrangère aux objets indiqués par l'article premier » – est la garant de cette unité, mais ne l'empêche pas pour autant de servir de plus en plus régulièrement de relais ordinaire aux représentants de l'État.

Fidélités et infidélités politiques

Les membres du Lycée peinent toutefois à toujours garder une pure neutralité politique. L'accueil fait aux réfugiés politiques italiens en 1799 est sans doute inégalement partagé. Surtout, malgré les rappels périodiques du règlement, le renforcement des liens avec les autorités en place tend peu à peu à se transformer en expression de fidélité politique. Même si l'expression reste prudente de la part de certains sociétaires toujours attachés à l'Ancien Régime, le Lycée ne rechigne pas à saluer à plusieurs reprises d'abord le retour à l'ordre assuré par Bonaparte, puis ses succès militaires. C'est ce que fait avec enthousiasme Dubois-Fontanelle lors de la première séance publique le 7 juillet 1800 au lendemain de la bataille de Marengo :

« Au moment où tous les esprits sont dans l'ivresse des succès inespérés que viennent d'obtenir les armées de la République, il étoit naturel de voir de nouveaux tyrtées se présenter sur l'arène pour célébrer les triomphes immortels de Bonaparte et de ses dignes compagnons. Le professeur de belles-lettres Dubois-fontanelle n'a point dédaigné de jouter avec eux et la chaleur qui règne dans les fruits de sa muse a témoigné que la glace de l'âge ne saurait refroidir les élans d'un cœur généreux. Dans les stances intitulées *Le dernier chant d'un vieux citoyen*, il a jeté un coup d'œil rapide sur les désastres que nous avons naguère éprouvés, sur les troubles intérieurs dont ils ont été suivis, et il a terminé par des chants d'éloge et de reconnaissance pour les guerriers dont la valeur ou le trépas, dans la plaine de Marengo, nous assurent à l'avenir une paix glorieuse et durable ».

Si aucune allusion n'est faite, dans les procès verbaux des séances, au sacre de Napoléon, sa personne est ensuite saluée indirectement lors de la réception de Fourier le 28 mai 1802, tant par l'abbé Gattel que par le préfet qui, évoquant ses souvenirs, rappelle « l'Égypte et ses monuments, les héros français qui l'ont conquise, les savants qui se sont associés à leur gloire, le grand homme qui les a tous dirigés ». Le 25 juin 1805, au lendemain du couronnement au Duomo de Napoléon comme roi d'Italie, le comité arrête « que dans le cas où l'Empereur passera à Grenoble, la société ira en corps lui présenter ses hommages ». À nouveau, lors des obsèques de Mounier, le 4 mars 1806, la personne de l'Empereur est saluée dans une pièce en vers du docteur Mauclerc qui insiste sur le « respect et l'admiration que commandent les hauts faits du héros qui gouverne la France ».

Cette fidélité impériale flanche pourtant quand, à partir d'août 1813, la menace militaire contraint la société à interrompre ses travaux, avant que le retour des Bourbons ne ramène l'espoir d'un rétablissement de l'ordre :

« Un essaim d'ennemis avaient franchi les frontières ; il s'était disséminé dans un grand nombre de ses départements et répandait de toutes parts une morne terreur qui semblait avoir tellement brisé les ressorts de l'esprit public qu'on ne songeait guère plus qu'au salut particulier de sa propre existence. Grenoble, qui placé sous l'influence d'une heureuse prédestination par sa position politique et militaire, Grenoble renommé chez les étrangers pour son affabilité hospitalière et son site pittoresque, était sur le point de se voir envahi... La France, tout récemment si brillante de gloire, semblait devoir

succomber sous le joug d'un vainqueur lorsqu'un de ces événements que confond tous les calculs de la prudence humaine est venu soudainement changer sa destinée en plaçant sur le trône une famille si longtemps chérie de tous, une famille qui ramène avec elle la sécurité, le calme et la paix, si nécessaires pour le bonheur des simples et pour les méditations intellectuelles de l'esprit humain »¹⁵¹.

Certains sociétaires comme Falquet de Planta appellent de tous leurs vœux ce changement de régime¹⁵². Si on se bat jusqu'en avril en Dauphiné, l'occupation autrichienne du 19 avril au 28 mai met fin aux hostilités. La noblesse exulte, la bourgeoisie est soulagée, l'épuration est limitée. Pour Champollion-Figeac, la Restauration se borne à « changer la cocarde, les drapeaux, les sceaux, les livrées et le protocole officiel »¹⁵³. Pour sa part, la Société des sciences et des arts se rallie unanimement et reprend ses activités :

« Des circonstances impérieuses avaient empêché jusqu'ici de se conformer aux époques prescrites par son règlement pour le renouvellement du bureau. Ces circonstances n'ayant plus lieu, votre comité doit vous proposer d'en nommer les nouveaux membres à la prochaine séance. Ainsi, tout va rentrer dans l'ordre primitif et contribuer plus efficacement aux vues utiles et bienfaisantes qui caractérisent si bien les pensées des membres de cette société »

Le 13 septembre 1814, la société reprend ses travaux. M. Quatremère d'Isjonval, ancien membre de l'Académie royale des sciences, vient présenter « de papiers relatifs à une machine qu'il avait inventée pour perfectionner l'art de la corderie ». Mais c'est moins la présentation de ce mémoire qui occupe les esprits que la préparation de la visite du comte d'Artois¹⁵⁴, frère du roi, annoncée pour le mois d'octobre. Huit membres sont élus pour former une délégation envoyée au prince : le président de La Salette et le secrétaire Champollion-Figeac, membres de droit ; le mathématicien Chabert, les docteurs Bilon fil et Chanoine, le général de Tournadre, Joseph de Barrin et Champollion le jeune. La solennité de la démarche impose aux membres de la délégation un costume obligé : « l'habit noir français ». On arrête les modalités de l'expression d'allégeance au nouveau régime : l'attribution de « la décoration du Lys¹⁵⁵ pour ceux des nombreux membres de l'Académie qui ne l'ont pas encore reçue » ; « la protection à l'académie lorsqu'elle demandera la confirmation de la délibération par laquelle elle reprendra le titre d'Académie delphinale ». Le 18 octobre, c'est dans le grand salon de la préfecture, « servant de palais au prince », que la délégation, où Fourier remplace de Barrin malade, présente au comte d'Artois « l'expression de l'amour et de la fidélité de cette utile association » et reçoit avec bonheur des réponses positives à ses demandes.

Après les vacances les travaux reprennent en décembre, avec notamment un éloge par Champollion-Figeac de l'abbé Ducros, « comme ami zélé des sciences et des arts, et comme bibliothécaire ». Mais l'apaisement et l'unanimité ne paraissent que de façade. Reprendre l'ancien nom d'Académie delphinale – une manière de revendiquer une restauration de l'Ancien Régime – fait débat. Le 24 janvier, la question est renvoyée au comité. Le 20 février, le projet est « ajourné ».

¹⁵¹ Bibl. Mun. Grenoble, R 7590 (3), Discours du président de La Salette, 13 septembre 1814.

¹⁵² Yves Jocteur Montrozier, *Les deux visages de Falquet de Planta...*, p. 198.

¹⁵³ J.-J. Champollion-Figeac, *Fourier et Napoléon. L'Égypte et les Cents-Jours. Mémoires et documents inédits*, Paris, Didot frères, 1844, p. 35 ; cité par Yves Jocteur Montrozier, *Les deux visages de Falquet...*, p. 199.

¹⁵⁴ Voir annexe 12.

¹⁵⁵ Décoration créée le 26 avril 1814 par Louis XVIII en faveur de la garde nationale de Paris (Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9coration_du_Lys)

Les Cents-Jours qui ébranlent la société

À l'arrivée de l'Empereur à Grenoble, la ville de Grenoble, se déchire. La Société des sciences et des arts également. Quand le préfet Joseph Fourier quitte Grenoble le 7 mars 1815 pour ne pas avoir à accueillir l'Empereur, Falquet de Planta, violemment hostile à « l'homme du malheur », piétine sa Légion d'honneur et se montre avec la cocarde blanche. Mais plusieurs autres sociétaires, les frères Champollion, le docteur Bilon, accueillent avec enthousiasme ce retour. La société paye cher cette division. Quand Jean-François Champollion mange avec Planta le 6 mai, il se moque de son attachement « pour certain gros monsieur ». Mais Planta n'en a cure. Avant même l'abdication de Napoléon, il fait allégeance à Louis XVIII. Plusieurs pamphlets en vers, rédigés en 1815 « par un membre de la Société des sciences et des arts de Grenoble », s'en prennent au retour de l'Empereur. *La partie de campagne* fait l'éloge de la bienfaisance du roi Louis et s'oppose à l'usurpateur : « Point de ces Bonaparte et du Napoléon, Ni de ces nouveaux Rois de nouvelles maisons ». *L'aigle et les oiseaux*, rédigé à la manière d'une fable de Lafontaine, invite le lecteur à ne pas croire aux promesses malvenues :

« Croyez bien tout cela, bon homme de province,
Et de l'autre côté vous verrez les rieurs.
Bref, quelque projet qu'il vous propose,
À l'intrigant fermez la porte »

Plus virulent encore, *Bonaparte en fuite et le paysan en voyage* est une dénonciation violente de la tyrannie :

« Je dirai, vive l'Empereur,
pourvu que cela ne dure guère...
Que laisse enfin un conquérant
Abandonné par la fortune ?
Deuil et malheur plus ou moins grand,
Ruine et misère commune.
C'est le ravage d'un torrent,
Une lave, un feu dévorant,
Dont le pouvoir opprime et la gloire importune...
Tous les tyrans, du sort subissent le décret,
La postérité les condamne. »¹⁵⁶

Avec le retour du roi, l'atmosphère devient très lourde à Grenoble¹⁵⁷. Guizot légitime la répression : « Grenoble avait été le berceau des Cents-Jours. On crut nécessaire de frapper fort le bonapartisme dans le lieu même où il avait d'abord éclaté »¹⁵⁸. La ville connaît un climat détestable, fait de dénonciations, d'épurations et de condamnations. Les deux Champollion sont exilés à Figeac quand le chevalier du Bouchage et les ultras triomphent dans des manifestations presque quotidiennes. Le gouvernement instaure des juridictions prévôtales pour « extirper l'esprit révolutionnaire ». L'opposition entre sociétaires connaît son acmé avec la conspiration de Didier. Quand ce dernier tente d'organiser un soulèvement dans la nuit du 5 au 6 mai 1816, Achard de Germane, nommé procureur général au tribunal de Grenoble par Louis XVIII, le fait condamner à mort et exécuter le 10 juin suivant sur l'Esplanade de la porte de France¹⁵⁹.

¹⁵⁶ Bibl. Mun. Grenoble, O 7316, *La partie de campagne*, à Grenoble, imp. C.-P. Baratier, sd, 16 p. ; O 7396, *Conte. Bonaparte en fuite et le paysan en voyage*, 5 p., à Grenoble, août 1815 ; O 7395, *L'aigle et les oiseaux*, slnd (1815), 3 p.

¹⁵⁷ Sue ce moment de réaction, Yves Jocteur-Montrozier, *Les deux visages de Falquet...*, p. 198-204.

¹⁵⁸ F. Guizot, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, 8 vol, Paris, Lévy frères, t. 1, 1858, p. 109-110

¹⁵⁹ Yves Jocteur-Montrozier, *Les deux visages de Falquet...*, p. 205-239.

C'est sous la présidence de l'ancien avocat général du parlement de Dauphiné, Savoye de Rollin, élu président en janvier 1815, que la société reprend ses activités le 10 octobre 1817, à l'occasion d'une sollicitation ministérielle sur les questions d'éducation :

« M. le président a ouvert la séance par un discours où il a exposé les circonstances critiques qui n'ont pas permis de réunir la Société depuis environ 18 mois. C'est pourquoi il avait jugé convenable, après s'être concerté avec plusieurs associés, de convoquer la présente assemblée. Une circonstance particulière nécessite d'ailleurs cette réunion. On sait que la méthode d'enseignement mutuel, ou méthode de Lancaster, commence à être répandue en France. Le gouvernement paraît désirer que son extension soit favorisée par tous les moyens possibles, et entre autres que les sociétés littéraires et savantes lui prêtent l'appui de leurs lumières. »

Une preuve de ce désir résulte d'une lettre datée du (jour pas indiqué)... de ce mois par laquelle M. le préfet de l'Isère invite la société, dans le cas où elle tiendrait une séance publique, à y développer spécialement les avantages de cette méthode. »



Ill. n° 29 : Jacques Fortunat Savoye de Rollin, président de la Société des sciences et des arts de Grenoble (1815-1818), Wikimedia Commons, Domaine public

Deux mémoires sont présentés ce jour-là : un de Camille Teisseire « sur la méthode de Lancaster telle qu'on la pratique actuellement au Bourg d'Oisans et à Vizille » ; l'autre de Falquet de Planta qui pose « trois questions de la plus haute importance pour les gouvernements comme pour les citoyens : Est-il possible d'éclairer le peuple ? Est-il utile d'éclairer le peuple ? Lui doit-on les bienfaits de l'instruction ? ». D'autres auteurs sont invités à présenter leurs travaux sur ces sujets dans une séance publique convoquée dix jours plus tard.

Les présents il est vrai ne sont pas très nombreux ; mais guère moins que dans les dernières années de l'Empire : 11 pour la séance du 10 octobre, 20 pour la séance publique dix jours plus tard. Le changement politique se lit dans les absences : Champollion-Figeac en exil, c'est Berriat-Saint-Prix qui occupe la fonction de secrétaire « provisoire ». Jean-François Champollion est absent pour la première fois depuis 1810 ; Achard de Germane présent pour la première fois depuis son élection en 1802. À la séance publique, tous les cadres du nouveau régime sont également présents : Augustin Choppin d'Arnouville, nouveau préfet de l'Isère ; le maréchal de Raguse, lieutenant du Roi dans les 7^e et 19^e régions militaires ; plusieurs généraux et officiers supérieurs, un nombre important de fonctionnaires. « Ces réunions académiques sont éminemment utiles pour le progrès des lumières par les bonnes doctrines qu'on y émet et par l'émulation qu'elles inspirent » souligne le préfet dans sa réponse à l'invitation de Savoye de Rollin¹⁶⁰.

La société renoue aussi une correspondance avec ses consœurs : « Les malheurs de la patrie ont suspendu dans ces derniers temps la correspondance que la Société académique d'Aix se fera toujours un devoir et un plaisir d'entretenir avec celle dont vous êtes le digne organe. Permettez moi de renouer un commerce honorable et flatteur pour nous » écrit ainsi le fondateur de la Société académique d'Aix, Jacques Gibelin le 7 avril 1817. « Élève et vice-consul de France » à Londres, le jeune César Moreau propose aussi ses services en août 1817 pour permettre à la société d'entretenir des relations régulières avec l'Angleterre¹⁶¹.

Cette première relance des activités de la société n'a pourtant aucune suite. L'année suivante, une pareille tentative n'a pas davantage de succès. Le 24 juillet 1818, Jean-François Champollion, revenu d'exil, y lit « des fragmens d'une explication de la célèbre inscription de Rosette » et démontre « son explication sur un tableau où il avait dessiné les hiéroglyphes de la dernière ligne de la première partie de l'inscription ». Mais il le fait devant une assemblée qui ne compte qu'une demi douzaine de personnes. Le 16 novembre, la séance publique au cours de laquelle Berriat-Saint-Prix présente un essai sur Cujas et où l'ingénieur Louis Vicat, « auteur de recherches sur les mortiers et les bétons, ouvrage couronné par l'Académie des sciences », est élu membre correspondant n'a pas plus de succès. La société s'éteint. Les divisions ont brisé une communauté déjà bien affaiblie dans les dernières années de l'Empire. Il lui faut presque une génération pour se reconstituer.

Renaissance de la Société des sciences et des arts (1836)

Alors qu'à l'échelle de la France « une véritable renaissance de la sociabilité savante gagne les métropoles de quelque importance dès les années 1820 », alors qu'à l'initiative de Guizot est créé en 1834 l'embryon du futur Comité des travaux historiques et

¹⁶⁰ Bibl. Mun. Grenoble, R 7589, n° 31, lettre de Choppin d'Arnouville, 7 octobre 1817.

¹⁶¹ Bibl. Mun. Grenoble, R 7589, n° 27, lettre du 7 avril 1817 ; n° 29, lettre de Londres, 29 août 1817.

scientifiques¹⁶², c'est une page blanche que connaît la sociabilité savante grenobloise sous la Restauration des Bourbons. Pour autant, cette page blanche, fille des vives tensions qui ont suivi les Cents-Jours, ne rend pas compte d'un renoncement des élites locales à nouer des relations intellectuelles. « La nostalgie des cénacles intellectuels au public choisi, au sein desquels sont menées des recherches approfondies, irrigue le champ culturel... Des salons, des envies, un idéal culturel existent » souligne Sylvain Turc. En attestent ainsi les *Mémoires* d'Adrien Piollet¹⁶³. C'est ce que relève Pierre-Antoine dans son discours prononcé le 14 juin 1836 lors de la reconstitution de la société :

« La double invasion étrangère qui pèse sur la France, les divisions politiques, l'instabilité des choses, la mort ou l'absence des hommes interrompirent longtemps les travaux de la Société. On ne la vit plus s'assembler qu'à de longs intervalles, au moyen de réunions plus ou moins imparfaites, et seulement pour constater qu'elle existait encore. Oui, sans doute, elle existait. Aucune loi, parmi tant de lois qui se sont chassées les unes les autres avec la rapidité des nuages sous un ciel orageux, n'avait prononcé contre elle un arrêt de destruction. Tant qu'un de ses membres vivait, il pouvait s'écrier avec un noble orgueil : *Elle vit en moi*. Mais une existence purement de droit est-elle suffisante et, si l'un des poètes par excellence a révoqué en doute la sincérité de la foi qui n'agit point, le public n'a-t-il pas une apparence de raison lorsqu'il exige l'activité pour croire à la vie ?¹⁶⁴ »

C'est à Hugues Berriat que revient l'initiative, non de recréer, mais de redonner vie à une société jamais formellement supprimée. Elle est soutenue par les deux anciens secrétaires de la société, Jacques Berriat-Saint-Prix et Jacques-Joseph Champollion-Figeac, tous deux désormais parisiens, respectivement professeur de droit et conservateur de la Bibliothèque royale. Devenu maire en 1835 et « se souvenant du nom qu'il portait », Hugues Berriat adresse le 27 avril 1836, un courrier à chacun des anciens membres de la société toujours en vie pour leur proposer « de donner une nouvelle existence à la Société ou à l'Académie des sciences et des arts de Grenoble en reprenant vos travaux » pour « contribuer à la prospérité et à l'éclat de notre honorable cité, veuve d'une institution qui ajoutait à cet éclat et dont le vide se fait vivement sentir »¹⁶⁵.

Sur les dix destinataires, neuf sont présents lors de la première réunion le 10 mai. Seul manque l'ancien procureur général, Alexandre Royer de Loche, âgé alors de plus de 80 ans. Mais sont là Sébastien Falquet de Planta, les docteurs Billerey, Silvy et Mauclerc, Camille Teisseire, Sébastien Berriat, Maurel, l'avocat Michal (un des fondateurs de la société en 1796), le conseiller Maurel (un ancien président) et Pierre-Antoine-Amédée Ducoin. Symboliquement, c'est à la bibliothèque, dans les murs et les meubles de la société que tous se retrouvent : « Mon. Saint-Prix me mande que la table en fer à cheval appartenait à la société, plus les chaises qui se trouvent dans la salle, les portraits de Mably etc... » note Ducoin, « Il y aura sans doute à la bibliothèque les archives de la société, sinon nous les demanderons à la préfecture ».

¹⁶² Sylvain Turc, « L'Académie delphinale entre rupture et continuité. La reconstruction heurtée d'une société savante à l'âge des révolutions (1789-1848), in *L'Académie delphinale. Deux-cent-cinquante ans d'histoire et de mémoire en Dauphiné* (René Favier dir.), Grenoble, PUG, 2022, p. 74 ; Sur la création du CTHS, Simone Mazauric, « François Guizot et la création du CTHS : les sociétés savantes, la politique et l'histoire », *La France savante*, dir. Arnaud Hurel, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2017, p. 84-97.

¹⁶³ Adrien Piollet, *Mémoires*, Valence, Imprimerie valentinoise, 1912 ; XX-512 p.

¹⁶⁴ Bibl. Mun. Grenoble, T 292, *Discours prononcé à l'ouverture de la séance de la Société des sciences et des arts de Grenoble, le 14 juin 1836, par Ducoin, faisant fonction de secrétaire*, slnd, 6p.

¹⁶⁵ Bibl. Mun. Grenoble, R 9652, n° 2, Lettre du 27 avril 1836 ; Voir annexe 13.

Pas moins de cinq séances sont nécessaires la même année pour élire de nouveaux membres. Pour assurer une renaissance de la société dans sa configuration statutaire, ce sont quarante-et-un nouveaux sociétaires qui sont agréés par les fondateurs, au premier rang desquels des représentants de la haute administration (maire de Grenoble, préfet, recteur), du monde judiciaire (avocats et magistrats, particulièrement de la cour d'appel), des professeurs des facultés de droit et des sciences¹⁶⁶, des ingénieurs des grands corps, des artistes (Sappey, Debelle), des érudits (Pilot de Thorey), quelques propriétaires et, *in fine*, des professeurs au collège¹⁶⁷. C'est au maire Hugues Berriat qu'est confiée la première présidence. Il est assisté au bureau du recteur Cournot comme vice-président, Augustin Blanc comme trésorier et de Ducoin, véritable cheville ouvrière de la société, comme nouveau secrétaire.

Si dès 1838, Berriat abandonne la présidence au profit du recteur Cournot, il reste l'âme du projet. Jusqu'en 1842 au moins, il intervient sur tous les problèmes rencontrés par la société et c'est à lui que rend compte régulièrement Ducoin. Il est parfaitement conscient des difficultés de l'entreprise et des réserves que certains émettent à son sujet. Dès son discours inaugural, il invite à se défier des « rieurs » et invoque Beaumarchais : « Ne faisons jamais dire de nous ce que Beaumarchais disait d'un médecin : "Il est au-dessous de sa profession puisqu'il n'est pas au-dessus des plaisanteries que l'on peut faire" ». Sa résolution prend appui sur un certain nombre d'actions déjà engagées, singulièrement dans le domaine du patrimoine. Animée par J.-J.-A. Pilot de Thorey, une commission a été nommée pour répondre à une requête ministérielle visant à mieux « connaître nos principaux monuments qui, sous le rapport des souvenirs et sous celui de l'art, méritent d'être conservés ou restaurés »¹⁶⁸. Berriat insiste également sur l'aide que la société pourra apporter à la mairie dans le développement de Grenoble :

« On s'occupe, si nous sommes bien informés, d'un projet de réparation pour la cathédrale, monument qui présente trois caractères différents d'architecture et que l'on voudrait recouvrir d'une robe du moyen-âge, ce qui ne lui conviendrait peut-être point et serait en tous cas fort dispendieux ; il existe de vastes projets pour la construction de la nouvelle ville où l'on bâtera une athénée, une salle de spectacle, un hôtel préfectoral, une école de peinture tant réclamée à Grenoble, et d'autres édifices dont l'hôtel de ville ne sera pas le dernier, attendu que nul village n'a une maison commune plus commune que celle de l'ancienne capitale du Dauphiné ; on créera des promenades ; des manufactures s'établiront ; et pour tout cela, la société des sciences et des arts sera utilement consultée. »

C'est cette utilité qui est essentielle aux yeux de Berriat : « Elle sera utile aussi à la propagation des sciences, pour renouveler, à Grenoble, l'amour éteint des fortes études, et faire jaillir de cette ville quelque nouvelle célébrité ».

Nous ne disposons pas des procès verbaux des séances tenues durant les premières années de la société. « L'absence de tout registre sur lesquels aient été transcrits les rapports faits à la société jusqu'en 1840, et l'impossibilité de retrouver la plupart des lectures antérieures à cette époque, ne permettent de donner, pour cet intervalle de temps, que quelques indications sur les travaux de la société » constate Amédée Ducoin

¹⁶⁶ René Favier, « Les universitaires et l'Académie delphinale, au XIX^e siècle », in *L'Académie delphinale. Deux-cent-cinquante ans d'histoire et de mémoire en Dauphiné* (René Favier dir.), Grenoble, PUG, 2022, p. 158-175.

¹⁶⁷ Voir annexe 14.

¹⁶⁸ BMG R 7712, *Rapport fait à la Société des sciences et des arts de Grenoble le 2 mars 1838, sur les principaux monuments de cette ville, et sur ceux de l'arrondissement dont elle est le chef-lieu*, par J.-J.-A. Pilot, ms, 1838, 16 p.

dans le bulletin publié en 1842. En vérité, cette lacune est peu dommageable. Les nombreuses élections, l'organisation du bureau occupent la totalité des cinq séances tenues en 1836. Pour les années suivantes, les brefs comptes rendus publiés en 1842 comme les notes personnelles du Ducoin attestent par ailleurs de la modestie de la vie scientifique. Si la société retisse le lien avec d'autres sociétés savantes (ainsi la Société d'agriculture, sciences et belles lettres de Rochefort, l'Académie royale des sciences, belles lettres et arts de Bordeaux, l'Académie royale de Metz...), si elle reçoit dès 1837 plusieurs publications de Champollion-Figeac), le travail académique reste d'une grande modestie. Le 10 janvier 1837, on se contente d'une introduction à la *Vie de saint Hugues* lue par Albert du Boys ; le 3 février, d'une dissertation sur Boileau par Amédée Ducoin ; le 3 mars, le docteur Eymard présente « des observations sur le magnétisme déduites de ses propres expériences » ; le 7 avril, le début de la lecture d'un *Essai sur les facultés intellectuelles* par le professeur Leroy ; le 5 mai, des considérations sur « l'orthographe du nom Vaucanson » par Amédée Ducoin. Les 4 août et 1^{er} décembre, ce dernier renoue également avec des préoccupations anciennes, « les hommes illustres du Dauphiné », en présentant une longue biographie et les travaux de Gentil-Bernard dont la société avait envisagé de faire réaliser le portrait en 1806, mais dont la mémoire s'est estompée.



Ill. n° 30 : Gentil-Bernard par Alexandre Debelle, Album du Dauphiné.

De cette atonie persistante, Hugues Berriat s'inquiète dès 1838. Le 31 août il s'en ouvre à Ducoin et insiste sur le nécessité de réchauffer à la rentrée « le zèle de l'apathique société » : « La tiédeur de nos collègues est véritablement inexcusable quand on songe à l'exiguité du sacrifice de temps et du sacrifice pécuniaire qui leur est imposé ». La convocation de la séance du 9 novembre s'accompagne d'une lettre virulente : « J'ai à m'entretenir avec vous d'un sujet qui me préoccupe sans cesse et bien péniblement : je veux parler de l'état de langueur où se trouve réduite notre société des sciences et des arts, état affligeant au dernier point pour les sincères amis de notre pays. » Dénonçant une situation « honteuses », il cherche à réveiller l'honneur de sa ville : « C'est donc au nom du devoir que je m'adresse à vous... Vous aimez votre belle France, eh bien une grande preuve de cet amour sera dans la part active sur vous prendrez aux travaux de la société des sciences et des arts, à raison du noble dessein dans lequel elle a été reconstituée ». Plus généralement, c'est un appel à la dignité des notables grenoblois qu'il lance : « Ces travaux n'imposent aux membres que le sacrifice d'un petit nombre d'heures, chaque année. Il serait déplorable de voir l'élite d'une population comme celle de Grenoble reculer devant un sacrifice si léger. Ce n'est pas vous, Monsieur, qui voudrez que notre cité éprouve une telle humiliation »¹⁶⁹.

Mais son courrier n'a guère d'influence sur l'assiduité des sociétaires et leur investissement scientifique. Ils ne se retrouvent que rarement plus d'une douzaine lors des séances. Celle du 4 juin 1840 doit être reportée à huitaine, faute de participants. Ceux qui viennent ne sont en outre que rarement très actifs. Ducoin se désole de ce que, « comme dans tout bal, il y a des personnes destinées à faire tapisserie »¹⁷⁰. Les chiffres lui donnent raison. Entre 1837 et 1845, plus de la moitié des sociétaires ne présentent aucun mémoire ou rapport. C'est d'une disparition possible que cette faible activité menace la société en 1840. Face à ce danger, certains suggèrent de rendre les séances hebdomadaires au lieu de mensuelles : « On ne peut avoir du monde une fois par mois ». « M. Badon appelle cela faire de l'homéopathie » commente ironiquement Ducoin, « Ce serait en effet guérir le souvent par le plus souvent. Nous verrons bien ».

Berriat pour sa part suggère d'augmenter le nombre des correspondants et de les mobiliser davantage. En février 1840, Hector Berlioz est ainsi sollicité pour présenter des « critiques musicales qui seraient du goût de notre majorité car nous avons peu de membres qui lisent la musique proprement dite ». En mars Ducoin suggère de laisser le compositeur libre de ses propositions : « Je crois qu'il vaut mieux ne pas limiter M. Berlioz. Recevons et gardons la musique comme, s'il s'agissait d'un peintre, nous recevions des tableaux ou des dessins. S'y connaîtra ensuite qui pourra ». Mais Ducoin est très réservé envers de telles relances qui ne peuvent que grever les modestes finances de la société pour des résultats très incertains (le compositeur notamment ne paraît avoir jamais répondu !). « Ce ne sont pas les productions du dehors, mais celles de l'intérieur qui entretiendront la vie de la société » écrit-il le 12 février 1840, « Ayons des travailleurs jeunes et résidents que nulle séance n'ait lieu sans une lecture au moins faite par un membre domicilié à Grenoble, et cette société ne mourra point. »

De cette « langueur » en effet, l'âge d'une partie des sociétaires n'est pas la moindre raison. En 1840, cinq des rescapés de 1836 sont décédés (dont Falquet de planta et le docteur Billerey). Silvy, très âgé, ne vient plus ; Camille Teisseire décède en 1842. La

¹⁶⁹ Bibl. Mun. Grenoble, R 9652, Notes sur la Sociétés des sciences et des arts, ms, n° 17 et 18, Lettre du 9 novembre 1838. Voir annexe 15.

¹⁷⁰ Pour toutes ces discussions sur le recrutement de la société, voir les nombreuses pièces éparses conservées dans Bibl. Mun. Grenoble, R 9652, Notes sur la Sociétés des sciences et des arts, ms.

précipitation mise en 1836 à attribuer les 50 sièges, puis à remplacer les défunts n'est pas non plus sans conséquence. Amer, Berriat constate que « dans les dernières nominations, il en est plusieurs membres qui ne feront ni ne diront jamais rien, et qui, je le crois, n'ont ambitionné l'élection que pour pouvoir ajouter à leur titre celui de membre de la société ».

L'essentiel de la réflexion menée par Ducoin et Berriat sur le recrutement porte sur un nécessaire rajeunissement des membres :

« Nous, membres à cheveux gris, nous ne pouvions sauver la société ; il fallait donc appeler à notre secours la jeunesse. Et cette jeunesse, où la prendre ? Parmi les oisifs de café ? Impossible. Où donc ? Parmi nos jeunes avocats, eux qui n'ont pas encore une clientèle assez nombreuse pour les occuper beaucoup, eux qui ont l'habitude d'écrire, eux qui ont conservé des goûts et des souvenirs littéraires ou historiques, fruits assez récents de leurs fraîches études. »

Cette aspiration à un rajeunissement de double aussi d'un débat sur l'interprétation des règles statutaires qui imposent de s'être fait connaître par quelque ouvrage utile, ou par son amour pour les sciences et les arts ». Pour certains, la règle doit se traduire par l'obligation de pouvoir présenter un travail imprimé. Pour Ducoin, c'est surtout privilégier l'âge et le statut social aux dépens des compétences, indépendamment de l'injustice faite aux plus jeunes au regard des conditions dans lesquelles beaucoup de sociétaires ont été agréés en 1836 :

« Exiger maintenant plus que le règlement n'exige, ce serait non seulement inopportun, mais dangereux. En effet, dire à des gens qui presque tous ont été élus sous une loi de grâce : *il ne faut plus élire que sous une loi de rigueur*, ce serait à peu près dire : *N'élisez que des membres qui aient plus de droit que vous n'en avez eu*.

En vérité, si pour être digne membre de la société, il fallait absolument avoir fait imprimer quelque ouvrage, que d'hommes parmi nous devraient, par bienséance, donner leur démission. Moi, tout des premiers, je me croirai dans une telle obligation car l'impression d'un catalogue de la bibliothèque et celle de quelques articles littéraires de journal ne me semblerait pas des titres suffisants. »

Ce n'est pas seulement vers les jeunes avocats que se tourne le secrétaire pour rajeunir le recrutement et trouver le dynamisme indispensable à la survie de la société. Il s'agit de lutter contre l'entre-soi dans lequel se complait la société. Sur les 82 rapports ou mémoires présentés entre 1837 et 1845, la moitié le sont par des hommes de loi (magistrats, conseillers, avocats) ou des professeurs de la faculté de droit. Près d'un tiers des présentations appartiennent au domaine de l'histoire ou de l'archéologie, 15% à celui du droit, 10% à ceux de la philosophie-théologie. Mathématiques, médecine, économie politique, histoire naturelle... sont réduites à la portion congrue. Ducoin entend diversifier les origines professionnelles des sociétaires en sollicitant notamment les professeurs du collège : « J'ai fait déjà des propositions à de jeunes professeurs du collège qui n'ont pas dit non. Je poursuivrai mes démarches » informe-t-il Berriat. Telle est bien la voie dans laquelle, sous l'œil vigilant de Berriat s'engage la société. Et parfois avec un certain succès : ainsi en 1840 avec le professeur de rhétorique Delaistre et le professeur de philosophie Guillaume Patru, reçu à l'agrégation des classes supérieures de lettres en 1836, nommé professeur au collège de Grenoble en 1838, puis en 1847 à la faculté des lettres de Grenoble après sa restauration¹⁷¹. Au total, parmi la trentaine des nouveaux sociétaires élus entre 1840 et 1842, neuf appartiennent au monde de la robe, sept à celui de la plume.

¹⁷¹ <https://www.textesrares.com/pages/Histoire-de-l-education/patru-guillaume-anne-professeur-de-philosophie-a-la-faculte-des-lettres-de-grenoble.html>

La société en concurrence. La seconde naissance de l'Académie delphinale

Les concours grégoriens

Les archives sont muettes sur les raisons qui conduisent les exécuteurs testamentaire de l'abbé Grégoire à proposer en avril 1837 à la Société des sciences et des arts de Grenoble d'organiser les deux premiers concours « pour la liberté et l'égalité » dont l'évêque de Blois avait demandé la création dans ses dispositions testamentaires. Est-ce en raison de son éphémère élection comme député de l'Isère en 1819 ? Est-ce en raison de l'intervention de Champollion-Figeac ou de Berriat-Saint-Prix qui, dans les mois qui suivent, se démènent pour en assurer sa publicité ? Plus probablement est-ce l'origine dauphinoise du comte Jean Béranger, Pair de France, devenu en 18936 l'exécuteur testamentaire de Madame Dubois, légataires de l'abbé Grégoire¹⁷². La réputation scientifique de la société grenobloise balbutiante n'y est en tous cas pour rien. C'est même pour elle, en apparence au moins, une belle opportunité. « Il me semble que la proposition faite est très acceptable car son acceptation peut donner un assez grand relief à notre société qui, dès la seconde séance de sa restauration, serait dans le cas de proposer deux prix de 1000 fr. chacun, ou un prix de 2000 fr. » écrit Ducoin au maire de Grenoble le 13 avril.

L'opportunité en effet est grande. Les deux concours proposés, dotés chacun d'un prix de 1000 francs, sont les premiers des six créés par le testament :

- « Prouver par l'Écriture sainte et par la tradition que le despotisme, soit ecclésiastique, soit politique est contraire au dogme et à la morale de l'Église gallicane. »
- « Quels seraient les moyens les plus efficaces pour rendre aux libertés de l'Église gallicane leur énergie et leur influence, et de rétablir en entier l'antique discipline ? »

Mais la proposition se révèle très vite comme un cadeau empoisonné. Promoteur de la constitution civile du clergé, l'abbé Grégoire n'est pas en odeur de sainteté dans les milieux les plus conservateurs. Son élection comme député n'a pas laissé que de bons souvenirs dans la bonne société grenobloise. Certains n'oublient sans doute pas non plus que l'abbé fut, en 1793, l'auteur d'un rapport au Comité de l'Instruction publique demandant la suppression des académies où, soulignait-il, « les patriotes y sont presque toujours en minorité, et quelques uns de ces hommes qui, par leurs écrits, avaient ouvert la route à la liberté, aujourd'hui la méconnaissent et blasphèment contre elle »¹⁷³. Après que Berriat ait écrit à Béranger pour lui témoigner de sa « reconnaissance » et de son « empressement », le projet est présenté à la société dans la séance du 2 juin et mis en discussion. Absent ce jour là, le docteur Eymard fait savoir par courrier du 17 juin, « après y avoir mûrement réfléchi » son opposition radicale au projet et son inscription « en premier pour prendre la parole contre cette proposition après le rapport qui doit en être fait »¹⁷⁴.

Après avoir en accepté le principe, la société peine ensuite à l'organiser. « On ne peut espérer qu'aucun prêtre français écrive une seule ligne à ce sujet, parce qu'ils sont tous devenus ultramontains. Ce n'est qu'en Allemagne qu'on pourra trouver des concurrents » écrit le 10 août Berriat-Saint-Prix qui multiplie les envois du programme dans la presse nationale (*Le Constitutionnel*, *Le Journal des savants...*) et étrangère

¹⁷² Anne Girollet, « L'abbé Grégoire, son legs : six concours pour la liberté et l'égalité », *Outre-mers. Revue d'histoire*, 2000, p. 163-175.

¹⁷³ Sur le rapport de l'abbé Grégoire, Jean-Pierre Chaline, *Sociabilité...*, p. 415-417.

¹⁷⁴ Yves Armand, « Sylvain Eymard (1792-1869) médecin à Lanchâtre et témoin de son temps », *Revue d'histoire de la vallée de la Gresse*, n° 33, 1994, p. 14-24.,

(allemande, suisse, belge). « Heureusement », souligne-t-il, « la société de Grenoble a pris un fort long temps pour la clôture du concours ». Champollion-Figeac essaie également de mobiliser ses réseaux et fait diffuser le programme par *Le Temps*. Une demi douzaine est envoyée à l'Académie des sciences morales pour qu'elle les fasse passer à ses correspondants étrangers.

C'est sans surprise, mais sans enthousiasme, que Ducoin reçoit en décembre, de Grenoble, un premier mémoire : « Ce mémoire ... est écrit d'une main que j'ai reconnue tout de suite ; c'est celle de M. Pilot. Je crois qu'incessamment je recevrai du même un autre mémoire concernant la seconde questions ». En avril, l'auteur avait démissionné de la société pour pouvoir participer au concours ! En janvier 1839, une commission présidée par le doyen Frédéric Taulier est nommée pour examiner les quatre réponses reçues, mais conclut négativement le 4 juillet : « Deux des mémoires sont insignifiants. Quant aux deux autres, ils révèlent une érudition consciencieuse... mais le style est sans couleur, sans animation ; on y cherche en vain des vues profondes, des idées élevées »¹⁷⁵. « Aucun mémoire n'ayant... mérité les suffrages de la société », décision est prise de remettre les questions au concours. Mais relancer le concours est difficile. En juillet 1840, Berriat suggère de faire un rappel « par des insertions sur les journaux de la capitale sur le concours, ou il est à craindre que personne ne se présente ». Mais la proposition laisse Ducoin sceptique : « Cette mesure ne peut point causer de mal ; mais à vrai dire je ne crois guère que on puisse en tirer aucun avantage : probablement nous recevrons d'autres mémoires que ceux qu'aura refaits M. Pilot, et qui ne seront peut-être pas plus heureux que ceux qu'il avait faits. Il s'ensuivrait qu'on finira par écrire aux héritiers Grégoire que les deux concours ayant été infructueux, la société renonce à en ouvrir un troisième. Ainsi le combat finira faute de combattants ».

Ce sont finalement cinq mémoires qui sont examinés par la commission présidée par Albert du Boys en février 1841 : trois sur la première question relative au despotisme, deux sur celle relative au gallicanisme. Un seul venu de Rouen, sur la première question, retient l'attention de la commission : « Il a quelques défauts mais aussi de grandes beautés, soit de pensées, soit de style ». Les deux réponses venues de Grenoble (celles de Pilot de Thorey) sont au contraire écartées sans ménagement. Pour la commission, elles sont « si faibles qu'en supposant qu'ils eussent été seuls, ils n'auraient pas obtenu, au jugement de la commission, ni prix, ni mention honorable. On n'y a vu aucun mérite de style, ni élévation de pensée. Il s'y trouve même un étranger bévusé que je vais signaler ici : l'auteur voulant prouver que le catholicisme est favorable à la liberté, cite comme exemple les Etats-Unis de l'Amérique septentrionale. Or tout le monde sait que, dans ces Etats-Unis, l'immense majorité est protestante ». Plus généralement, cachées sous des prétextes de style, les critiques faites aux mémoires rendent compte du fort conservatisme social des sociétés. C'est d'une condamnation en règle qu'est ainsi victime l'un de ceux sur les libertés de l'Église gallicane :

« La majorité de la commission n'admet pas avec l'auteur que de ce principe – tout homme est à l'image de Dieu – a découlé nécessairement une égalité complète dans la constitution de l'Église. C'est mal interpréter l'Évangile que d'attribuer à la révélation le dogme politique de l'égalité. L'égalité n'existe dans aucune des œuvres du Créateur, ni matérielles, si spirituelles. C'est l'ouvrage de l'orgueil humain, de la jalousie populaire. Dans la société chrétienne, telle qu'elle a été constituée par le Christ et les Apôtres, il y avait des différences de rang ».

¹⁷⁵ *Bull. Acad. delphinale*, t. 1, 1846, p. 96.

La commission préfère accorder ses faveurs à un mémoire dont un membre regrette pourtant que l'auteur n'ait « pas envisagé la question sous le point de vue de celui qui l'avait posée » :

« D'après le système de notre collègue, l'abbé Grégoire aurait eu pour but de faire puiser les preuves de sa thèse dans les livres sacrés, ainsi que dans les traditions qui sont regardées comme la base de la doctrine catholique, et le concurrent dont nous sommes appelés à apprécier le travail aurait négligé ce point de vue spécial, expressément indiqué dans le programme »¹⁷⁶.

Trois mois plus tard, la société est appelée à se prononcer sur les propositions de la commission. Face aux propositions qui leur sont faites, les sociétaires se révèlent profondément divisés. Le 8 mai, ils sont seize à débattre sans rien décider. « On n'a rien jugé. On a discuté, même disputé deux heures sans s'entendre ». Décision est prise de renvoyer la décision à une séance extraordinaire. Sans illusion, Ducoin commente : « Après la lecture monstre, on prononcera, dit-on, le jugement. Mais il est plus présumable que chacun s'en ira coucher, et tant mieux, car si une discussion s'engage, le lendemain nous trouverait encore en discussion ». Signe de ce que le sujet divise, les sociétaires sont vingt et un le 14 mai : « Rarement notre société a présenté un aspect aussi imposant par le nombre ». Les débats sont violents : « MM Casimir de Ventavon et Charles de Pina, qui étaient de l'opposition, sont allés jusqu'à de l'aigreur ».

C'est finalement à une majorité confortable (dix-huit voix contre cinq¹⁷⁷) que le prix est attribué au mémoire ayant pour épitaphe « Le despotisme et l'anarchie sont des fléaux qui engendrent réciproquement » et proposé par un conseiller à la cour de Rouen, M. Decorde. Le secrétaire Amédée Ducoin est chargé de demander à Berriat-Saint-Prix de faire savoir la décision à l'exécuteur testamentaire, Jean Beranger. Mais les tensions qui accompagnent la décision disent combien, sans que la société n'en retire aucune gloire, l'organisation de ce concours fragilise son quotidien. Dès 1837, le principe de la participation est contesté. Au cours des débats, les questions posées par Grégoire exacerbent les oppositions philosophiques et politiques. Quelques semaines plus tard, c'est un autre incident de même nature qui oppose à nouveau les sociétaires quand l'avocat Joseph Rey vient commenter une brochure du philosophe Hippolyte Roux-Ferrand : « Dans ce rapport, M. Rey, assez mal à propos, a fait étalage de ses opinions en faveur de Voltaire et de la philosophie du 18^e siècle » rapporte Ducoin, « J'ai vu le moment où cela jetait la société dans un débat acerbe. Par bonheur, l'aigreur s'est calmée. Mais si nous avions eu MM. Charles de Pina, Casimir de Ventavon, Albert du Boys, Frédéric Taulier etc..., je ne sais trop jusqu'où la discussion ou dispute aurait été poussée ».

Ces tensions fragilisent la société. Aussi, ne saurait-on s'étonner que, jointes à la médiocrité de la production scientifique, elles suscitent des résistances ou des oppositions à son égard et que certains aillent chercher sous d'autres cieux plus cléments un cadre propice à leurs ambitions érudites ou scientifiques.

Survivre à la concurrence de la Société de statistique

Dès la refondation de la société en 1836, Hugues Berriat doit faire face aux critiques des uns et au scepticisme des autres. Dans son discours inaugural de 1836, il cherche à parer les attaques :

¹⁷⁶ *Bulletin de l'Académie delphinale*, Tome 1, 1846, p. 40, 95-97, 163-180 et 187

¹⁷⁷ Votent contre, Charles de Pina, Casimir de Ventavon, l'abbé Joseph-Henri de Lemps, Vital Berthin, l'avocat Théodore Auzias)

« Dans cette vie semée de tant d'amertumes, nous voulons tous atteindre le même but, faire le plus de bien pour notre patrie. Des voyageurs, sous un horizon trop souvent rembruni se proposent d'arriver au sommet d'une montagne escarpée ; mais ils ne prennent pas tous la même route. Est-ce un motif pour eux d'être dans un état d'hostilité et de se lancer des flèches, en gravissant avec plus ou moins de fatigue sur le sol qu'ils ont choisi ? »¹⁷⁸.

À l'évidence, la médiocrité de l'activité scientifique développée au sein de la société au moment de sa création suscite beaucoup d'insatisfactions. L'organisation des concours grégoriens accélère ces divisions. Le docteur Sylvain Eymard qui plaide pour que la société ne réponde pas à la sollicitation des exécuteurs testamentaires est un des premiers à démissionner. Au printemps 1838, ces démissions se multiplient. Le conservateur du musée Rolland et l'ingénieur Planta qui justifient leur départ par leurs trop grande occupations qui les empêchent d'assister régulièrement aux séances. « J'observerai ici que, pour le passé, M. Rolland n'a assisté qu'à quatre séances et M. Picot n'a jamais paru à une seule » commente un Ducoin sans illusion. C'est aussi le cas de Ferriot et Falquet de Planta (démissions que Berriat juge « regrettables »), de Joseph Breton, doyen de la faculté des sciences, qui ne répond pas aux demandes d'explications de Ducoin, des ingénieurs Émile Gueymard et Scipion Gras, du juriste Alfred Gueymard, du sculpteur Victor Sappey ou de Nicolas, président à la cour d'appel. Le 23 août, Ruelle, le trésorier-payeur général du département, également trésorier de la société, démissionne à son tour et renvoie les pièces comptables et la caisse à Ducoin. Au total, un tiers des 32 premiers sociétaires recrutés par Berriat désertent. La plupart vont rejoindre la nouvelle Société de statistique qui se constitue au mois de juin et dont le premier président est le recteur Cournot, ancien président de la Société des sciences et des arts jusqu'en janvier 1838.

La société concurrente s'affiche comme plus ouverte socialement en ne limitant pas le nombre de ses membres et entend promouvoir les « sciences utiles » dans le département de l'Isère. La statistique y est définie comme « la science de tous les faits et de toutes les connaissances scientifiques ou littéraires intéressant le département ». Il en résulte une ambition hégémonique sur un champ vaste de discipline¹⁷⁹ :

« Les amis des arts et des sciences, les industriels éclairés, les hommes qui s'occupent d'antiquités et de recherches historiques, sont nombreux dans ce département ; mais jusqu'à présent ils sont restés isolés, et pour cette raison la plupart de leurs travaux ont passé inaperçus. Beaucoup de personnes, même parmi celles qui sont les plus étrangères aux études scientifiques, possèdent des renseignements intéressant l'industrie, l'agriculture ou l'histoire naturelle du pays, et elles ne les publient pas, faute d'occasion. D'autres, qui se trouvent dans une position favorable pour se livrer avec succès à certaines recherches, les négligent parce que rien n'appelle leur attention de ce côté. Il y aurait donc de grands avantages à établir une correspondance entre tous les habitants de l'Isère qui aiment les sciences et la littérature positive, à leur donner un moyen facile de faire connaître leurs moindres observations, afin de provoquer leurs travaux en leur signalant des questions importantes à traiter. »

Entre les deux sociétés, la rupture pourtant n'est pas immédiatement consommée. Les sociétaires gardent espoir d'une réunification possible. En juillet 1838 une commission est chargée d'étudier les conditions dans lesquelles « cette fusion pourrait être respectivement envisagée ». Sur la base des premières discussions, la société propose le 14 juillet de se réorganiser en quatre sections : « 1° Travaux de statistiques du

¹⁷⁸ Bibl. Mun. Grenoble, T 292, *Discours...*

¹⁷⁹ *Bulletin de la Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère*, Grenoble, Imp. Prudhomme, t. 1, 1838., 485 p.

département de l'Isère ; 2° Sciences naturelles et médicales ; 3° Arts mécaniques ; 4° Sciences morales, lettres et arts ». Les membres de chaque société, convoqués en assemblée générale, sont invités à élire en commun un nouveau bureau. Ce projet, envisagé dès 1798 par Dominique Villars, d'organiser la société à l'instar de l'Institut de France, prend cependant l'eau immédiatement. Dès le 31 juillet, c'est avec beaucoup d'amertume que Ducoin rend compte de l'échec des négociations avec une société accusée de volonté hégémonique¹⁸⁰ :

« La prétention de donner à la nouvelle société le nom de *Société de statistique* paraît à la plupart des membres de la Société des sciences et des arts n'être qu'une dissolution de cette société, agréant ses membres à la Société de statistique. M. Imbert-Desgranges, en particulier, proteste ; il conteste, soit à la minorité, soit à la majorité, le droit de dissoudre le société des sciences et des arts, en faisant remarquer que le droit des membres qui la composent se borne à la faculté de donner leur démission ».

Entre les lignes, c'est aussi le fait d'organiser les concours proposés par l'abbé Grégoire qui ressurgit également quand est souligné par Imbert-Desgranges, conseiller à la cour d'appel, que la société a contracté des « engagements vis-à-vis des hommes de lettres qui déjà ont commencé leurs travaux sur les deux questions posées dans le testament de M. Grégoire et mises au concours ».

Berriat qui, du fait des ses fonctions, est également membre de la Société de statistique ne se résout pas à cette division. À la fin de 1840, il reprend la présidence de la Société des sciences et des arts pour y travailler. Le 1^{er} juin 1842, il écrit encore au doyen Gautier¹⁸¹ :

« Cette réunion me paraît indispensable. Il n'est pas rationnel que dans une ville de province d'une population semblable à la nôtre, il y ait deux sociétés s'occupant des mêmes matières. Toutes deux, quoique la nôtre en ce moment marche assez bien, finiront par tomber dans la langueur, ce qui se manifeste déjà à un degré assez marqué dans celle de statistiques ; et de la langueur eu néant... La réunion augmenterait les ressources de l'une et de l'autre. On pourrait établir de loin en loin quelques prix, ce qui donne beaucoup de relief aux académies. Il serait aussi possible d'avoir une séance publique chaque année ou tous les 2 ans. On pourrait espérer qu'il en sortirait quelques travaux utiles au pays et en particulier une bonne statistique. »

Mais la tentative se heurte à la même intransigeance de la Société de statistique et au refus des membres de la Société des sciences et des arts de s'incliner. À l'approche « technique » quelque peu méprisée de la Société de statistiques, la Société des sciences et des arts oppose une approche encyclopédique, dans la continuité des pratiques académiques de l'Ancien Régime, et la République des Lettres refuse de subordonner ses travaux aux exigences des « maires des communes rurales ». Le 1^{er} mars 1844, le nouveau président, Albert du Boys justifie ce refus de céder à l'impérialisme d'une compagnie dont les travaux sont considérés avec une pointe de condescendance et beaucoup de jalousie :

« En acceptant cette réunion dans les termes où elle nous avait été proposée, nous serions devenus fraction d'un tout, au lieu de constituer un tout par nous-mêmes. Le plan n'était pas fait pour flatter notre orgueil. À Dieu ne plaise que je veuille rabaisser le mérite de travaux auxquels se livre cette compagnie d'hommes studieux et éclairés qu'on appelle la Société de statistique. Sous les yeux de l'administrateur qui la protège, forte des subventions et des faveurs qu'on nous refuse, elle pourra, avec l'aide de ses principaux membres, achever quelque jour un ouvrage utile au département de l'Isère. Nous savons déjà qu'une portion de cet ouvrage, relative à la description scientifique de nos montagnes, a été traitée avec un talent bien supérieur par un naturaliste qui fut

¹⁸⁰ *Bull. Acad. delphinale*, t. 1, 1846, p. 86-87.

¹⁸¹ *Bibl. Mun. Grenoble*, R 9652, n° 8, Lettre de Vif, 1^{er} juin 1842.

membre de notre académie. Mais enfin, une statistique locale est un but spécial auquel nous n'avons pas dû subordonner celui que nous poursuivons. Nous appartenons à la République des Lettres, et nous tenons à notre chère et modeste indépendance. Or, sans nous en faire une espèce de violence, pouvait-on espérer de nous décider à sacrifier une partie de nos occupations littéraires qui font le charme de nos réunions, à restreindre cette liberté qui nous permet de toucher à tous les sujets et de parler tour à tour de poésie, beaux-arts, éloquence, histoire, sciences et philosophie, tout cela pour aligner et comparer des chiffres fournis au préfet du département par des maires de commune rurales ? »

Chantiers en concurrence : Atlas, concours et Bulletins

Les tentatives de rapprochement engagées par le maire restent totalement infructueuses. Chacun reste sur son quant-à-soi. Pour donner à la Société des sciences et des arts la légitimité scientifique que sa concurrente lui dénie, le procureur Imbert-Desgranges lance en novembre 1838 un vaste projet d'*Atlas historique du Dauphiné*, pour lequel il sollicite le concours de tous :

« Des écrits nombreux ont eu pour objet l'histoire et les sites du Dauphiné ; mais ces écrits, disséminés, oubliés, perdus dans les recoins de quelques bibliothèques, sont pour le plus grand nombre comme s'ils n'existaient pas. Vainement, on demanderait un guide meilleur aux cartes de géographie : celles de Bourcet ne sont pas dans le commerce ; celles de Capitaine, de Cassini, ont vieilli. De nouvelles routes ont été ouvertes ; de nouveaux villages se sont formés. Un atlas pourrait coordonner, rectifier, compléter tous ces écrits, rajeunir ces cartes si magnifiques »

Ce projet renoue avec des ambitions anciennes, celle de l'Académie delphinale en 1789 d'un « *Dictionnaire historique et général du Dauphiné*, puis de la Société des sciences et des arts avec le tableau statistique du département de l'Isère mis au concours en 1805. Si le projet est ambitieux, il manque totalement de réalisme. Outre les « frais immenses » de publication, l'ambition scientifique qui va d'un « planisphère particulier pour chaque mois de l'année calculé pour le Dauphiné, travail qui entre autres résultats offrirait un moyen facile de vérifier la chronologie de certains événements historique », à la numismatique en passant par la géographie administrative de l'Ancien Régime et des statistiques climatiques, n'a aucune cohérence. Il n'en fallait pas plus pour que se déchaînent des critiques ironiques dont la Société fait les frais. « La Société des sciences et des arts de Grenoble vient de se réveiller de sa léthargie séculaire et de balbutier quelques petits vagissements de vieillesse, assurément dignes d'intérêt mais qui ne laissent point de doute sur sa caducité » commente un mémoire anonyme¹⁸² :

« M. Imbert-Desgranges, substitut de M. le procureur général, a pris le soin d'être l'organe de cette académie mourante qui depuis quarante ans se rend chaque mois autour d'un tapis vert pour disputer éternellement les articles de son règlement et nommer des présidents et des secrétaires qui n'ont à consigner dans leurs registres que les frivolités d'un procès-verbal consacré à constater les salutations que se distribuent les membres à leur entrée dans le cénacle... M. Desgranges s'est chargé de lui donner le coup de la mort et de l'écraser sans pitié sous le fardeau des conceptions littéraires dont il vient de faire la révélation au public dans les colonnes du *Courrier de l'Isère*. »

La critique virulente témoigne des tensions persistantes, tant politiques que scientifiques, au sein des élites grenobloises. Une partie des membres de la société repousse la « culture catholique associée à l'ancienne académie, désire rompre avec un cercle assimilé, à tort ou à raison, à un bastion de la tradition, voire de l'immobilisme

¹⁸² *Bulletin de l'Académie delphinale*, t. 1^{er}, 1846, p. 87-90 ; Bibl. Mun. Grenoble, U 239, Critique sur un projet d'atlas historique et géographique du Dauphiné, ms, sd (1838), in 4^o, 11 p. Voir annexe 16.

intellectuel »¹⁸³. L'ambition scientifique que portent ces détracteurs n'a que faire des délires éditoriaux du substitut du procureur dans lesquels ils ne voient que l'expression de la « torpeur et de la nullité » de la Société des sciences et des arts :

« Jamais une ligne de l'atlas historique et géographique ne paraîtra à la lumière. La grossesse de M. Desgranges se terminera par un avortement et l'enfant de ses entrailles sera mort avant de naître. Quant à la société littéraire qui n'a pour alimenter ses séances d'autre substance que celle qui lui est offerte par M. Desgranges, elle est bien près de périr d'inanition si déjà elle n'est morte aux yeux de bien des gens ».

L'attaque est rude et non infondée. Jules Ollivier, pour la société, émet lui aussi de vives critiques sur le projet en février 1839. Le président de la commission chargée de l'examiner, Félix Crozet, ne marque pas davantage d'enthousiasme. Si la commission apporte son patronage, elle le fait « sans toutefois s'engager, soit par rapport à la confection des travaux, soit quant aux frais que l'exécution pourrait entraîner » :

« Elle n'obligera aucun de ses membres à coopérer aux travaux en question ; mais elle engagera tous ceux d'entre eux à qui leurs occupations permettront d'y participer, à y porter le tribut de leur zèle et de leurs lumières. Les membres qui formeraient cette espèce d'association de travaux s'organiseront en une commission, chargée de prononcer définitivement sur tous les détails de l'entreprise. Cette commission exercera une direction dans laquelle la société ne s'immiscera point, quoique disposée à la favoriser quand elle pourra le faire »¹⁸⁴.

Le soutien n'est qu'un baiser de Judas et le projet du conseiller Imbert-Desgranges est vite oublié. En août 1839, « pour associer le public à ses travaux » et encourager « la partie studieuse de la jeunesse », la société met ses espoirs dans un projet de concours sur des sujets portant sur des questions « d'économie politique ou de sciences naturelle ou industrielle appropriées aux richesses comme aux besoins du département ». Mais l'espoir est douché par le refus du conseil général de financer le projet. Ces échecs successifs suscitent amertume et jalousie à l'égard d'une concurrente mieux en cour.

Avec sa rivale, la concurrence se joue aussi sur le terrain de la publicité des activités. Sur ce terrain, la Société de statistique prend très vite une solide avance. Dès 1838, au terme de sa première année d'activité, elle publie un premier et fort bulletin contenant tout à la fois des notices sur les eaux minérales du département de l'Isère ou sur les mines d'argent de l'Oisans (par Émile Gueymard), que des travaux plus « littéraires » de Champollion-Figeac, Berriat-Saint-Prix ou Pilot de Thorey. Face à une telle ambition, la Société des sciences et des arts peine à rattraper son retard et à se lancer dans une semblable publication. Elle se heurte en particulier à l'inconséquence et à l'amateurisme de ceux chargés d'y travailler. En juillet 1841, les trois sociétaires chargés du projet (Frédéric Taulier, Duchesne et Michal) désertent la réunion où ils sont chargés de présenter le projet. Le 5 mars 1842, la situation est pire encore. « Le bulletin est au croc plus que jamais » constate Amédée Ducoin, « M. de Pina qui devait tant faire et qui s'était chargé de toutes les pièces, s'est borné à parler beaucoup, à entraver les opérations par des discussions interminables, puis est allé se marier à Gap, de là est parti pour on ne sait où, et l'on ignore ce que les pièces sont devenues, et quand il les rendra. Voilà un membre de commission qui a été fort utile ! »¹⁸⁵. Le 1^{er} juin, Berriat s'en, alarme à son tour dans le courrier qu'il adresse au doyen Gautier : « Veuillez presser sur notre commission de publication. Celle du bulletin éprouve des lenteurs bien

¹⁸³ Sylvain Turc..., p. 75.

¹⁸⁴ *Bulletin de l'Académie delphinale*, t. 1^{er}, 1846, p. 92-93 ; Bibl. Mun. Grenoble, BMG U 183, « Rapport fait à la société des sciences et des arts par M. Jules Ollivier sur un projet de M. Imbert-Desgranges relatif à un atlas historique du Dauphiné », ms, XIXe in 4°, 17 f°.

¹⁸⁵ Bibl. Mun. Grenoble, R 9652, Documents concernant la Société des sciences et de sarts de Grenoble.

extraordinaires ». Ce n'est qu'au terme de l'année 1842 que la société parvient à publier un premier volume (qui restera le seul) présentant ses activités depuis 1836. Le 4 août suivant, c'est « avec empressement » que la société accepte la pratique d'échange que lui propose la *Revue de la province et de Paris*. Il faut attendre 1846 pour que soit publié le tome premier du premier *Bulletin de l'Académie delphinale*, consacré en grande partie aux activités de la Société des sciences et des arts depuis 1836¹⁸⁶.

Renaissance de l'Académie delphinale

Si elle ne brille pas par son dynamisme sur le plan éditorial, c'est à une autre échelle que la Société des sciences et des arts va chercher une légitimité nouvelle : celle de son histoire. En 1844, décision est prise d'activer la demande, formulée en 1815 puis en 1836, de reprendre le nom d'Académie delphinale : « Je crois donc qu'il y aurait lieu, si vous n'avez pas changé d'opinion à ce sujet, de faire les démarches nécessaires pour que notre société obtienne le droit légal de reprendre ce nom qui rappelle tant de souvenirs honorables ».

Alors que depuis le début du siècle les autorités préfectorales n'ont cessé de travailler à la construction des nouvelles identités départementales, la demande prend appui également sur une réactivation de la mémoire dauphinoise dont témoigne notamment la publication en 1839 de *l'Album du Dauphiné* par Victor Cassien et Alexandre Debelle¹⁸⁷. Hyacinthe Gariel qui remplace en 1841 Amédée Ducoin à la direction de la Bibliothèque municipale de Grenoble commence à réunir en un fonds particulier des documents de tout type relatifs à l'ancienne province, pour en faire un fonds particulier et créer, selon son expression, une « Bibliothèque du Dauphiné ».

Derrière cet attachement à un passé commun, la revendication politique n'est pas loin, celle de la restauration d'un territoire, le Dauphiné, constituée en une entité administrative avec Grenoble comme capitale, à laquelle les plus conservateurs ne renoncent pas et qui doit constituer l'espace de travail de la futur académie :

« Grenoble est restée, comme chef lieu de cour royale, avec un ressort qui comprend à peu près les mêmes dimensions que l'ancienne province de Dauphiné. Plusieurs avocats et magistrats qui l'habitent, et que nous comptons avec honneur dans notre sein, ont des relations de famille, de propriétés ou d'affaires dans les départements de la Drôme et des Hautes-Alpes. Tous aimeront étendre le cercle de leurs investigations géographiques et historiques jusqu'à l'extrémité des limites judiciaires du ressort. »

A minima, c'est pour les sociétaires le moyen de conforter le lien construit avec de prestigieux ancêtres et légitimer leur travail d'hommes de lettres :

« Il y a d'ailleurs, dans ce titre d'Académie delphinale, je ne sais quel parfum d'antiquité nationale qui nous sied bien, à nous autres archéologues, paléographes et historiens. C'est le champ du passé que nous exploitons avec ardeur. Qu'on nous laisse donc emprunter notre dénomination du passé... Et puis, messieurs, ne devons-nous pas chercher à renouer la chaîne qui nous lie à nos célèbres compatriotes Servan et Mounier, l'un qui signala dans la procédure criminelle des réformes que l'on a presque toutes réalisées depuis, l'autre qui réclama les réformes politiques que l'on a dépassées pendant quelques temps que pour y revenir un peu plus tard ? De pareils aïeux littéraires nous constituent une noblesse dont nous sommes fiers et que nous ne pouvons pas abdiquer. »

¹⁸⁶ Ce volume n'est connu que par la reprise qu'en fait le t. 1 du *Bulletin de l'Académie delphinale*, publié en 1846 ; *Bulletin de l'Académie delphinale*, t. 1, Grenoble, Imp. Prudhomme, 1846.

¹⁸⁷ *Album du Dauphiné, ou recueil de dessins représentant les sites les plus pittoresques du Dauphiné*, par MM Cassien et Debelle, Grenoble, imp. Prudhomme, 1835-1839.

Au sein de la société, le projet ne fait guère débat. Le 7 juin suivant, après avoir effectué les démarches administratives nécessaires, le nouveau président, Frédéric Taulier soumet officiellement la question à l'assemblée :

« Le titre d'Académie delphinale, en rappelant l'ancienne division du territoire en provinces, n'a pas pour objet de ressusciter une dénomination vieillie, pour l'appliquer à l'ordre administratif ou à l'ordre politique, et de nier ainsi l'unité de la France... Une dénomination purement scientifique est un simple hommage à la vérité des faits accomplis et à la liberté de l'étude. Le Dauphiné fut une province ; le Dauphiné eut ses lois, ses mœurs, ses coutumes ; il a aujourd'hui ses souvenirs, ses archives ; pourquoi un titre spécial n'exprimerait-il pas le culte inoffensif et bien légitime que nous lui avons voué ? L'article 1^{er} de notre règlement porte que notre société a surtout pour objet ce qui peut tendre à l'utilité des sciences et des arts dans les départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes ; pourquoi le caractère de nos investigations, le but de nos efforts, ne viendraient-ils pas se refléter dans un titre que n'entend nullement porter atteinte à des principes et à des faits d'une autre nature ? Hâtons nous donc de revenir à notre origine, de reprendre notre nom de famille, et que cette résolution soit pour nous la cause d'une ardeur et d'une émulation sérieuses. »

C'est à l'unanimité que la décision est prise : « La Société, adoptant les considérations et les motifs exposés dans ce rapport, a décidé qu'elle reprendra et portera désormais le nom d'Académie delphinale, qui est son nom primitif et authentique »¹⁸⁸.

¹⁸⁸ *Bulletin de l'Académie delphinale*, t. 1, 1846, 7 juin 1844, p. 427-428.

Annexes

Annexe 1 : « Registre du lycée des sciences établi dans la commune de Grenoble », Bibl. Mun. Grenoble, R 7590 (1), ms, p. 1-2.

« Il s'est formé dans la commune de Grenoble, quelques années avant la Révolution, une société littéraire qui tenait ses séances dans une des salles de la bibliothèque. Elle publia trois volumes qui, entre autres travaux littéraires, contiennent quelques mémoires qui ont remporté des prix attachés à diverses questions qui avaient été posées.

Les temps orageux de la Révolution n'étaient pas encore arrivés ; cependant cette société n'existait déjà plus et l'on ignore quels sont les motifs qui engagèrent ses membres à se séparer.

Après l'acceptation de l'acte constitutionnel de 1795, quelques citoyens amis des sciences et des lettres, pensant que le calme si nécessaire au succès de ceux qui les cultivent ne tarderait pas à venir consolider la République, crurent faire une chose utile en essayant de former à Grenoble un établissement libre et consacré au progrès des sciences et des arts.

Quelques circonstances politiques, des obstacles apportés par la diversité des opinions ne leur permirent pas de s'occuper avec suite de ce projet avant le mois de floréal de l'an 4^e.

À cette époque se réunirent chez l'un d'entre eux où ils avaient invité quelques uns de leurs concitoyens qui cultivent les lettres et, dans une première conférence, on arrêta les articles qui devoient servir de base à un règlement

Dans quelques conférences qui suivirent de près la première, le règlement fut définitivement arrêté et ensuite présenté à l'administration centrale du département de l'Isère, sous le titre de Règlement de la société d'amis des sciences, arts et belles lettres de la commune de Grenoble.

L'administration en approuvant le but que se proposaient les auteurs du règlement, désapprouva le nom qu'ils avaient donné à leur réunion ; elle craignait que le mot Société, en rappelant les sociétés populaires qui furent tout à la fois si utiles et si funestes à la révolution, n'environnât l'association naissante d'une défaveur nuisible à ses travaux. Elle témoigna en conséquence aux auteurs du règlement le désir qu'ils en changeassent le titre.

Le titre que l'association avait pris étoit conforme à l'article 300 de l'acte constitutionnel ; cependant elle crut devoir marquer sa déférence au vœu de l'administration et le changeant ; elle prit donc celui de Lycée des sciences de la commune de Grenoble.

Le règlement fut présenté, sous ce nouveau titre le 30 floréal à l'administration centrale du département de l'Isère et à l'administration municipale de la commune de Grenoble.

L'administration du département l'approuva par un arrêté du 15 prairial de l'an 4^e, dont elle adressa extrait au président du lycée. »

Annexe 2 : Nom de messieurs de l'académie delphinale, suivant l'ordre de leur réception, Bibl. Mun. Grenoble, R 8709, n° 144

- M. de la Grée, procureur général à la chambre des comptes
 - M. Barthélemy, chanoine de la cathédrale
 - M. Michon, chanoine de Saint-André mort
 - M. D'Yse, conseiller au parlement n'est plus à Grenoble
 - M. Gagnon, médecin, secrétaire perpétuel
 - M. Bovier, négociant
 - M. Prié mort
 - M. Renauldon, ancien ingénieur des ponts et chaussées mort
 - M. de Véronne, président de la chambre des comptes..... mort
 - M. Binelli, inspecteur des Mines membre du Lycée
 - M. Rays, chanoine de Saint-André
 - M. le comte de Bailly, maréchal de camp mort
 - M. l'abbé Ducros, bibliothécaire
 - M. Le marquis de Belmont, lieutenant général des armées mort
 - M. de Garnier, conseiller au parlement
 - M. Prunelle de Lière, réside à Paris, associé au Lycée
 - M. Barthélémy d'Orbane, avocat mort
 - M. Hugues de la Garde, président à la Chambre des comptes ... « n'est plus à Grenoble, peut-être décédé »
 - M. Villars, médecin de l'hôpitalmembre du Lycée
 - M. Savoye de Rollin, avocat général au parlement ... réside à Paris, associé au Lycée
 - M. de Barral de Montferrat, président au parlement, maire de Grenoble .. membre du Lycée
 - M. Jourdan, premier secrétaire de l'intendance
 - M. Schreibermembre du Lycée
 - M. Mounier, secrétaire des Etats de Dauphinéne réside plus à Grenoble
 - M. Achard de Germane, avocatne réside plus à Grenoble
 - M. Vidaud d'Anthon, conseiller au parlementne réside plus à Grenoble, associé au lycée
 - M. de Courtois, doyen de l'église de Grenoble, vicaire général du diocèse..... n'est plus à Grenoble
 - M. de Langon, maréchal de camp
 - M. de la Boissière, avocat gal du parlement n'est plus à Grenoble
 - M. Duchène, avocat, n'est plus à Grenoble
 - M. l'abbé Gattel
 - M. Pina de Saint-Didier mort
 - M. Gautier, notaire mort
 - M. le marquis de Viennois
 - M. de la Salcette, conseiller au parlement..... n'est plus à Grenoble
- « Académiciens comme députés de leur corps » :
- M. Le chevalier du Bouchage, off. au corps royal du Génie
 - M. Lemaitre, avocatmort
 - M. Prat Desvial, avocatmort
 - M. Savoye, chanoine de la cathédrale

Annexe 3 : Membres titulaires de la Société des sciences et des art, avril 1806
Bibl. Mun. Grenoble, V 763

Nom	Date d'élection	Profession
Berriat-Saint-Prix	Fondateur	Professeur de droit
Fournier	Fondateur	Docteur en chirurgie
Chalvet	Fondateur	Professeur d'histoire
Silvy	Fondateur	Docteur en chirurgie
Michal	Fondateur	Avocat à la cour d'appel
Chabert	Fondateur	Pharmacien
Prié	11 prairial, an IV	Receveur principal des droits réunis
Rolland	11 prairial, an IV	Suppléant à la cour de justice criminelle
Royer aîné	20 prairial, an IV	Conseiller de préfecture
Chabert	20 thermidor, an IV	Professeur de mathématique au Lycée
Réal	30 thermidor, an V	Ex-législateur. Président de la cour d'appel
Trousset	30 thermidor, an V	Docteur en médecine
De Lasalette	10 nivôse, an VI	Ancien général de brigade-inspecteur d'artillerie
Espié	29 ventôse, an VII	Propriétaire
Teisseire	29 ventôse, an VII	Négociant
Bonin	15 germinal, an VII	Artiste mécanicien
Enfantin	15 germinal, an VII	Juge à la cour de justice criminelle
Laurence	16 nivôse, an VIII	Ex-législateur
Colson	23 nivôse, an VIII	Directeur des mines d'Allemond
Guedy	22 pluviôse, an VIII	Président du tribunal civil
Maurel	5 messidor, an VIII	Conseiller de préfecture
Gagnon	18 messidor, an VIII	Docteur en médecine
Ducros	18 messidor, an VIII	Conservateur de la Bibliothèque publique
Gattel	18 messidor, an VIII	Proviseur du lycée
Dupuy	18 messidor, an VIII	Professeur de mathématiques à l'École d'artillerie
Renauldon	2 thermidor, an IX	Maire de Grenoble
De Tournade	2 thermidor, an IX	Chef de brigade, ancien directeur du génie
Plana aîné	2 thermidor, an IX	Pharmacien
Rosière de Champagneux	16 germinal,	Juge à la cour d'appel
Fourier	13 floréal, an X	Préfet de l'Isère
Achard de Germane	28 messidor, an X	Avocat à la cour d'appel
De Vidaud d'Anthon	2 pluviôse, an XI	Ancien membre de l'Académie royale de peinture
Durand	2 pluviôse, an XI	Professeur de latin au Lycée
Bernard	2 pluviôse, an XI	Avocat à la cour d'appel
Mauclerc	2 nivôse, an XII	Docteur en médecine
Bilon	2 nivôse, an XII	Docteur en médecine
Champollion-Figeac	2 nivôse, an XII	Négociant
Billerey	25 messidor, an XII	Docteur en médecine
Lallié	25 messidor, an XII	Ingénieur en chef des ponts et chaussées
Pison du Galland	1 ^{er} germinal, an XIII	Ex-législateur
Laugier	1 ^{er} germinal, an XIII	Directeur de l'école de médecine de Grenoble

Bilon père	1 ^{er} germinal, an XIII	Chirurgien
Royer-le-Loche	1 ^{er} germinal, an XIII	Procureur général impérial à la cour d'appel
Guilloud	1 ^{er} germinal, an XIII	Ex-législateur, juge à la cour d'appel
Bret	1 ^{er} germinal, an XIII	Professeur de mathématique au Lycée
Chanoine	27 floréal, an XIII	Docteur en médecine
Comte	27 floréal, an XIII	Docteur en médecine
Didier	7 janvier 1806	Avocat, doyen de la faculté de droit

**Annexe 4. Officiers du Lycée, devenu Société des sciences et des arts (1796-1818)
(Bibl. Mun. Grenoble, R 7590 (2))**

Présidents

- Dominique Villars, 20 floréal an IV (9 mai 1796)
- Jacques-Gaspard Dubois Fontanelle, 2 nivôse an V (20 décembre 1796)
- André Réal, 3 fructidor an V (20 août 1797)
- Louis-Joseph Jay, 30 nivôse an VI (19 janvier 1798)
- André Réal, 15 frimaire an VII (3 décembre 1798)
- Joseph-Marie de Barral de Montferrat, 15 germinal an VII (4 avril 1799)
- Jacques-Gaspard Dubois-Fontanelle, 16 messidor en VII (4 juillet 1799)
- Joseph Troussel, 11 nivôse en VIII (1^{er} janvier 1800)
- Gabriel Ricard de Séalt, 5 messidor an VIII (24 juin 1800)
- Henri Gagnon, 2 thermidor en IX (21 juillet 1801)
- Claude-Marie Gattel, 25 ventôse, an X (16 mars 1802)
- Maurel, 2 pluviôse, an XI (2 janvier 1803)
- Laurence, 10 frimaire an XII (2 décembre 1803)
- Jean-Jacques Gabriel de Vidaud d'Anthon, 18 nivôse an XIII (8 janvier 1805)
- Joseph Fourier, 22 frimaire an XIV (13 décembre 1805)
- Jacques Berriat-Saint-Prix (31 décembre 1806)
- Charles Renaudon, (28 janvier 1808)
- Jacques-Gaspard Dubois-Fontanelle, (22 février 1809)
- Henri Gagnon, (31 mars 1810)
- Pierre-Joseph Joubert de La Salette, (24 avril 1811)
- Jacques Fortunat Savoye de Rollin, (24 janvier 1815)

Secrétaires :

- Gabriel Gros, 20 floréal an IV (9 mai 1796)
- Chalvet, 3 fructidor an V (20 août 1797)
- Jacques Berriat-Saint-Prix, 15 frimaire an VII (5 décembre 1798)
- Letourneau, 16 nivôse, an VIII (6 janvier 1800)
- Jacques Berriat-Saint-Prix, 1^{er} fructidor an VIII (19 août 1800)
- Jacques-Joseph Champollion-Figeac, 7 janvier 1806

Trésorier :

- Prié, 20 prairial an IV (8 juin 1796)
- Jacques Berriat-Saint-Prix, 16 nivôse an VIII (6 janvier 1800)
- Jourdan, 1^{er} fructidor an VIII (19 août 1800)
- Perreton : 2 pluviôse an XI (22 janvier 1803)
- Pierre-Joseph Joubert de La Salette, 18 nivôse an XIII (8 janvier 1805)
- De Tournadre, 7 janvier 1806

Annexe 5 : Nouveau règlement adopté le 16 thermidor, an VIII (4 août 1800)

Bibl. Mun. Grenoble, R 7590 (2)

- Art. 1^{er} : Les travaux du Lycée de Grenoble ont pour objet les progrès des sciences, des arts et des lettres, et spécialement tout ce qui peut tendre à l'utilité du département de l'Isère

Organisation

- Art. 2 : Le lycée est composé de 50 membres ou associés ordinaires, résidans à Grenoble, et d'un nombre d'associés non-résidans ou correspondans qui ne peut excéder le double de celui des résidans.
- Art. 3 : Les membres ordinaires qui quittent leur résidence peuvent être placés sur le tableau des associés correspondans, lors même que le nombre de ceux-ci serait complet. S'ils reviennent prendre un logement à Grenoble, ils peuvent également être replacés parmi les associés résidans.
- Art. 4 : Les membres ordinaires qui laissent passer 6 mois sans assister aux séances sont censés avoir opté pour la classe des non-résidans. Ils peuvent ne conséquence être placés sur le tableau de cette classe.
- Art. 5 : Les associés correspondans demeurant dans le voisinage de Grenoble peuvent aussi être inscrits sur le tableau des résidans.
- Art. 6 : Les inscriptions et transactions indiquées dans les articles 3, 4 et 5 se feront en vertu d'une simple délibération du Lycée. Les associés qui en sont l'objet sont dispensés de l'inscription au tableau des candidats et des autres formalités ou délais prescrits ci-après pour les élections ; mais ces inscriptions et translations n'ont lieu que lorsqu'il y a des places vacantes.

Officiers du Lycée

- Art. 7 : Le Lycée a un bureau et un comité.
- Art. 8 : Le bureau est composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un secrétaire adjoint et d'un trésorier.
- Art. 9 : Le président et le vice-président sont élus tous les six mois ; ils ne peuvent être réélus qu'après un semblable intervalle.
- Art. 10 : Le secrétaire, le secrétaire adjoint et le trésorier sont élus toutes les années et sont toujours rééligibles.
- Art. 11 : Le comité est composé de cinq associés résidans, outre le président et le secrétaire, membre de droit de toutes les commissions. Ces cinq associés restent pendant deux ans en fonction. Ils sont renouvelés alternativement, deux d'entre eux sortent de place à la fin de la 1^{ère} année, trois à la fin de le 2^e où à la fin de la 3^e, et ainsi de suite. Ils ne sont rééligibles qu'après un intervalle de deux ans. Le sort décidera à la fin de la 1^{ère} année quels seront les deux premiers membres du comité qui cesseront leur fonction. Si les associés nommés au comité sont déjà membres du bureau, ils doivent opter entre les deux fonctions.
- Art. 12 : Toutes les élections ci-dessus se font au scrutin et à la majorité absolue des suffrages. Elles sont annoncées un mois à l'avance par les lettres de convocation.

Fonctions du bureau

- Art. 13 : Le président est chargé de maintenir l'ordre dans les séances. Il recueille les votes dans les délibérations ; il prononce les arrêtés et signe les registres avec le secrétaire.
- Art. 14 : Le vice-président remplace le président en cas d'absence.
- Art. 15 : Le secrétaire tient un procès verbal des séances. Il y insère par ordre de date les arrêtés du Lycée, les élections et le précis des mémoires et observations lues dans les assemblées.
- Art. 16 : Le secrétaire adjoint en cas d'absence remplace le secrétaire. Il est en outre chargé de la convocation des assemblées. Il est dépositaire de tous les papiers du Lycée, à l'exception du procès-verbal de l'année courante. Il les communique sans les déplacer aux associés qui en veulent prendre connaissance.
- Art. 17 : Le trésorier est dépositaire de la contribution de chaque membre. Il tient par ordre de date un registre de recettes et de dépenses.
- Art. 18 : Il ne peut faire aucune dépense sans un arrêté du comité.
- Art. 19 : Il rend compte au comité par écrit tous les 6 mois de ses recettes et dépenses. Le comité arrête ce compte, en dépose le littéré ainsi qu'un double de l'arrêté aux archives et fait part au Lycée du résultat dans la séance suivante. Ce résultat est transcrit sur le procès verbal.

Fonctions du comité

- Art. 20 : Le comité est chargé : 1° de rédiger le tableau d'ordre du jour de chaque séance, et notamment des séances publiques, en suivant autant qu'il est possible le mode prescrit par l'arrêté du 1^{er} messidor an sept ; 2° de former le tableau des candidats d'après les propositions qui sont faites par les divers membres ; 3° d'arrêter tous les objets de finances et d'économie, et de délivrer des mandats pour acquitter les dépenses. Les autres objets seront indiqués dans les articles subséquens. Il tient un registre de ses délibérations qui ont lieu au moins 3 fois par mois.

Délibérations

- Art. 21 : Le Lycée vote au scrutin ou à haute voix dans quelle forme que ce soit ; il ne prend ses arrêtés qu'à la majorité absolue des suffrages.
- Art. 22 : Il s'assemble les 1^{er} et 16 de chaque mois. Ses séances s'ouvrent à l'heure précise indiquée par les lettres de convocation. Les associés non résidans ont droit d'y assister, mais ils n'ont voix délibérative que pour les objets relatifs aux sciences.
- Art. 23 : Il tient annuellement deux séances publiques dont le mode est réglé un mois à l'avance, sur le rapport du comité ; aucun des membres ne peut y lire de mémoire qui n'ait déjà été lu en séance particulière.
- Art. 24 : Les savans ou gens de lettres étrangers sont admis aux séances particulières sur un billet d'entrée que leur délivre le président.
- Art. 25 : La même faculté est accordée aux citoyens de Grenoble lorsqu'ils ont des mémoires à communiquer au Lycée ; mais ils doivent auparavant le présenter au comité.
- Art. 26 : Pour être admis à remplir une place vacante dans le lycée, il faut s'être fait connoître par quelque ouvrage utile ou par un amour pour les sciences et les arts.

- Art. 27 : Les associés qui veulent proposer des citoyens pour les places vacantes s'adressent au comité à qui ils exposent les titres des candidats. Le comité les inscrit sur un tableau qu'on place dans la salle des délibérations un mois au moins avant les séances d'élections ; il en est fait mention sur le procès-verbal.
- Art. 28 : Le tableau indique dans deux colonnes différentes les noms des candidats proposés pour les places de résidans ou de non résidans. C'est parmi les candidats seuls qu'on peut choisir les associés.
- Art. 29 : Les élections se font scrutin à la pluralité des deux tiers des membres ordinaires présents. Si aucun des candidats ne réunit cette pluralité lors du 1^{er} scrutin, l'assemblée peut, si elle le juge convenable passer à un 2^e tour ; mais l'élection n'a jamais lieu qu'à la même pluralité. Les élections se font seulement dans les séances des 1^{er} nivôse, 1^{er} germinal et 1^{er} messidor ; elles sont annoncées dans les séances précédentes ainsi que dans les lettres de convocation.
- Art. 30 : Le bureau, par une lettre signée du président et du secrétaire instruit les candidats de leur nomination. S'ils déclarent l'accepter et s'ils résident à Grenoble, le secrétaire adjoint leur adresse une lettre de convocation pour la prochaine assemblée où il leur donne un exemplaire du règlement ; il les inscrit ensuite sur le tableau.
- Art. 31 : La même inscription a lieu à l'égard des correspondans lorsqu'ils ont répondu à la lettre d'avis de leur nomination.
- Art. 32 : La correspondance que le Lycée entretient avec les associés non résidans ne peut avoir d'autres objets que ceux mentionnés à l'art. 1^{er}.
- Art. 33 : les associés adressent au Lycée, par l'intermédiaire du comité, les mémoires ou les observations qu'ils veulent lui communiquer. Le comité leur en envoie aussitôt un récépissé dont il fait mention sur son registre.
- Art. 34 : Le comité est tenu de faire connoître ces mémoires au Lycée dans la séance qui suit leur réception.

Police

- Art. 35 : Le lycée s'interdit toute discussion étrangère aux objets indiqués par l'art. 1^{er}.
- Art. 36 : Les mémoires lus dans le Lycée par ses membres sont paraphés par le président et le secrétaire, et déposés aux archives si leurs auteurs y consentent.
- Art. 37 : Le Lycée ne délibère sur l'impression des mémoires ou observations qui sont lus dans ses séances qu'après avoir entendu le rapport motivé d'une commission qu'il nomme pour en faire l'examen.
- Art. 38. : Nul ne peut faire imprimer et publier des mémoires ou observations sous le nom du Lycée sans en avoir aussi obtenu le consentement, et réciproquement le Lycée ne peut faire imprimer les mémoires lus par ses membres sans leur consentement.
- Art 39 : Le Lycée déclare qu'il n'entend point adopter ni garantir toutes les opinions consignées dans les mémoires ou observations dont il a arrêté l'impression.

Annexe 6 : Mise place des jetons de présence

Bibl. Mun. Grenoble, R 7590 (2), 21 germinal an VIII, (11 avril 1800)

« Le Lycée arrête

- Art. 1^{er} : Le trésorier tiendra, comme par le passé, un registre de présence que les membres du Lycée signeront à chaque séance et que le président arrêtera.
- La signature aura lieu à 7 heures précises ; les membres qui signeront après cette heure ne seront point admis à donner la leur.
- Art. 2 : Le trésorier relèvera sur un 2^e registre à colonne les noms des signataires en indiquant les dattes des séances auxquelles ils ont assisté.
- Art. 3 : Toutes les fois qu'il y aura deux séances d'inscrites, il leur distribuera un jetton dont ils donneront le reçu en marge.
- Art. 4 : Cette distribution ne pourra avoir lieu que dans le sein du Lycée et au moment de la levée des séances. Il est défendu au trésorier de faire autrement.
- Art. 5 : Si à la fin de l'année, l'un des membres a assisté pendant un nombre impair de séances, le demi-jetton excédant tournera au profit de la caisse du Lycée.
- Art. 6 : La rétribution annuelle des membres du Lycée est fixée à la somme de vingt-quatre francs dont il leur sera remboursé seize francs en huit médailles, de sorte que la contribution réelle ne sera que de huit francs. Si néanmoins elle ne suffisoit pas à la dépense, le Lycée arrêtera avant la fin de l'année un supplément.
- Art. 7 : Dans aucun cas il ne sera distribué de jetton qu'à ceux qui auront acquitté leur rétribution, soit annuelle, soit courantes, soit arriérées. Le trésorier en sera responsable envers le Lycée.
- Art. 8 : Les associés correspondant qui voudront contribuer aux dépenses du Lycée obtiendront également des médailles à raison de trois francs chacune.
- Art. 9 : Le trésorier pourra à la fin de chaque année reprendre les jettons des associés qui voudroient les céder, sur le pied de deux francs chacun.
- Art. 10 : Le président et le secrétaire auxquels le Lycée adjoint un autre membre feront un rapport annuel sur les comptes du trésorier, soit en recettes, soit en dépenses. Le résultat sera inscrit dans le procès-verbal »

Annexe 7 : Réglementation des séances publiques

Bibl. Mun. Grenoble, R 7590 (2), 30° floréal an VI, (19 mai 1798)

Le Lycée considère qu'un des moyens les plus propres à propager les sciences et entretenir une émulation utile parmi les membres, et de faire connaître le résultat de ses travaux par des séances publiques :

Art. 1 ; le Lycée tiendra sa première séance publique dans le mois de fructidor prochain.

Art. 2 : Tous les membres et associés étrangers du Lycée sont invités à s'occuper d'un sujet d'utilité générale susceptible d'être lu en séance publique.

Art. 3 : La 1^{ère} séance publique sera remplie :

- par un discours du président sur l'objet de l'établissement du Lycée
- par un sujet en littérature
- une découverte en botanique
- un sujet de morale
- un sujet relatif aux arts
- un sujet de poésie,
- un objet de musique
- un objet de mathématique
- et enfin par une expérience phisique ou chimiques

Art. 4 : Les membres du Lycée sont invités à recueillir les principaux traits d'humanité, de bienfaisance et de dévouement à la patrie qu'ont fourni les habitants du département de l'Isère pour en faire mention en séance.

Art. 5 : Les orateurs seront tenus de restreindre leurs discours dans une lecture qui ne pourra excéder vingt minutes.

Art. 6 : Tout orateur qui voudra lire un discours à la 1^{ère} séance publique sera tenu d'en faire lecture dans une séance du lycée avant le 15 thermidor prochain. Ce délai passé, les discours ne pourront être admis que pour la séance publique suivante.

Art. 7 : Le Lycée renverra le discours à l'examen de la commission chargée du détail de la séance publique. Celle-ci l'examinera avec l'auteur et sera tenu d'en faire son rapport à la séance suivante. Le Lycée décidera, par la voie du scrutin, si le discours est ou non admis à être lu en séance publique.

Art. 8 : Si le nombre des discours admis au scrutin excédoit la durée de deux heures déterminée pour la séance publique, le sort décideroit entre les orateurs admis ceux qui auroient la parole pour la 1^{ère} séance. Les autres seront les 1ers inscrits pour la suivante.

Art. 9 : Le lycée, sur la demande des membres qui auront des discours à lui soumettre, indiquera suivant le besoin des séances plus rapprochées.

Le président est chargé de faire part aux associés étrangers de l'époque indiquée pour la 1^{ère} séance publique, en les invitants à y concourir de leurs travaux.

Annexe 8 : Règlementation des obsèques des sociétaires

Bibl. Mun. Grenoble, R 7590 (3), 21 février 1807

La société arrête :

1. La société assistera en corps aux obsèques de chacun de ses membres.
2. Le secrétaire est chargé de donner avis à tous les membres de la société de la mort de leur collègue et de l'époque où ses obsèques auront lieu.
3. Il sera prononcé une courte oraison funèbre sur la tombe de chaque membre décédé.
4. Le secrétaire ou tout autre membre de la société prononcera cette oraison funèbre. Dans tout les cas, elle sera préalablement soumise au bureau.
5. Cette oraison funèbre sera lue à la séance suivante de la société.
6. Sur le rapport du bureau, la société arrêtera si l'éloge historique d'un membre décédé doit être prononcée.
7. Si la société se décide pour l'affirmative, l'éloge sera d'abord lu en séance particulière et ensuite renvoyé au comité et au bureau réunis pour, sur leur proposition, être délibéré si cet éloge sera lu en séance publique ; et dans ce cas, l'éloge historique ne pourra excéder 30 minutes.
8. Les éloges et notices historiques étant une des attributions du secrétaire, dans le cas d'empêchement de la part de celui-ci par une raison quelconque, il est tenu d'en prévenir à temps le bureau qui en fait le rapport à la société, et elle pourvoir au remplacement du secrétaire dans ce cas.
9. Les éloges et notices historiques lus par le secrétaire n'ôtent pas aux autres membres de la société le droit d'en lire de semblables ; ces notices et éloges sont également lus en séance particulière et la société use de ces éloges pour être lus en séances publiques s'il y a lieu.
10. La société assistera en corps et en costume analogue au service funèbre que la famille de chaque membre décédé fera célébrer. Le secrétaire est expressément chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de cette disposition, et d'en prévenir à temps tous les membres de la société à qui la plus grande exactitude est recommandée dans ces circonstances.
11. Dans le compte annuel des travaux de la société, rendu par le secrétaire, il sera toujours fait mention des membres de la société décédés dans l'année, en rappelant les éloges historiques qui ont été prononcés, en donnant une notice sur les membres dont on aura pas prononcé l'éloge.

Annexe n° 9 : Rapport de M. Plana aîné relatif au procédé de teinture nankin de M. Favier, Bibl. Mun. Grenoble, R 7590 (3), 18 août 1806.

Le 12 du mois d'août 1806, M. Favier s'est rendu chez M. Chabert, notre collègue, afin de procéder aux différentes opérations pour teindre le coton blanc en couleur nankin, en présence de Messieurs Gagnon, de La Salette, Chabert, Berriat-Saint-Prix, Gattel, Champollion-Figeac, Espié et moi.

Monsieur Favier a mis plusieurs écheveaux de coton blanc légèrement humides par suite d'un bain à l'eau froide qu'il leur avait fait subir la veille dans une décoction assez forte de tannin ; le tout placé sur le feu a été porté jusqu'à ébullition ; alors, il y a ajouté du sulfate d'alumine et après quelques bouis, il a sorti et exprimé les écheveaux de coton, et lorsqu'ils ont été refroidis, il les a passés à l'eau fraîche ; au sortir du bain, les écheveaux de coton étaient d'une couleur nankin un peu foncé. De suite, après les avoir exprimés, il les a passé dans un mélange d'eau saturée de calce qu'il a étendu d'eau. Le coton au sortir de ce bain était de couleur caramélisé. M. Favier assuré que l'on pouvait donner différentes nuances de couleur nankin en concentrant plus ou moins ce bain. Enfin, pour fixer la couleur, il s'est servi du nitro-muriale d'étain étendu d'eau. Le coton en est sorti d'une belle couleur nankin qui ne le cédait en rien au plus beau nankin des Indes et dont la teinte a encore mieux résisté aux réactifs que ce dernier, car un morceau de nankin a cédé une partie de sa couleur à une dissolution d'oxalate acidulé de potasse, tandis que le coton teint par M. Favier s'est à peine légèrement éclairci. La teinture a également résisté à la dissolution bouillante du savon. D'après cette contre-épreuve, nous estimons que la teinture nankin appliquée sur les cottons blancs d'après le procédé de M. Favier est belle et solide, et que c'est celle qu'on appelle dans le commerce bon teint.

M. Favier a des connaissances profondes dans la partie de la chimie applicable aux arts et particulièrement à celui de la teinture ; car outre qu'il l'a prouvé par ses raisonnemens, il a séparé le tannin tenu en dissolution par l'acide gallique en saturant celui-ci de colle animale. Le tannin s'est précipité et on l'a recueilli sur le filtre ; il a ajouté à l'acide gallique liquide du sulfate de fer qui sur le champ a produit une teinture noire à laquelle il ne manquait pour être de la bonne encre que la quantité nécessaire de gomme pour lui donner la consistance.

Nous pensons que la Société des sciences et des arts de la ville de Grenoble doit des remerciemens à M. Favier par la manière désintéressée et lumineuse avec laquelle il communique ses procédés ; et la nation française lui aura l'obligation de la voir affranchie d'une importation considérable de numéraire qu'elle fait pour se procurer des nankins bon teint.

**Annexe n° 10 : Supplément aux statuts. Division en trois classes,
Bibl. Mun. Grenoble, R 7590 (3), (13 août 1807)**

La Société des sciences et des arts,

Vu le procès verbal de la séance du 11 juin dernier¹⁸⁹,

Vu l'arrêté pris le même jour par lequel la société accepte le projet que lui a présenté M. le maire relativement à la bibliothèque, au musée, au cabinet d'histoire naturelle et au jardin botanique,

Vu le discours de M. le maire où sont développées les diverses parties de ce projet, tendant à faire diviser la société en trois sections dont la première sera composée des membres qui voudront se charger de faire l'analyse des divers ouvrages et manuscrits que contiennent la bibliothèque et qui se subdivisant en deux commissions s'occuperont des moyens propres à connaître les matières qu'ils auront examinées et à procurer leur amélioration soit par des achats, soit par des ventes et des échanges. La seconde section après d'être également subdivisée, s'occupera du cabinet d'histoire naturelle, du jardin botanique et des ouvrages élémentaires des sciences. La troisième section aura pour objet de son travail tout ce qui peut intéresser le musée; elle proposera des observations sur les moyens d'augmenter cette collection et sur les réparations qu'elle jugera convenable

Considérant combien il est glorieux pour la société de concourir à l'exécution des vues de M. le Maire pour rendre les établissements ci-dessus désignés aussi utiles qu'ils peuvent l'être, la société saisissant avec empressement cette occasion de prouver à M. le Maire tout son dévouement et regardant comme une tâche honorable de faire connaître tout ce que ces établissements renferment d'utile et d'intéressant, comme aussi de proposer à M. le Maire des projets tendant à leurs améliorations, après avoir délibéré sur le meilleur mode à adopter pour parvenir à ce but important, arrête :

Art. 1 : La société se divisera en trois sections

1^{ère} : section des livres et manuscrits

2^e : section d'histoire naturelle

3^e : section du musée des Antiques »

Art. 2 : « Les membres résidans de la société s'inscriront dans l'une de ces sections. Ils ont la faculté de s'inscrire dans plusieurs.

Art : 3: Chaque année, l'inscription des membres de la société dans ces trois sections sera revue pour y opérer les changemens nécessités par ceux qui surviendront dans la liste des académiciens.

Art. 4 : M. Chalvet, bibliothécaire, appartiendra de droit à la première section, M. Jullien, professeur de botanique à la seconde et M. Jay à la troisième.

Art. 5 : Tous les membres peuvent adresser verbalement ou par écrit à une section dont ils ne sont pas membres les notes et indications qu'ils croiront pouvoir lui être utile ; mais dans ce cas les membres qui communiqueront ces notes n'auront pas voix délibérative sur les objets qu'ils proposeront.

Art. 6 : En exécution de l'art. 11 du règlement, le président et le secrétaire sont membres de droit en cette qualité de toutes les sections, mais seulement sous le rapport des délibérations. Ils ne cessent pas pour cela d'appartenir aux sections dans lesquels ils se sont inscrits.

Art. 7 : Chaque section pourra se nommer un président et un secrétaire qui seront élus pour un an, et qui seront rééligibles ; elle se subdivisera selon la nature de ses travaux.

¹⁸⁹ En réalité 11 mai.

Art. 8 : Chaque section choisira dans son sein une commission de cinq membres, y compris le président et le secrétaire, chargés de diriger ses travaux, de les activer et de les faire concourir au but commun.

Art. 9 : Chaque section se réunira lorsque l'ordre du jour de ses travaux l'exigera, sur l'invitation du secrétaire de la société.

Art. 10 : Lorsque le président et le secrétaire de la société ne seront pas présents aux délibérations d'une section, le président et le secrétaire de la section les replaceront en leur qualité.

Art. 11 : Chaque section à son tour, par l'organe d'un ou de plusieurs des ses membres, fera à la société un ou plusieurs rapports sur l'ordre de ses travaux, et les objets dont elle se sera occupés.

Art. 12 : L'ordre du rapport des sections aura lieu selon leur classification à l'article premier du présent. En conséquence, la section des livres et des manuscrits fera son rapport à la première séance de la société ; la section d'histoire naturelle fera le sien à la séance suivante et enfin la section du musée le fera à la troisième séance.

Art. 12 : (sic) : Cette disposition n'exclut pas les rapports urgents que chaque section pourra faire à la société, lors même que par l'ordre des rapports, elle ne serait pas comprise dans l'ordre du jour ;

Art. 13 : Chaque section tiendra un registre où sera consigné le procès-verbal des séances, une notice de ses délibérations et une indication des rapports faits à la société.

Art. : 14 : La société en corps sur le rapport des sections, délibère sur les objets de ces rapports, afin de transmettre ses vues à M. Le Maire si elle le juge utile.

Art. 15. : Outre les registre que tiendra chaque section, il en sera encore tenu un autre spécialement destiné à coucher tout ce que la société aura délibéré relativement aux projets de M. le Maire.

**Annexe n° 11 : Mémoire sur les moyens d'établir l'instruction dans les campagnes,
par le C. Durand
Bibl. Mun. Grenoble, R 7590 (2), 16 prairial an VIII (5 juin 1800)**

Il le considère sous deux points de vue. 1° Sur celui des instituteurs, 2° Sur celui de l'élève.

Il exige des premiers des mœurs régulières, des connaissances peu étendues mais proportionnées à leur enseignement, des certificats délivrés par le maire de leur commune et par un certain nombre de propriétaires qui l'habitent. Ils lui paraissent suffisants pour s'assurer que les candidats ont ces qualités. Il demande qu'ils jouissent de la confiance générale afin qu'ils puissent réunir beaucoup d'élèves. Il observe que les opinions étant très divisées à l'égard des cultes, leur ministère ne doivent pas, sous ce point de vue, être nommés instituteurs. Comment supposer en effet que les parents qui les réprouvent voudraient leur confier leurs enfants ?

Il seroit très difficile d'obtenir des jeunes gens une assistance suivie aux écoles, les travaux multipliés les en détournant naturellement. Cette considération ne doit cependant pas décourager ; il faut réveiller leur émulation par tous les moyens possibles ; des prix décernés, des éloges donnés concourront à leur inspirer du goût pour l'étude et alors les vues du sage administrateur de ce département pourront être remplies.

Annexe n° 12 : Hommage rendu au comte d'Artois par la Société des sciences et des arts de Grenoble, 18 octobre 1814
Bibl. Mun. Grenoble, R 7590 (3)

Monseigneur,

La Société des sciences et des arts de Grenoble qui réunit dans son sein l'Académie delphinale instituée par Louis XVI en 1784, jalouse aussi de présenter à l'ancienne et légitime dynastie des souverains de la France ses sentiments de dévouement et de respect que chacun de ses membres lui a déjà manifesté en particulier vient pour votre altesse royale d'en agréer le pur hommage. Daignez ne pas refuser à son zèle pour le bien général cette encourageante protection dont vous avez déjà honoré d'autres réunions savantes, et veuillez bien faire parvenir au pied du trône de Sa Majesté, votre auguste frère, l'expression de l'amour et de la fidélité de cette utile association.

S.A.R a répondu à peu près en ces termes : « J'accepte l'expression de vos sentiments ; les sciences et les arts peuvent compter sur la protection du roi »

Monsieur le Président a ajouté : « Cette compagnie se confiant entièrement aux bontés de Monsieur le comte d'Artois ose espérer qu'il daignera protéger la demande qu'elle se propose de présenter humblement à Sa Majesté pour être autorisée à prendre d'après l'institution royale de Louis XVI le titre d'Académie delphinale. Elle ose espérer aussi que votre altesse royale voudra bien accorder le Lys à quelques uns de ses membres qui n'en sont pas encore décorés. Elle vous prie enfin de vouloir bien agréer l'offre d'une ode sur l'heureux retour de l'auguste famille des bourbons, mise en vers par des membres de cette députation ».

À quoi le prince a daigné répondre qu'il s'intéresserait à la demande du titre d'Académie delphinale que la société se propose de former, qu'il accorderoit avec plaisir la décoration du Lys à ceux des membres de l'académie qui ne l'avaient pas encore reçue, et qu'il agréait l'ode qui lui a été présentée et dont l'auteur est M. de Barrin, membre résidant.

En foi de quoi le présent procès-verbal a été rédigé pour être transcrit sur le registre de l'académie.

Grenoble le 18 octobre 1814

La Salette président.

**Annexe 13 : Lettre de Hugues Berriat à Amédée Ducoin (et aux anciens membres grenoblois de la Société des sciences et des arts), 23 avril 1836
Bibl. Mun. Grenoble, R 9652, n° 2**

« Monsieur et cher compatriote,

La société des sciences et de sarts a répandu beaucoup d'éclat sur notre ville ; la réputation du savoir, des Lumières et les travaux utiles de la plupart de ses membres s'était propagée au loin dans un grand nombre de circonstances ; elle fut le guide de l'administration dans la solution de problèmes que la sciences peut seule donner. Cette société existe encore légalement ; elle a seulement interrompu ses réunions et ses travaux par la suite de la dispersion de ses membres et d'un concours de circonstances défavorables. Tous les amis de ce qui est grand, beau et utile, tous les hommes éclairés regrettent cette disparition et apprendraient avec le plus vif intérêt que vous eussiez à la faire cesser.

L'académie se fait un honneur de vous compter au nombre de ses membres ainsi que MM. Billerey, Camille Teisseire, Mauclerc, Maurel père et ancien président, Michal, Planta, Royer de Loche, ancien procureur général, Berriat (Sébastien) et Silvy, tous actuellement présents dans notre ville ou dans ses environs, indépendamment de plusieurs autres absents aujourd'hui, et il ne tiendrait qu'à vous et à vos dignes collègues que l'existence de cette institution utile et honorable pour notre patrie reprit un nouvel éclat.

J'ai donc l'honneur de vous proposer, au nom de tous les hommes qui se distinguent par leur amour pour les sciences, la littérature et les arts, et par l'attachement qu'ils portent à leur pays, tout comme je le propose à ceux de vos estimables collègues que je viens de désigner (si le nom de quelques membres encore existant et présents dans notre cité et ses environs m'était échappé, je vous serais obligé de me le faire connaître), je viens vous proposer de donner une nouvelle existence à la Société ou à l'Académie des sciences et des arts de Grenoble en reprenant vos travaux. Si, comme je l'espère, vous vous empressez de répondre à cet honorable appel, j'y joindrais la proposition de vous réunir à ces mêmes collègues le dix du mois prochain dans la salle ordinaire de vos séances à la bibliothèque à deux heures de l'après-midi. Là, tout serait convenablement disposé pour vous recevoir ; vous vous constitueriez aussitôt sous la présidence du plus ancien d'âge ou de l'un des anciens présidents, M. De Loche par exemple, et vous prendriez immédiatement des dispositions quant à la nomination d'un secrétaire pour remplacer provisoirement M. Champollion-Figeac qui était investi de ces fonctions quand l'académie cessa de se réunir.

M. Champollion qui lui-même, ainsi que M. Berriat-Saint-Prix applaudit à cette reprise de travaux, m'autorise à donner son adhésion pour ce remplacement provisoire ; par suite de l'avis de ces deux membres distingués de votre académie, vous auriez ensuite à vous occuper de l'élection d'un certain nombre de nouveaux membres pour remplir une partie d'abord, des sièges vacants par suite de décès.

Je vous serais obligé, Monsieur et cher compatriote, de me faire connaître le plus tôt qu'il vous sera possible, votre réponse à cette proposition que me suggère mon désir ardent de contribuer autant qu'il sera en moi, à la prospérité et à l'éclat de notre honorable cité, veuve d'une institution qui ajoutait à cet éclat, et dont le vide se fait vivement sentir.

M. le Préfet du département est informé et il exprime hautement le désir que vus veuillez bien l'accueillir.

La Maire de Grenoble

Signé H. Berriat

Annexe n° 14 : Membres de la Société des sciences et des arts de Grenoble lors de sa reconstitution en mai 1836
Bulletin de l'Académie delphinale, 1^{er} janvier 1910

Anciens membres de la Société des sciences et de sarts :

1. Michal (avocat)
2. Planta (colonel en retraite)
3. Mauclerc (docteur en médecine)
4. Silvy (docteur en médecine),
5. Rolland (conseiller à la cour, en retraite),
6. Billerey (docteur en médecine)
7. Camille Teisseire (ancien député),
8. Duchesne (avocat)
9. Ducoin (bibliothécaire)

Nouveaux associés :

10. Pellenc (préfet de l'Isère)
11. Hugues Berriat (maire de Grenoble)
12. Blanchet (avocat général à la cour d'appel)
13. Imbert-Desgranges (conseiller à la cour d'appel)
14. Jules Mallein (professeur à la faculté de droit)
15. Auguste Gautier (doyen de la faculté de droit)
16. Gueymard (professeur à la faculté de droit)
17. Albert du boys (ancien magistrat)
18. Bertier (juge de paix à Grenoble)
19. Louis Crozet (ingénieurs des ponts et chaussées)
20. Émile Gueymard (ingénieur en chef des mines)
21. Scipion Gras (ingénieur des Mines)
22. Du Boys-Aymé, ancien député
23. Breton (doyen de la faculté des sciences)
24. Leroy (professeur à la faculté des sciences)
25. Rolland (conservateur du musée)
26. Sappey, artiste statuaire)
27. Barillon (architecte de la ville)
28. Edmond Badon (homme de lettres)
29. Artus de Miibel (propriétaire)
30. J.-J.-A. Pilot (historien)
31. Sylvain Eymard (docteur en médecine)
32. Ruelle (trésorier-payeur-général de l'Isère)
33. Nicolas (président de la cour d'appel)
34. Picot (ingénieur des ponts et chaussées)
35. Félix Crozet (greffier à la cour d'appel)
36. Debelle (artiste peintre)
37. Jules Olivier (juge au tribunal)
38. Eugène Perier (secrétaire d'ambassade)
39. Daligny (conseiller à la cour d'appel)
40. Chapot (inspecteur d'académie)
41. Charles de Pina (propriétaire)
42. Cournot (recteur d'académie)
43. Augustin Blanc (propriétaire)

44. Mallet (professeur au collège de Grenoble)
45. De Boissieux, avocat général à la cour d'appel
46. Maignien (professeur au collège de Grenoble)
47. Grenier, avocat général à la cour d'appel)
48. Fouques (professeur d'anglais au collège de Grenoble)
49. Olivaint (professeur d'histoire au collège de Grenoble)
50. Campas (docteur en médecine)

Annexe n° 15 : Lettre circulaire de Hugues Berriat aux sociétaires, 9 novembre 1838.

Bibl. Mun. Grenoble, R 9652, n° 17 et 18.

« Monsieur et cher collègue

J'ai à m'entretenir avec vous d'un sujet qui me préoccupe sans cesse et bien péniblement : je veux parler de l'état de langueur où se trouve réduite notre société des sciences et des arts, état affligeant au dernier point pour les sincères amis de notre pays. Souffrirons-nous, monsieur que dans un siècle qui se dit fièrement celui des Lumières, que dans une cité qui jouit de la réputation de ville lettrée et savante, on voie de nos jours s'éteindre une société qui dans d'autres temps, a jeté un assez vif éclat ? Que manque-t-il à cette société pour qu'elle rende aux sciences et aux arts le service qu'on attendait d'elle lorsqu'on la fit renaître ? Certes, les membres qui lui sont restés fidèles possèdent tout l'esprit et le savoir nécessaire pour qu'elle soit florissante. Tous aiment avec passion leur pays, tous veulent sans doute que Grenoble conserve ce lustre que les sciences et les arts répandent sur une cité. D'où vient donc cette fatale apathie sous laquelle succombe une société organisée avec tous les éléments de succès ? Je vais vous le dire, monsieur avec une franchise qui trouvera son excuse dans les graves motifs par lesquels je suis entraîné à vous écrire.

Dans notre siècle tout positif, à une époque où les intérêts matériels prédominent tout, les plus nobles intelligences, les âmes les plus élevées, ressentent malgré leur supériorité quelques effets de cette fatale et déshonorante contagion, ou plutôt elles se sentent découragées à la vue de la stupide et profonde indifférence qui s'attache à tout ce qui n'est pas matériellement avantageux.

Ce découragement, Monsieur, a quelque chose de honteux, quelque chose qui doit répugner aux hommes à sentiments empreints de générosité. Ces natures privilégiées n'ont pas été dotées si richement pour rester inertes. Il faut qu'elles se manifestent. C'est un devoir pour elles, ou elles manqueraient à la mission qu'elles ont reçue.

C'est donc au nom du devoir que je m'adresse à vous. Prenez, monsieur, la résolution de surmonter un découragement auquel tout semble céder aujourd'hui ; n'abandonnez pas encore la lutte qui s'est engagée entre les besoins matériels et les besoins intellectuels de la société ; soutenez la au contraire avec cette ardeur que donne l'espérance du triomphe ; songez à l'avenir d'une société où tout serait matérialisé, et travaillez pour garantir de cet immense malheur les générations qui vont nous succéder. Vous aimez votre belle France, eh bien une grande preuve de cet amour sera dans la part active sur vous prendrez aux travaux de la société des sciences et des arts, à raison du noble dessein dans lequel elle a été reconstituée.

Ces travaux n'imposent aux membres que le sacrifice d'un petit nombre d'heures, chaque année. Il serait déplorable de voir l'élite d'une population comme celle de Grenoble reculer devant un sacrifice si léger. Ce n'est pas vous, Monsieur, qui voudrez que notre cité éprouve une telle humiliation. J'en ai la complète certitude. Aussi, je m'empresse de vous prévenir que, dans la première assemblée qu'elle tiendra, la société de sciences et des arts aura à s'occuper des moyens de donner de l'activité à ses travaux.

Je vous prie de faire tout ce qui dépend de vous pour pouvoir assister à cette réunion

Je vous prie d'agréer, Monsieur et cher collègue, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

H. Berriat »

**Annexe n° 16 : Critique sur un projet d'atlas historique et géographique du Dauphiné, ms, sd (1838), in 4°, 11 p.
Bibl. Mun. Grenoble, U 239**

« La Société des sciences et des arts de Grenoble vient de se réveiller de sa léthargie séculaire et de balbutier quelques petits vagissements de vieillesse, assurément dignes d'intérêt mais qui ne laissent point de doute sur sa caducité.

M. Imbert-Desgranges, substitut de M. le procureur général, a pris le soin d'être l'organe de cette académie mourante qui depuis quarante ans se rend chaque mois autour d'un tapis vert pour disputer éternellement les articles de son règlement et nommer des présidents et des secrétaires qui n'ont à consigner dans leurs registres que les frivolités d'un procès-verbal consacrer à constater les salutations que se distribuent les membres à leur entrée dans le cénacle. On a mieux dire encore. M. Desgranges s'est chargé de lui donner le coup de la mort et de l'écraser sans pitié sous le fardeau des conceptions littéraires dont il vient de faire la révélation au public dans les colonnes du *Courrier de l'Isère*.

Voici comme est advenue la chose.

Plusieurs membres de la Société des sciences et des arts, fatigués de l'impuissance dans laquelle ils languissaient forment le dessein d'entreprendre des recherches sur la statistique du département de l'Isère et de se livrer à l'étude des sciences naturelles toujours dans les limites de la spatialité départementale.

Ce projet patriotique digne d'alimenter les méditations des esprits sérieux excite de vives répulsions parmi les membres de la société qui préféreraient au culte sévère de la science le badinage de la poésie et les pompes de l'éloquence. De là, schisme. Les travailleurs ont fondé la société de statistique qui se livre à des travaux utiles, tandis que les poètes et les orateurs se tenant à l'écart sont ployés dans le manteau un peu sacré de leur gloire et de leur dignité.

Mais par une de ces inconséquences qui est le résultat nécessaire du défaut de dissection, il est arrivé que ceux-ci qui avaient dédaigné de s'associer aux vues pratiques des travailleurs se trainant maintenant à leur remorque, ont adapté leurs projets de statistiques après en avoir fait fi.

Reste à savoir si le plan conçu sur cette matière par l'un d'eux, M Desgranges, est propres par les élémens de la distribution et les probabilités de son exécution à tirer la société des science des arts de sa torpeur et de sa nullité en appelant de son concours à la rédaction d'une œuvre importante et vraiment utile pour le pays.

Les premières conditions d'un ouvrage purement descriptif tel que M. Desgranges en a formulé le projet sont la clarté et la simplicité qui doivent faciliter sa rédaction en la rendant accessible à un grand nombre de collaborateurs ; et franchement, malgré la respectueuse bienveillance que nous avons pour les élucubrations de M le substitut du procureur, nous n'avons pu y découvrir ces deux qualités. Cependant, nous allons essayer d'en présenter l'analyse. L'étrangeté et les incorrections tout à fait excentriques de style dont se sert M Desgranges vous rendraient cet examen pénible si dès longtemps nous n'étions pas accoutumés aux logomachies et aux logogrïphes qui brillent si éminemment dans ses arts d'accusations et ses réquisitoires ; ainsi lorsque nous lisons dans le projet de M. Le substitut que des *écrits nombreux ont eu pour objet les sites sur Dauphiné*, nous saurons qu'il s'agit des ouvrages qui ont eu pour objet la description des sites du Dauphiné ; lorsqu'ailleurs peignant l'émulation que les collaborateur puiseront dans l'échange de leurs observations l'auteur s'écrit *chacun ainsi aidé des objections, des observations de tous ses collègues redouterait moins la critique à venir et avancerait sans*

avoir peur de se briser contre quelque écueil caché sous les ourdis, nous admirons avec une bonne foi implicite la puissance et la profondeur de la métaphore sans chercher à en pénétrer le sens caché, car nous sommes convaincu qu'elle a un sens. Quand enfin nous verrons que la société approuve le projet qui lui est soumis *sans s'engager quant aux frais que l'exécution pourrait entraîner*, nous prendront la liberté de penser que la société n'a pas voulu s'engager à supporter les frais qu'entraînerait l'exécution. Ainsi, avec un peu de bonne volonté et d'étude, il sera facile de comprendre l'idiome dont s'est servi M. Desgranges. Voyons maintenant si dans l'analyse de son plan nous ne courrons pas le risque suivant ses propres expressions de *nous briser contre quelque écueil caché sous les ondes*.

Le projet d'atlas historique et géographique du Dauphiné s'ouvre par un exposé de l'astronomie destinée à pouvoir déterminer avec précision les divers mouvements de la sphère céleste calculés d'après les observations faites sur le sol dauphinois, c'est à dire que pour obtenir des résultats comparatifs d'une très médiocre importance puisqu'à de légères modifications près ils seront les mêmes que ceux constatés à Paris. Il sera nécessaire d'exposer les développemens généraux de la science pour en faire avec clarté l'application locale. L'auteur du projet a même à cet égard donné à sa pensée une plus large extension car ce n'est rien moins que l'histoire de l'astronomie qu'il prétend placer en tête de son atlas, conception sans doute fort louable mais qui jette un peu de trouble dans les esprits qui, naturellement moins astronomiques celui de M. Desgranges, ne perçoivent pas les rapports occultes qui peuvent exister entre l'histoire des astres et le tableau descriptif du Dauphiné. Il eut été bons aussi de nous faire connaître le membre de la société à qui sera dévolu le soin de refaire l'œuvre de Bailly, à moins que M. Desgranges ne se charge lui-même de cette bagatelle.

Vient ensuite la géographie ancienne dans les attributions de laquelle on ne voit pas intervenir sans quelque étonnement à côté des cartes destinées à reproduire les périodes gauloise et romaine, celles qui doivent déterminer les conditions topographiques du Dauphiné sous les rois de Bourgogne, les rois de France, l'empereur Conrad, les Dauphins de Viennois de la 1^{ère} et de la 2^e races. C'est la première fois que l'on s'est avisé de rejeter le moyen-âge dans le domaine de l'histoire ancienne.

Puis une seconde série des cartes fera connaître les anciennes et les nouvelles circonscriptions administratives, militaires et judiciaires, et enfin dans une troisième viendront se classer tous les cantons des trois départemens de la Drôme, de l'Isère et des Hautes-Alpes. A chaque carte sera joint un texte qui embrassera l'histoire du pays, sous ses aspects les plus variés, car dans les prévisions de M. Desgranges tout doit être exploré depuis l'hysope jusqu'au cèdre du Liban ce qui permet de penser que ce magistrat encyclopédique est l'heureux possesseur de la clavicule de Salomon.

Le texte il est vrai reproduit à chaque carte entraînera des longueurs et des répétitions continuelles, mais l'auteur ayant gardé le silence sur cette objection nous imiterons sa discrétion prudente. L'exécution graphique des cartes qui s'élèvent au chiffre énorme de 120 environ seroit bien de nature à nous effrayer car M. Desgranges nous promet que par *la grande échelle qui en sera la base et la richesse des ornemens*, elles surpasseront *ce qu'il y a de mieux en ce genre*, c'est-à-dire celles de Bourcet et de Cassini *qui ont vieilli* ; or pour subvenir aux frais d'une pareille entreprise, c'est par centaines de mille francs qu'il faut compter, et nous doutons fort que M. le Trésorier de la société des sciences et des arts les trouve au fond de sa caisse ; mais cette objection propre à effrayer les esprits à petite portée est péremptoirement tranchée par l'auteur du projet qui dans tout le cours de ses élucubrations professe un profond mépris pour l'argent. *Les cartes nouvelles*, dit-il, *entraîneraient une dépenses qui ne saurait effrayer*. Et tout est dit.

Voilà en peu de mots l'analyse du projet qui a été offert à la société des sciences et des arts comme une médication contre sa léthargie. Cette analyse n'a pas été fort claire, ce qui certainement n'est pas la faute du projet dont la lucidité, cependant il le fait dire, ne s'est pas révélé de prime abord aux yeux de MMs de la société puisqu'ils ont eu recours à deux commissions successives pour se faire traduire les idées de M. Desgranges. Il faut regretter que les commissaires qui ont blâmé quelques détails du projet, sans doute avec toute la timidité académique d'usage en pareille circonstance, ne nous aient pas fait connaître les motifs de leur approbation. Ils nous eussent tiré d'un cruel embarras. Quant à la société, on ne saurait lui adresser le même reproche. Elle s'est très nettement expliquée et l'on court d'autant moins de risque de se méprendre sur son langage que M. Desgranges en a été lui-même l'interprète dans *Le Courrier de l'Isère : La société approuverait le projet de M. Imbert-Desgranges et y donnerait en quelques sorte son patronage sans toutefois s'engager, soit par rapport à la confection des travaux, soit quant aux frais que l'exécution pourrait entraîner. Elle n'obligera aucun de ses membres à coopérer aux travaux en question. Mais elle engagera tous ceux d'entre eux à, qui leurs occupations permettent d'y participer à y porter le tribut de leur zèle et de leurs lumières. C'est-à-dire que la société ne s'engage à rien, approuve et ne désapprouve en aucune manière la proposition de M. Desgranges et lui dorant la pilule, renvoie tout net ses conceptions astronomiques aux calendes grecques. On ne pourrait avec plus d'habileté se tirer d'un aussi mauvais pas. À dire le vrai, il ne manque à notre avis qu'une chose au projet de M. Desgranges, c'est d'être raisonnable, clair et d'une exécution facile. La société des sciences et des arts ne s'y est pas mépris et c'est ce qui motive ses conclusions équivoques que, dans sa candeur, M. le substitut a prises pour une éclatante approbation.*

Aussi avons nous la conviction que jamais ligne de l'atlas historique et géographique ne paraîtra à la lumière. La grossesse de M. Desgranges se terminera par un avortement et l'enfant de ses entrailles sera mort avant de naître. Quant à la société littéraire qui n'a pour alimenter ses séances d'autre substance que celle qui lui est offerte par M. Desgranges, elle est bien près de périr d'inanition si déjà elle n'est morte aux yeux de bien des gens. »